

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques – Arrondissement de Bayonne

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 18 juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 43*

Présents : M. ETCHEGARAY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS, UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, M. AGUERRE, M. ESMIEU, Mme LANGLOIS, M. SALDUCCI, M. ARCOUET, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC, M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme TAIEB, Mme CANDILLIER, Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET, Mme ARAGON, Mme CAPDEVIELLE, Mme HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Absents représentés par pouvoir :

Mme DURRUTY par M. ESMIEU, Mme LAUQUE par M. LACASSAGNE jusqu'à son arrivée, Mme JUZAN par Mme DUHART, M. POCQ par Mme LANGLOIS, M. SALANNE par M. SOROSTE, Mme MEYZENC par M. AGUERRE par Mme CASTEL (à partir de 21h56) ; Mme MEYZENC par M. NEYS, M. LAIGUILLON par Mme BENSOUSSAN, Mme CANDILLIER par M. ARCOUET, M. DAUBISSE par M. ESCAPIL-INSCHAUSPE, Mme LARRE par Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. MASSONDE, M. PARRILLA-ETCHART par M. ETCHEGARAY, Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO.

Le Maire

Secrétaire : M. BOUTONNET

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 juin 2019.....	5
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	5
1. Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.	5
SPORTS.....	14
2. Schéma directeur des Sports 2020-2025.	14
3. Création de gradins sur le stade Bélascaïn – Autorisation de travaux sur monument classé.	23
4. Convention d’occupation du domaine public au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro – Saison sportive 2019-2020.	24
5. Convention de financement au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro – Saison sportive 2019 – 2020.....	24
6. Accord cadre de prestations de communication et de promotion de la Ville – Signature de l’accord-cadre avec la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro – Saison sportive 2019-2020.	25
ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE.....	29
7. Demandes d’exonérations exceptionnelles de redevances d’occupation du domaine public.....	29
8. Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d’un terrain sis chemin de Loustaounaou au profit de l’association les Jardins du Séqué.	30
FETES TRADITIONNELLES	30
9. Revalorisation de redevances d’occupation du domaine public et de prestations.	30
CULTURE ET PATRIMOINE	31
10. Semaine de la diversité – « Bayonne en marche pour la diversité et l’égalité des droits » – du 23 au 30 novembre 2019 – Attribution de subventions aux associations participantes et demandes des subventions.....	31
11. Promotion des manifestations culturelles, sportives et événementielles – Partenariat avec les commerces bayonnais pour la constitution d’un réseau d’affichage – Approbation de la convention-type de partenariat.	32
12. DIDAM – Exposition « Monkey Birds » dans le cadre du festival « Points de vue » – du 20 septembre au 03 novembre 2019.....	33
13. Développement des offres dans le cadre de la carte Décllic.	33
14. Musée Bonnat-Helleu – Acquisition d’une œuvre et demande de subventions à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et au Fonds régional d’acquisition pour les musées (FRAM) Nouvelle-Aquitaine.	36
15. Médiathèque – Vente de documents réformés.	40
16. Médiathèque – Conventions de prêt d’appareils photos anciens.....	41
DEVELOPPEMENT DURABLE.....	41
17. Prêt des photos de l’exposition « L’apiculture dans le monde » d’Eric Tourneret – Approbation d’un modèle-type de convention.	41
18. Budget participatif – Projet « un poulailler dans notre école » à l’école Marie Curie – Convention de partenariat et de gestion.....	42

DEVELOPPEMENT URBAIN	42
19. Clôture de l'opération d'aménagement « ZAC d'Arrousets » et acquisition de terrains par la Ville de Bayonne à la SEPA.	42
20. Programme d'action foncière (PAF) – Secteur St Esprit/quai Bergeret – Clôture de la convention de portage foncier avec l'Établissement Public Foncier (EPFL) Pays basque du 1er août 2016 et modalités d'intervention.....	44
21. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine.	52
ENFANCE-JEUNESSE ET EDUCATION	52
22. Tarification du service d'accueil périscolaire, du service de restauration scolaire et de l'accueil périscolaire lié (année 2019-2020).	52
23. Organisation de l'offre périscolaire municipale pour l'année scolaire 2019-2020.	58
24. Modification du règlement de fonctionnement des trois crèches municipales.	59
25. Petite enfance – Convention d'objectifs et de résultats 2019 – Association d'aide familiale et sociale (AAFS).....	62
26. Petite enfance – Crèche Pirouette – Convention d'objectifs et de moyens pour les années 2020 à 2022 et convention de mise à disposition des locaux entre la Ville et la Caisse d'allocations familiales des Pyrénées-Atlantiques.....	62
ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS	62
27. Muséum d'histoire naturelle – Prêt de quatre expositions au lycée professionnel agricole d'Orthez.....	62
28. Muséum d'histoire naturelle – Restauration des collections – Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Nouvelle-Aquitaine.	63
29. Muséum d'histoire naturelle – Frais de déplacement de l'artiste Jean Fontaine et du commissaire de l'exposition.....	63
EVENEMENTIEL ET ANIMATIONS.....	64
30. Transfert de la gestion du foyer Jauréguiberry du CCAS à la Ville de Bayonne.	64
FINANCES.....	70
31. Exercice 2019 – Budget principal – Budget supplémentaire (décision modificative n° 1).....	70
32. Exercice 2019 – Budget annexe des parcs de stationnement – Budget supplémentaire (décision modificative n° 1).	71
33. Demandes d'exonération exceptionnelle de la redevance de mise à disposition d'équipements municipaux.....	71
34. Exercice 2019 – Subventions aux associations.	72
35. Garantie d'emprunt à l'association Solidaires pour l'habitat (SOLIHA) Pays basque – Réhabilitation de cinq logements situés 1 allée Charles Malégarie.....	72
FONCIER	73
36. Avenant au bail emphytéotique du 14 décembre 2006 au profit du Centre Hospitalier de la Côte basque (CHCB) – Rue Abbé Édouard Cestac – Réalisation de travaux d'aménagement de voirie et régularisation foncière.....	73
INFRASTRUCTURE ET ESPACES PUBLICS	73
37. Enfouissement coordonné des réseaux aériens et de communications rue Saint-Frédéric – Convention avec la société Orange.....	73

MARCHES PUBLICS.....	74
38. Musée Bonnat-Helleu – PC sécurité provisoire pendant la phase 1 des travaux de restructuration et d’extension du musée.....	74
39. Rénovation et extension du musée Bonnat-Helleu – Marché de maîtrise d’œuvre conclu avec l’équipe agence d’architecture Brochet Lajus Pueyo – Avenant n° 4 (avenant de transfert).	74
40. Marché de fourniture de repas en liaison froide aux restaurants scolaires de la ville et aux crèches municipales – Avenant au marché conclu avec la SCIC EOLE.	75
41. Détection et géoréférencement du réseau d’éclairage public, contrôle et analyse de conformité du relevé effectué, menés par les villes de Bayonne et d’Anglet – Approbation de la convention constitutive d’un groupement de commandes avec la Ville d’Anglet, lancement et signature de l’accord-cadre.....	75
PATRIMOINE IMMOBILIER	76
42. Ecole élémentaire Jules Ferry – Ravalement de la façade donnant rue de l’Esté – Autorisation de dépôt de l’autorisation d’urbanisme correspondante.	76
43. Eglise Saint-André – Réfection à l’identique de la couverture de la chapelle de l’Adoration – Autorisation de dépôt de la déclaration préalable correspondante.	77
POLITIQUE LINGUISTIQUE	78
44. Fixation de tarifs pour deux spectacles en euskara.....	78
POLITIQUE DE LA VILLE	78
45. Rapport sur l’utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) – Année 2018.....	78
RESSOURCES HUMAINES.....	79
46. Modification du tableau des effectifs	79
47. Modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation (CPF).	79
48. Autorisation de recours à un intervenant auprès des seniors dans le cadre du programme d’activités génération seniors (cours d’espagnol).....	80
49. Assistance à maîtrise d’ouvrage dans le cadre d’un accompagnement de la collectivité pour l’élaboration d’un nouveau protocole relatif au temps de travail – Approbation de la convention constitutive d’un groupement de commandes avec le CCAS.....	80
STATIONNEMENT.....	82
50. Tarifs du stationnement – Mise en œuvre de nouvelles dispositions.....	82
SYSTEMES D’INFORMATION	84
51. Convention de mutualisation en matière d’usages numériques avec la Communauté d’agglomération Pays basque.....	84
TEMPORADA.....	85
52. Contrats d’engagement des professionnels taurins.....	85
53. Dispositions complémentaires relatives aux tarifs et aux partenariats entreprises.....	86

M. le Maire : Nous allons commencer la séance du conseil municipal par l'appel de présents qui va être effectué par Madame Julie Bensoussan en l'absence d'Étienne Boutonnet qui s'est excusé.

(Appel.)

M. le Maire : Je vous remercie pour cet appel.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 juin 2019

M. le Maire : Je vais vous demander d'approuver le procès-verbal de la précédente séance du 6 juin 2019 ; nous vous avons transmis ce procès-verbal. Il vous est possible de nous faire part de vos observations si ce procès-verbal devait contenir une inexactitude. A défaut, je considérerais qu'il est approuvé.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ

Je vais maintenant passer à la lecture des rapports. Mais auparavant, même si elle n'est pas parmi nous ce soir, Madame Colette Capdevielle a été élevée au grade de chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur. Vous l'avez appris comme moi-même à l'occasion du 14 juillet et je voulais ici au nom de toutes les Bayonnaises et tous les Bayonnais la féliciter. Je suis sûr que vous êtes tous évidemment avec moi pour féliciter Madame Capdevielle. Bien sûr tout ceci étant lié à l'action qu'elle a menée dans ses différents mandats et notamment de celui de députée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

M. le Maire : Je vous propose de passer à la lecture des rapports. Vous le savez, c'est un rapport habituel, celui par lequel je rends compte des décisions. Vous avez vu cela lors de la commission générale présidée par Monsieur Millet-Barbé. J'espère que les réponses qui ont pu vous être faites en séance, vous ont, sinon satisfaits du moins... non, pas comblés non plus, mais renseignés. S'il n'y a pas d'observation dessus... Si quand même, Madame Aragon, dites-nous quel numéro ?

Mme Aragon : Le rapport 1-3, travaux d'aménagement du parking Boufflers et square Léo Pouzac.

M. le Maire : Oui très bien.

Mme Aragon : Monsieur le Maire, chers collègues, dans la continuité des travaux nécessaires au passage du Tram'bus, les aménagements des places du centre-ville se sont multipliés. La ville fabrique des îlots de chaleur au carreau des Halles, à la place Jacques Portes, au parking de Gaulle, au square Gambetta et au parking Boufflers, quand de nombreuses villes font machine arrière sur ce type d'aménagement, comme Lyon, Paris, Bordeaux. Les surfaces minéralisées de tous ces sites absorbent la chaleur dans la journée et la redistribue dans l'atmosphère une fois la nuit venue, ce qui augmente la température.

Par ailleurs, les matériaux imperméables utilisés empêchent l'eau de pénétrer dans le sous-sol puis de s'évaporer, ce qui contribue à rafraîchir l'air durant la journée. Lors des épisodes

pluvieux et des nettoyages à grandes eaux, les matières polluantes (hydrocarbure, résidus de pneu, mégots) rejoignent directement les égouts et les rivières.

Ces travaux ont donné lieu à l'abattage de très nombreux arbres. Bien sûr de jeunes arbres sont replantés, mais ils risquent de survivre difficilement au réchauffement climatique. Pourrions-nous avoir des éléments sur les plans d'abattage et de plantation ainsi qu'une cartographie globale, s'il vous plaît ?

M. le Maire : D'accord, donc c'est une demande de communication de renseignements. Écoutez, vous les aurez bien évidemment, à la fois pour ce qui concerne les arbres qui ont dû être abattus et chaque fois pour des raisons tenant à des travaux que nous avons à réaliser, ou alors parce que ces arbres étaient atteints d'une maladie et qu'il fallait pour certains d'entre eux envisager leur abattage dans tous les cas de figure.

Vous aurez une réponse à votre question, Madame Aragon, par un courrier que je vous adresserai. Y a-t-il d'autres questions sur les décisions prises ? Oui, il y a Mathieu Bergé et je crois qu'il y a Madame Leuenberger aussi ? Pas sur les questions. Monsieur Bergé.

M. Bergé : Oui, c'est surtout sur une clarification, je dirais, politique donc n'hésitez pas à m'arrêter si je me trompe ou si je fais des erreurs.

Il s'agit de la décision du maire numéro 30, recours contre Total. Des collectivités et des ONG avaient interpellé une première fois Total en octobre dernier, pointant l'absence de toute référence climatique dans son premier plan de vigilance exigé par la loi. L'énergéticien a corrigé un peu le tir en mentionnant le changement climatique dans son nouveau plan publié en mars dernier, mais les mesures annoncées sont clairement insuffisantes, indiquent les associations qui restent sur leur faim, après leur réunion avec le PDG de Total, Patrick Pouyanné, mardi 18 juin au siège du groupe.

Total tient en fait un double discours, dénonce Paul Mougeolle, de *Notre affaire à tous*, en s'appuyant sur le rapport « Total la stratégie du chaos climatique » publié en mai dernier par trois ONG. L'énergéticien affiche une ambition cohérente avec l'objectif de 2°C de l'accord de Paris tout en allant en réalité sur un scénario de 3°C de réchauffement, explique le responsable associatif. La ville de Bayonne, associée dans un collectif de 120 communes, a décidé de porter plainte contre Total pour non-respect de ses obligations légales dans son plan de vigilance.

Notre question est : la ville de Bayonne doit-elle également porter plainte contre le syndicat des mobilités pour son projet de subventionnement de l'entreprise Vinci et d'encouragement de l'utilisation du véhicule individuel ? Pouvez-vous nous confirmer que cet accord et cette mesure rentrent bien dans les objectifs de l'accord de Paris et de son objectif de 2°C ? Pour résumer, à Bayonne nous attaquons Total en justice pour son impact climatique et on subventionne Vinci et les autoroutes, ai-je bien compris ?

M. le Maire : Vous avez bien eu raison de commencer en disant que vous seriez sur un terrain politique et je répondrai sur le même ton et avec la même ironie.

M. Bergé : Et donc ?

M. le Maire : Non, mais j'arrive. Vous avez fini votre question ? Puisque vous avez terminé, je peux commencer à répondre.

M. Bergé : Oui.

M. le Maire : Je ne vous demande pas de nous féliciter, d'avoir, avec un certain nombre de communes en France, décidé d'adresser une mise en demeure, parce que c'est ce que nous avons fait, après avoir beaucoup parlé avec Madame Bisautta qui est notre adjointe en charge de la transition écologique énergétique. Un courrier, dont d'ailleurs *le Monde* s'est fait l'écho. C'était le but que de donner un écho national à notre démarche et c'est ce qu'on a appelé l'appel du 18 juin. C'est la première ironie, mais pas la mienne, c'est celle de ceux qui ont organisé cette démarche.

Appel du 18 juin des maires pour le climat ; bien évidemment cet appel est adressé non pas à n'importe qui, à une société dont vous le dites vous-même, nous savons qu'elle participe dans une part considérable sur le plan mondial à l'émission des gaz à effet de serre. Donc cette action n'est pas seulement symbolique, elle est aussi une action à visée contentieuse. Puisque vous me donnez l'occasion de le dire, ce n'était pas prévu, mais nous avons saisi un avocat spécialisé, avocat parisien, sur ce sujet et qui va donc nous défendre, qui a adressé en notre nom une mise en demeure. C'est la procédure préalable de toute action indemnitaire postérieure. Donc on a adressé une mise en demeure sous la forme recommandée, et bien évidemment l'absence de réponse ou bien sûr le rejet de notre demande aboutira à la saisine du tribunal compétent.

Je n'oublie pas votre question. Lier ça à la question du Tram'bus et en particulier à la question de la décision prise par le syndicat des mobilités de trouver avec Vinci une solution pour faire de l'autoroute une rocade urbaine, je ne trouve pas ça très sérieux.

M. Bergé : Je vous répondrai aussi.

M. le Maire : Oui, mais bien sûr, vous avez envie de toute façon d'exister ce soir et donc je vous donnerai l'occasion de le faire. Il n'y a pas de problème. Vous avez trouvé ce sujet. Ecoutez, il me plaît aussi. Cela dit, il va falloir que nous avancions assez vite quand même. Le syndicat des mobilités, dont je suis complètement solidaire évidemment, a en effet pris un certain nombre de dispositions de dernière minute. C'est la décision de faire fonctionner d'ici quelques jours une navette fluviale sur laquelle vous avez également ironisé. Vous, cela vous fait rire. Des milliers de personnes, sur le Net, sont venues dire la satisfaction qui était la leur de pouvoir un jour emprunter cette navette ; ça compense largement votre ironie.

Mais je reviens sur la question qui est celle de la rocade urbaine. J'avoue ne pas très bien comprendre votre position, mais vous allez me l'expliquer certainement.

M. Bergé : Bien évidemment.

M. le Maire : Vous savez que nous avons entrepris ici depuis 2014 notamment, un peu avant malgré tout, puisque mon prédécesseur ici tout comme à la communauté d'agglomération avait pris des initiatives dans ce sens de reconsidérer totalement notre système de mobilité... Vous pouvez ne pas être d'accord, mais il y a des domaines dans lesquels nous sommes performants, des domaines dans lesquels on reconnaît qu'on est moins performant, mais il y a bien un sujet qui est à régler, c'est celui de l'arrivée des voitures qui nous viennent du Pays basque intérieur, mais surtout du sud des Landes. Et il y a bien longtemps que l'enquête de mobilité des déplacements nous dit quelle est la proportion de véhicules qui, chaque jour, passent l'Adour pour venir à Bayonne où se trouvent d'ailleurs 60 % des emplois de notre bassin de vie.

Notre bassin de vie fait à peu près 360 000 habitants, vous le savez aussi. Et il faut se dire aussi que 60 % des emplois se trouvent ici. Je ne prendrai que l'exemple de l'hôpital puisque la présidente est à ma droite, mais l'hôpital c'est 3 600 emplois, je crois, et ces personnes habitent

partout évidemment. Il y a vraisemblablement 20 %, voire peut-être 25 % de Bayonnais, en tout cas guère plus ; autant de personnes qui ont besoin chaque jour de pouvoir se déplacer et passer l'Adour par le pont. N'est-il pas préférable que ces personnes garent leur voiture dans des parcs relais ?

Il y a longtemps que vous êtes au courant, Monsieur, parce que vous avez des responsabilités au conseil régional. On n'avait pas été convaincu. Même au conseil régional, vous n'avez pas été particulièrement aidant.

M. Bergé : Cela dépend sur quoi.

M. le Maire : Vous n'avez pas été aidant, mais bon on s'en souviendra et l'histoire dira si vous aviez raison. Mais, vous n'avez pas été aidant, parce qu'effectivement nous voulions réaliser à la Cale du Boucau trois parcs relais, voilà, ces parcs relais pour permettre aux personnes dont je parle, c'est-à-dire aux gens qui ont des déplacements calendaires, de pouvoir se garer le plus près possible du départ de la navette fluviale qui se trouve à la Cale du Boucau. C'est une chose. La rocade, c'est autre chose, mais c'est une autre forme de réponse possible aux personnes qui n'ont pas besoin de traverser Bayonne, quelquefois même pas Anglet et qui, malgré tout, passaient chaque jour sur le pont Saint-Esprit.

Alors oui, c'est une réponse qui intéresse tout le Pays basque. Elle intéresse en particulier les Bayonnais, voyez-vous, en particulier, les Bayonnais. Alors si vous n'êtes pas d'accord là-dessus, écoutez, nous avons deux visions différentes de l'avenir de cette ville et ça me rassure parce que pour ça, au moins, je le sais désormais. Mais il n'empêche que ce projet de rocade urbaine, qui ne vous plaît pas, sur lequel vous trouvez beaucoup de défauts, est porté par une grande partie de la population, si j'en crois le nombre de personnes qui ont déjà pris contact avec nous pour pouvoir effectivement adhérer à ce système qui leur permettra, vous le savez, de bénéficier de 50 % de réduction, parce que c'est de ça dont il s'agit, voire de 70 %.

Certes dans la négociation qu'il a fallu mener avec Vinci, il a fallu que notre syndicat apporte quelques espèces sonnantes et trébuchantes, ce qui vous a un peu surpris, mais que voulez-vous, le modèle économique est ainsi fait, et surtout le modèle contractuel. Figurez-vous, nous, le syndicat des mobilités, il a fallu que nous intervenions dans un contrat qui était signé entre l'État d'une part et le concessionnaire d'autre part, c'est-à-dire Vinci et que si nous intervenons dans un contrat, on vient modifier l'équilibre financier du contrat. C'est du droit des marchés publics. C'est du classique. Lorsque nous venons modifier l'équilibre financier dans un contrat de droit public, il faut trouver une compensation. Et c'est la compensation. Ce n'est rien de plus. Ce n'est pas enrichir le groupe Vinci que de procéder de la sorte. C'est tout simplement venir compenser une perte que ce concessionnaire pourrait avoir de ce seul fait.

Alors, on ne sera pas d'accord sur ce sujet, c'est certain, mais au moins on connaît, on sait désormais sur quoi on diverge. Vous pouvez répondre bien sûr. Et après je ne vais pas réagir. Vous aurez le dernier mot.

M. Bergé : Je vais rentrer dans davantage de détails techniques que vous parce que je tiens à vous dire que je suis un peu déçu par les éléments techniques que vous n'avez pas apportés sur différents éléments. Tout d'abord pour commencer, je n'ai pas du tout attaqué le projet Tram'bus. Si vous m'amenez sur le sujet, très rapidement on peut se poser la question sur le Tram'bus : 35 % uniquement en site propre, 7 minutes de gain sur l'ensemble du trajet. On a vu énormément d'aménagement urbain fait dans les villes de Bayonne, Anglet et Biarritz, grand bien leur fasse. Mais ce n'est pas en termes d'efficacité, je dirais, sur la ligne 1 en particulier que nous allons gagner beaucoup de choses du fait de l'abandon du site propre, mais c'est vous qui m'avez amené là-dessus.

Sur la rocade, Monsieur le Maire, vous savez très bien que 35 % des gaz à effet de serre produits proviennent du secteur du transport, se font avec des véhicules individuels. Donc, subventionner sans aucune obligation d'utiliser par la suite un mode de transport en commun, parce que, que je sache, dans le règlement que vous avez transmis, la seule obligation est de passer 10 allers/retours sur l'autoroute, 20 fois pardon, mais non pas une obligation de se connecter 20 fois avec un mode de transport en commun du syndicat des mobilités. Je ne vois pas en quoi cela encourage le report modal. Cela fait faire un détour. Si vous voulez, ça peut être une stratégie, mais ça n'encourage pas le report modal à cet effet.

Ce que je trouve étonnant, c'est que le syndicat des mobilités, qui est un organe public, vienne – c'est un paradoxe – d'une ancienne entreprise publique que nous avons privatisée et que nous venons maintenant subventionner en allant à l'encontre des intérêts environnementaux et pour produire des gaz à effet de serre. C'est la réalité de ce projet.

Vous m'emmenez sur la question de la navette fluviale, Monsieur le Maire, et vous avez dit quelque chose de faux. Vous savez que je suis président du conseil portuaire. En conseil portuaire, nous avons eu une demande du syndicat des mobilités d'accepter une dérogation pour que la navette fluviale puisse circuler à douze nœuds au lieu de cinq nœuds, pour pouvoir justement avoir une vitesse de circulation suffisante pour être compétitive avec les autres modes de transport. Comme président de conseil portuaire, j'ai proposé que nous acceptions, mais j'ai été surpris ce jour-là parce que j'ai participé à des réunions techniques, nous étions aux réunions techniques Monsieur le Maire.

Au moment de ces réunions techniques, le projet de navette fluviale, pour une efficacité en termes de report modal, mentionnait deux ou trois bateaux, sachant que le coût d'exploitation de chaque bateau est d'un million d'euros. Nous démarrons maintenant avec un seul bateau avec une communication où il y a marqué « balade en bateau ». J'ai pris les photos. Il n'est pas marqué « report modal en bateau », mais « balade en bateau ». Vous l'avez aux pieds de la mairie. Vous ne l'avez pas encore enlevé. Vous pourrez l'enlever demain.

Dans les faits, nous nous retrouvons avec un seul bateau. Pourquoi ? Qu'est-ce qui a changé ? Vous avez arbitré de garder le passeur, le passeur lui-même qui coûtait 1 million d'euros. Donc quelque part vous avez privilégié un projet purement bayonnais qui a rencontré du succès auprès du public, parce qu'ils prennent la navette, mais qui n'a aucun impact en termes de lutte contre le réchauffement climatique et contre les gaz à effet de serre. Les gens qui prennent le passeur pourraient très bien traverser le pont Saint-Esprit à pieds, cela ne leur poserait pas du tout de problème par rapport à ça. Ce n'est pas une question de fréquentation parce que dans quelques mois vous allez arriver avec des statistiques sur cette navette fluviale en disant que nous avons eu tant de milliers de personnes qui l'ont utilisée. Mais combien l'auront utilisée à la place de leur véhicule individuel ? Combien auront utilisé ce mode de transport pour du trajet domicile/travail ?

Je tiens quand même à dire à l'ensemble des personnes qui sont présentes ici, 1 million d'euros, c'est le doublement de l'exploitation de la ligne Bayonne/Saint-Jean-Pied-de-Port, dossier dans lequel nous avons travaillé main dans la main.

M. le Maire : Oui, dans lequel nous faisons le travail du conseil aussi. Nous travaillons ensemble et nous sommes en train de faire du ferroviaire, nous qui n'avons pas la compétence ferroviaire.

M. Bergé : Non, écoutez Monsieur le Maire.

M. le Maire : La balade dont vous parlez là, vous confondez, c'est un opérateur privé, je vous prends dans l'erreur.

M. Bergé : Ah bon ?

M. le Maire : Vous êtes en train de dire qu'il y a « une balade urbaine machin ». Oui, c'est l'opérateur privé, vous confondez totalement.

M. Bergé : Pourquoi est-ce le syndicat de mobilité qui fait l'affichage ? Paie-t-il pour un opérateur privé ?

M. le Maire : Poursuivez.

M. Bergé : Vous ne répondez pas à ça.

M. le Maire : C'est l'opérateur privé. Vous êtes à côté de la plaque.

M. Bergé : Sur le train, Monsieur le Maire, la région a une compétence ferroviaire. Qui a la compétence du transport interurbain ?

M. le Maire : C'est nous.

M. Bergé : C'est le syndicat des mobilités. Quand nous mettons en place des lignes de proximité entre Cambo et Bayonne, est-ce un transport interurbain ou un transport à vocation régionale ? C'est un transport interurbain. C'est pour cela que nous avons trouvé un accord pour payer 50/50 le développement de cette ligne. Vous voyez, Monsieur le Maire, sur le dossier des transports...

M. le Maire : Restez dans le sujet.

M. Bergé : Non, c'est vous qui amenez le sujet, ce que vous êtes en train de montrer, c'est que vous êtes le spécialiste des coups politiques, Monsieur le Maire. Mais dans les faits, dans la lutte contre les gaz à effet de serre, on s'attaque à Total, mais on subventionne Vinci. Il y a un élu de Grenoble qui vient de porter un recours contre Vinci et contre la rente des autoroutes. Ce qui est assez insupportable, c'est qu'à l'heure actuelle en politique, nous sommes en même temps contre la pollution et en même temps pour les gaz à effet de serre. C'est ce que nous avons à Bayonne à longueur de temps.

M. le Maire : Merci. S'il n'y a pas d'autre question. Vous avez une question Madame ? Prenez le micro, sur quoi alors ?

Mme Leuenberger : Sur la réunion du 5 juillet avec les commerçants.

M. le Maire : Nous ne pouvons pas comme ça, en conseil municipal.

Mme Leuenberger : Nous n'en avons pas pour longtemps.

M. le Maire : Je sais que vous n'êtes pas malicieuse. Je vous donne la parole, mais ce n'est pas la règle.

Mme Leuenberger : Je n'ai pas l'intention de vous fâcher, nous voudrions quelques renseignements.

M. le Maire : Vous avez la parole, allez-y.

Mme Leuenberger : J'essaye d'aller vite. Nous aimerions vous demander quelques précisions et vous faire des suggestions suite aux déclarations faites lors de la réunion du 5 juillet 2019 en présence des services de l'État et des commerçants bayonnais concernant la journée du 24 août 2019 à Bayonne. Effectivement, les opposants au G7 organisent une manifestation le 24 août, mais à Hendaye, non pas à Bayonne. Vous avez décidé, ce sont les informations que nous avons, de fermer les Halles pendant tout le week-end et d'annuler le marché paysan. Pour nos amis paysans, petits producteurs locaux en tout genre, le marché du samedi matin, de plus en période estivale, représente une ressource financière vitale. L'attraction de ce marché pour l'image de Bayonne est également non négligeable. Pouvez-vous vous engager comme cela a été fait, prévu pour Biarritz, de faire en sorte que le manque à gagner soit compensé d'une manière quelconque en concertation avec les paysans du marché ?

En ce qui concerne les transports, la gare SNCF et les gares routières seront également fermées durant les trois jours pour restreindre le flux de personnes malveillantes. Confirmez-vous que les cars seront également empêchés de circuler ? Cela est une question, nous avons bien compris qu'il n'y aura pas de train, mais n'y aura-t-il pas de car non plus ? Et nous nous posons la question de ce qu'il en est de la libre-circulation des personnes ? Au niveau des commerces, pour l'instant vous avez juste instillé la peur auprès des commerçants en espérant peut-être qu'ils fermentaient d'eux-mêmes leurs établissements. Attendez-vous des autorités des consignes de fermeture obligatoire si un risque caractérisé voyait le jour ? Le problème est que le G7 dure trois jours : samedi, dimanche, lundi. Votre risque caractérisé peut s'étendre sur trois jours. Vous êtes d'accord avec moi.

M. le Maire : Il y a le contre-sommet avant le sommet.

Mme Leuenberger : Pardon ?

M. le Maire : Le contre-sommet commence avant.

Mme Leuenberger : Le contre-sommet ne concerne pas Bayonne.

M. le Maire : Ecoutez, nous verrons Madame. J'espère.

Mme Leuenberger : Ce que vous craigniez c'est le 24 surtout ?

M. le Maire : Tout. Principe de précaution. Terminez.

Mme Leuenberger : Je finis avec l'appel à délation, il est toujours dangereux, Monsieur le Maire. On ne sait pas si cela vient de vous. Mais il est toujours dangereux, Monsieur le Maire, de charger la population de ce genre de travail. C'est une technique des régimes les plus noirs. Vous avez déclaré, il y a quelques jours, que vous étiez républicain. Laissez donc la police républicaine. Si elle est bien faite, elle n'a pas besoin de supplétif. Une cinquième question est arrivée concernant une compétition de handball qui serait effectivement annulée le 24 août.

M. le Maire : Avez-vous terminé ?

Mme Leuenberger : Oui.

M. le Maire : Je vais essayer de répondre rapidement. Vous avez tout chamboulé, Madame. Ce n'est pas à l'ordre du jour. C'est par contre une vraie question.

Mme Leuenberger : Qui n'a pas été traitée du tout en conseil municipal avant le G7.

M. le Maire : Je ne vous reproche pas de l'avoir posée. Nous sommes hors des clous, mais ce n'est pas grave. Je réponds point par point à votre demande.

Vous nous dites que je vous dois des précisions sur les déclarations que j'ai pu faire à l'occasion de la rencontre qui s'est tenue ici à l'initiative de l'État, réunion à laquelle j'ai assisté et beaucoup de commerçants également, qui venaient chercher des informations à cette occasion. Et ils attendaient beaucoup plus du sous-préfet, du commissaire de police que de moi, évidemment. Il est vrai que toutes les questions qui étaient posées, naturelles, étaient : que devons-nous faire ? Quelle est la réalité du risque ? Au moment où je vous parle, nous sommes à 39 jours avant l'ouverture du G7. Il y a le G7 et il y a le contre-sommet qui commence lui avant, le 22. En réalité, c'est quand même près d'une semaine et non pas trois jours.

Certes, et vous avez raison, le contre-sommet va se dérouler à cheval entre Urrugne et Hendaye. Nous allons dire cela comme ça. C'est un dossier que j'ai suivi évidemment de très près comme président de la communauté du Pays basque, puisqu'il s'agit pour les élus du Pays basque de trouver les meilleures solutions possibles. Ce n'est pas le maire de Bayonne, il n'y a aucun maire du Pays basque, en dehors du maire de Biarritz qui a décidé de recevoir le G7 ici. Cela dit, c'est une décision du Président de la République. J'ai pour habitude de respecter les décisions qui sont prises, même si ce n'est pas la mienne. Je n'ai pas été informé, avant que la presse ne le sache elle-même, du fait que le G7 se déroulerait à Biarritz. Je l'ai appris après coup.

Cela dit, il faut s'organiser. Nous avons des commerces en centre-ville. Nous avons beaucoup de commerces en centre-ville, 800 commerçants qui se déploient sur notre centre historique et nous pouvons comprendre qu'ils aient là une forme d'inquiétude.

Je prends les mesures que j'estime devoir prendre au regard des informations dont je suis en possession. Ces informations je les ai du représentant de l'État qui est le sous-préfet et le préfet éventuellement ou l'ambassadeur de France qui est en charge de l'organisation du G7, Monsieur Thebault, que nous rencontrons de temps en temps. Ces informations, à ce jour, ne laissent pas penser que nous sommes devant une situation difficile pour ce sommet, mais ce que je vous dis est encore sous toutes réserves. Car vous le savez comme moi, s'il y avait des mouvements qui devaient s'organiser, et quand je parle des mouvements, je ne parle évidemment pas du G7 et je ne parle pas du contre-sommet non plus. Je veux parler effectivement de ces hordes de personnes qui se sont retrouvées mélangées avec les gilets jaunes, dont un certain nombre de villes de France ont été épargnées. Je veux parler aussi de ce qu'il s'est passé effectivement avec ces *Black Blocs* qui sont venus dans ces différentes manifestations s'infiltrer.

Si j'ai estimé, et je l'ai dit clairement au Préfet, que le contre-sommet ne pouvait se dérouler à Bayonne, c'est parce que Bayonne a une vie urbaine intense - parce que la première idée était de venir à Bayonne, vous vous en doutez - vie urbaine intense qui rendait certainement plus difficiles qu'ailleurs les dispositifs de sécurité et l'intervention des forces de l'ordre, qu'il s'agisse des forces de la gendarmerie ou des forces de la police nationale.

Donc il est apparu très vite et pour tout le monde au travers des discussions que nous avons pu avoir il y a quelques mois, Madame, qu'il fallait que ce contre-sommet se déroule dans un autre lieu, finalement à l'endroit que je vous ai dit il y a quelques instants. Parce qu'il sera beaucoup plus facile pour nous de poursuivre notre vie en particulier ici, mais cela ne veut pas dire que les choses se dérouleront totalement normalement, excusez-moi. Le préfet a donc déjà pris la décision que toutes les gares, non pas seulement la gare de Bayonne, toutes les gares seraient

fermées. C'est une décision non pas du Maire de Bayonne, parce que nous avons peu de pouvoir dans ce domaine, mais de l'État.

Les transports interurbains, eux, seront effectivement organisés d'une manière assez particulière. Ne me demandez pas le détail, j'en ai pris connaissance hier seulement. Ça sera quand même sérieusement chahuté et les parcours des lignes interurbaines ne seront pas les parcours d'aujourd'hui, vous pouvez vous en douter. Il y aura eu des modifications. Il y a beaucoup de bus qui vont passer sur l'autoroute, c'est ce que j'ai appris. Nous aurons dans la période que je vous ai indiquée, à se satisfaire de la fermeture des gares parce que l'État considère que la fermeture des gares permet de limiter davantage l'arrivée des flux extérieurs, comme je l'ai entendu. Malgré tout, il faut que la population continue à vivre avec tous les transports interurbains qui peuvent se poursuivre.

S'agissant de nos Halles, j'ai peut-être commis un lapsus si j'ai dit que les Halles seraient fermées. En réalité, je le dis ici clairement, c'est que le marché ne se tiendra pas. C'est ce que vous avez indiqué vous-même en disant qu'il faudra indemniser ces personnes ; le marché paysan ne peut pas se dérouler. C'est prendre trop de risques Madame, que de permettre le déploiement d'un marché sur tout cet espace que vous connaissez dans le petit Bayonne et aussi partiellement sur les ponts. C'est la raison pour laquelle en effet, et là c'est une décision du Maire du coup, au titre de précaution que j'ai souhaité prendre. Par contre, les Halles seront ouvertes. Au moment où je vous parle, les Halles seront ouvertes. S'il apparaissait qu'au regard des informations que les autorités de l'État nous fourniraient qu'un risque pourrait être encouru, je n'hésiterai pas à également prendre une décision de cette nature, mais à ce jour rien ne permet de dire qu'il faudra prendre une telle mesure. Donc les Halles seront ouvertes. Au moment où je vous parle, j'affirme que les Halles seront ouvertes. Par contre, le marché paysan, lui, n'aura pas lieu. C'est de l'occupation du domaine public et donc j'ai décidé que le domaine public ne pourra pas être occupé par ce marché paysan.

Quant à l'indemnisation, écoutez, ils sont assez grands pour venir me voir, ils sont organisés en association pour éventuellement venir nous rencontrer. Vous nous dites comme à Biarritz, je ne crois pas savoir qu'à Biarritz il y a eu des mesures de cette nature, mais je me renseignerais éventuellement, mais nous n'en sommes pas encore là.

En ce qui concerne le terrain de sport de hand-ball, Madame Agnès Duhart vous avez une info là-dessus ?

Mme Duhart : Oui j'ai demandé donc à Monsieur Peytavin, le Directeur des sports. Il s'agissait là d'une rencontre mineure, le début de saison sportive. Très certainement cette rencontre sera déplacée dans une autre ville tout simplement.

Mme Leuenberger : Merci.

M. le Maire : Voilà Madame Leuenberger, merci aussi pour votre question. Il y aura une nouvelle réunion en présence des commerçants le 2 août pour avoir plus d'informations. Le préfet, le sous-préfet, le commissaire de police en diront davantage, c'est eux qui sont en situation de pouvoir prendre des décisions dans ce domaine.

DONT ACTE

SPORTS

2. Schéma directeur des Sports 2020-2025.

M. le Maire : Nous arrivons au rapport numéro 2, qui est le rapport important sur le schéma directeur des sports pour la période 2020-2025. Je donne la parole à Madame Duhart.

Mme Duhart : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, en préambule, permettez-moi de remercier, il est présent, le directeur des sports Jean Peytavin et le DGA David Tollis pour tout le travail réalisé. Il s'agit d'un travail d'un an pour avoir relevé ce vrai défi dans le temps imparti.

Avant de vous présenter plus formellement le rapport relatif à l'adoption de notre schéma directeur des sports pour la période 2020-2025, je voudrais vous dire rapidement quelques mots. Un mot en premier lieu sur la démarche elle-même d'élaboration d'un schéma directeur. Je crois, Monsieur le Maire, qu'aucun autre mandat n'aura été autant marqué que le vôtre, par cet effort de structuration, de mise en cohérence et de lisibilité de nos politiques publiques municipales. Il y a eu certes un schéma directeur des systèmes d'information, de la culture, du commerce et du tourisme, de la petite enfance pour ne citer que ceux-ci et maintenant des sports. Personne n'avait fait au préalable un tel effort pour rendre nos politiques publiques plus explicites, mieux connues et mieux comprises de tous. Alors il ne faut pas se méprendre, ce n'est pas qu'une affaire internet ou technique, un schéma directeur c'est un projet politique à part entière. C'est un engagement que nous prenons devant nos partenaires, nos associations, un engagement auprès de la société civile dans l'intérêt de toutes les Bayonnaises et Bayonnais. Ce schéma directeur vient clôturer cette volonté de la ville avec ce sujet du sport pour tous et des loisirs à Bayonne et je suis extrêmement fière de pouvoir vous le présenter ce soir. Je rappelle que ce schéma directeur étant forcément en lien avec ma délégation qui s'intitule « sport pour tous et loisirs ».

Nous avons pour habitude de dire et de répéter que le sport c'est l'ADN de la ville de Bayonne. Ce n'est certainement pas moi qui vais démentir cette affirmation. Mais Bayonne est tout autant une ville riche de sa culture, de son patrimoine, de ses traditions et de ses langues. En réalité, le sport croise et vient à la rencontre de nombre de ses sujets. Le sport est au cœur de nos politiques publiques. Bayonne est une ville sportive. Bayonne est une ville qui vit, qui accueille, qui rayonne et qui se développe avec le sport et par le sport. Pas exclusivement bien sûr, mais le sport a indiscutablement forgé notre ville. Il est l'un des traits de caractère de notre ville. Il est l'un des vecteurs de cohésion et de maintien de la mixité dans notre ville aussi.

Je voudrais d'ailleurs revenir en quelques mots seulement sur ces sujets Monsieur le Maire, mes chers collègues. Quelques mots pour dire notre engagement, nos convictions, notre volonté et nos projets en faveur du sport pour tous à Bayonne. Et je dis bien pour tous, car l'enjeu de l'accessibilité au sport, à la pratique sportive et aux loisirs sportifs est sans aucun doute l'une de nos préoccupations prioritaires. Je vais ici y revenir.

Bayonne, nous pouvons le dire sans prétention mais parce que c'est tout simplement une réalité, assume un véritable rôle de ville capitale en matière sportive. Nous réunissons sur notre territoire beaucoup d'infrastructures sportives, pas moins de 270. C'est considérable et ce sont bien entendu des installations qui bénéficient aux Bayonnais, mais aussi et beaucoup à nos concitoyens et habitants des villes voisines et de l'ensemble du territoire. Nous avons en cela de nombreux atouts pour notre attractivité. Mais nous savons aussi que nous avons quelques manques et qu'il y a un véritable enjeu en termes de modernisation de l'infrastructure et pour une part de création de nouveaux équipements.

C'est la raison pour laquelle nous pouvons vous proposer de poser un premier acte très fort de ce schéma directeur, un plan pluriannuel d'investissement sportif qui va fonder les engagements sur la période 2020-2025 en matière de restructurations, réhabilitation des équipements sportifs existants et de développement de nouvelles installations. Je ne les citerai pas, mais de Belascain jusqu'à la Floride, de Didier Deschamps jusqu'à Jean Dauger, du tennis jusqu'à la danse, l'athlétisme, les sports de combat, l'escalade, sans oublier les équipements sportifs de proximité, c'est un programme d'investissement à part entière qui vous est proposé pour les années à venir et dont nous pensons qu'il répondra pleinement aux besoins actuels et à venir en conservant à Bayonne son rôle de ville capitale sportive.

Mais les équipements sportifs, aussi performants soient-ils, ne seraient rien sans les acteurs associatifs, les clubs sportifs qui les font vivre. Sur Bayonne nous avons 66 associations sportives actives. Bayonne accueille plus de 10 000 licenciés sportifs avec, vous le savez bien, la quasi-totalité des disciplines que le mouvement sportif peut représenter, présentes ici chez nous à Bayonne, nous en recensons 80. Ces associations sportives constituent une richesse absolue pour notre ville, un atout considérable. Je crois que les actions entreprises durant ce mandat en faveur de ce tissu associatif, je pense à la critérisation des subventions, à des actions comme le forum des associations, dont nous aurons la deuxième édition et je remercie Cyrille Laiguillon en charge de ce dossier, qui aura permis de renforcer notre partenariat avec le tissu sportif. Et les propositions que nous faisons dans ce schéma, notamment pour accompagner le bénévolat permettront, je le pense, de maintenir et consolider cette dynamique.

Je veux aussi dire un mot, mes chers collègues et vous savez combien j'y suis attachée, à la question de l'accessibilité par tous les publics.

Quand nous parlons d'accessibilité, beaucoup de sujets sont à identifier et prendre en compte. Je parle de l'accessibilité à de nouvelles disciplines, de l'accessibilité physique à l'équipement. Je pense bien entendu à l'ADAP (agenda d'accessibilité programmée) avec mon collègue Jérôme Aguerre qui est en charge de ce dossier. Je parle bien entendu des enjeux financiers de mixités sociales liés au genre, au sport féminin, aux handicaps et séniors. Je parle aussi de la pratique libre et de loisirs, je parle enfin d'un sujet oh combien fondamental aujourd'hui dans notre société qui est celui du sport santé.

Sur l'ensemble de ces sujets, le schéma directeur qui vous est proposé ce soir fait des propositions concrètes et pragmatiques. Bien sûr, certaines nécessiteront d'être travaillées et affinées avec des professionnels et nos partenaires. D'autres sont au contraire déjà prêtes à être mises en œuvre, mais je pense qu'aucun sujet n'a été passé sous silence parce que nous voulons certes reconnaître le sport professionnel, le sport de haut niveau et l'élite du monde amateur qui sont tous deux extrêmement porteur pour notre ville et ne doivent surtout pas être opposés d'ailleurs. Mais nous avons aussi et tout autant voulu prendre en compte les besoins de tous les Bayonnaises et les Bayonnais dans leur pratique sportive au quotidien.

Je terminerai par un point fondamental à mes yeux, mes chers collègues, sur lequel nous nous retrouvons avec ma voisine Christine Martin-Dolhagaray, celui de la dimension éducative du sport. Personne dans cette enceinte, je crois, n'a besoin d'être convaincu des vertus du sport, vecteur d'éducation, vecteur d'épanouissement, de socialisation et de construction de l'identité de nos jeunes. Bayonne mise de longue date sur l'éducation par le sport. Je le répète ici à Bayonne plus qu'ailleurs, nous misons sur l'éducation par le sport. Et je veux à cet instant, Monsieur le Maire, mes chers collègues illustrer mon propos par deux points, deux exemples particulièrement révélateurs. Nous devons nous rappeler en premier lieu que c'est ici à Bayonne que nous avons le plus d'éducateurs sportifs dédiés à l'accompagnement de nos enfants dans les temps scolaires et périscolaires.

Le nombre d'éducateurs sportifs qui interviennent grâce à l'action volontariste de la ville nous place en première position parmi les villes de la région Nouvelle-Aquitaine. Le deuxième exemple que vous voudrez retenir en deuxième lieu, Monsieur le Maire, est à mon sens très parlant. C'est celui de la natation. Aucun de nos petits Bayonnais scolarisés dans nos écoles ne rejoint nos collègues sans avoir fréquenté nos piscines et disposé de cours nécessaires pour apprendre à nager. Nous avons entendu beaucoup de choses sur ce point, beaucoup de recommandations nationales ministérielles. Ici, à Bayonne, nous agissons, nous le faisons, et cela depuis plusieurs années.

On ne le dira jamais assez, le sport relève pleinement de l'ambition éducative de la ville de Bayonne, c'est un vrai choix politique de premier plan, voulu, défendu et sur lequel nous continuerons d'agir au travers de ce schéma directeur durant les années à venir parce que c'est dans nos écoles que beaucoup se prépare et se décide pour l'avenir de nos jeunes.

J'en ai terminé Monsieur le Maire, et chers collègues des quelques messages qui me tiennent à cœur et je voulais une nouvelle fois faire passer ce soir. La ville agit de très longue date en faveur du sport à Bayonne, nous avons une politique sportive, aujourd'hui le schéma directeur nous donne l'occasion de mieux la faire connaître, de lui donner toute sa force sa cohérence, de démontrer s'il en était besoin son ambition au service des Bayonnaises et des Bayonnais.

M. le Maire : Merci pour cette présentation faite de conviction. Je vois que Madame Herrera demande la parole, il aura Jean-Claude Iriart.

Mme Duhart : Je vais lire la délibération peut-être, Monsieur le Maire ?

M. le Maire : Accessoirement.

Mme Duhart : Schéma directeur des sports 2020-2025. Dans la continuité des objectifs que s'est fixée la municipalité, un travail d'enquête et d'analyse a permis de poser un nouveau diagnostic territorial et de rappeler l'importance des activités physiques et sportives pour le renforcement des solidarités, de la cohésion sociale de l'éducation et du mieux vivre à Bayonne. La ville a redessiné sa stratégie globale dans le champ des activités physiques et sportives autour de cinq axes majeurs. Dont chacun se décline en orientation et fiches actions. Assurer le maillage du territoire en équipement sportif. Consolider le rôle des clubs sportifs, développer une offre sportive pour tous les publics, réaffirmer la dimension éducative et transversale du sport et pérenniser une élite sportive. À l'appui des éléments développés dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver les orientations et les préconisations du schéma directeur des sports 2020-2025.

M. le Maire : Je préfère votre plaidoirie à ce résumé qui était plus convaincante. Mais il faut lire les résumés des rapports, c'est pour cela. Madame Herrera, vous avez levé la main en première, Jean-Claude Iriart, Henri Etcheto.

Mme Herrera-Landa : Monsieur le Maire et chers collègues, enfin et merci. Voici, les mots qui vont servir d'introduction à cette intervention qui aurait pu être très longue, mais que je me limiterai à une intervention relativement condensée au regard de la délibération et de l'intervention de Madame Duhart et du document qui est en annexe puisque le document qui est en référence fait 41 pages.

Pourquoi enfin ? Parce que nous avons sollicité en tout début de mandat, une enquête sur les besoins en matière de pratique sportive et de loisir et le travail formalisé dans le cadre du schéma directeur présente un travail important, on peut d'ailleurs en féliciter les services et les différents contributeurs, basé sur une enquête grand public, des entretiens avec des dirigeants

et des personnes-ressources et un travail conséquent en matière de regroupement de données et d'analyses de ces mêmes données.

Merci, car ce schéma constitue un document quasi exhaustif qui établit à l'instant T, un état des lieux en matière d'activité et d'équipement sur le territoire bayonnais. Malgré tout, des regrets que nous aurions aimé pouvoir exprimer sous la forme de propositions à l'occasion de commissions des sports que nous avons trouvé tout au long de ce travail, très peu nombreuses, trop souvent reportées et consacrées à un exposé de travaux accomplis plutôt qu'en un réel échange pouvant générer des propositions coconstruites, ce qui aurait constitué véritablement un travail d'élu dans le cadre des commissions un travail d'échange et de co-construction. Voici quelques-unes de ces propositions que nous n'avons pas pu faire.

En premier lieu, nous constatons que ce document de 41 pages constitue véritablement un catalogue des possibles avec 4 axes et 19 orientations où chacun pourra trouver son projet ou son intérêt en pensant en particulier au mouvement sportif, mais ce document n'a pas valeur d'engagement par un plan pluriannuel d'action, c'est-à-dire étaler dans le temps avec un certain nombre de références portant sur des priorités. Le plan pluriannuel des investissements fait défaut alors que certaines urgences sont bien réelles et ne pas donner des priorités, c'est prendre aussi le risque et en général ce risque se vérifie, de différer l'ensemble des projets, car il faut reprendre ce travail pour définir un certain nombre de priorités.

De même en regret, c'est que le travail n'a pas été placé à une échelle communautaire. Nous savons bien que sur l'agglomération il y a une forte mobilité au niveau des services sportifs et de l'usage des installations, certains équipements sont d'intérêt communautaire du fait de leur spécialisation et il est dommage que cette échelle n'ait pas été davantage intégrée dans la réflexion.

Une question sous forme de souhaits est que les Bayonnais qui ont été interrogés sur la première partie sous forme d'un questionnaire mis en ligne par un journal local puissent être aussi consultés sur ce document ou en tout cas sur une version plus digeste afin que les priorités définies correspondent véritablement à leurs attentes, non plus en termes d'énoncé des besoins en amont, mais sur un document qui déjà les formalise.

Un autre point, ce sont les enjeux liés à l'activité physique et à la santé. Aujourd'hui la prévention, l'autonomie avec l'augmentation du troisième, du quatrième âge, nous ne savons plus jusqu'à aujourd'hui nous allons donner de chiffre sur le grand âge en tout cas, mais aussi pour les adultes en matière de gestion du stress de qualité de vie. Tous ces enjeux liés au sport santé auraient pu être abordés de manière plus transversale.

Une question importante également est que nous savons que le sport a un impact non négligeable sur le bilan carbone : il est très consommateur d'infrastructure, de fluides, d'énergie et également de transports. Le développement durable est malheureusement cantonné à un paragraphe qui intègre surtout des mesures qui sont déjà prévues pour le législateur, nous aurions pu faire preuve de davantage de créativité en matière de proposition dans ce domaine. Il en est de même pour le sport féminin. Il constitue un enjeu en matière de « rattrapage » puisque nous savons bien que les femmes seront davantage en attente de sports loisirs et que l'offre des clubs va plutôt vers des sports de compétition, ce qui se traduit par une inégalité d'accès à la pratique. Là aussi les objectifs quantitatifs et les choix font défauts.

Enfin, le volet sport économie tourisme qui est quand même une des caractéristiques du territoire reste pratiquement ignoré alors qu'il est juste mentionné de grands événements alors que ce volet aurait pu être largement développé.

Vous l'aurez compris, ces différentes remarques ne sont pas posées en termes de question, donc cela ne demande pas particulièrement de réponse, mais de contribution à une réflexion qui dans tous les cas est amenée à se poursuivre dans les mois et les années à venir. Merci de votre attention.

M. le Maire : Merci, Madame Herrera. C'est Jean-Claude Iriart qui va maintenant intervenir.

M. Iriart : Je souhaitais signaler aussi notre adhésion à la démarche des schémas. Agnès Duhart en parlait tout à l'heure. On examine ce soir un schéma directeur des sports après une série de schémas que vous avez produit sur d'autres thématiques : la culture, le tourisme, le commerce, la petite enfance. Je voulais simplement préciser pour ceux qui suivent l'action publique de plus loin que définir un schéma sur le périmètre d'une politique publique c'est un exercice important, car cela oblige la collectivité à poser un diagnostic, à apprécier les points forts et points faibles et à se projeter vers l'avenir, en fixant des objectifs et des plans d'action. Ça donne aussi plus de lisibilité à l'action publique puisque c'est un document qui fait foi et qui engage bien entendu la collectivité sur sa mise en œuvre.

Cette pratique n'était pas très généralisée dans le fonctionnel de cette municipalité bayonnaise, mais au cours de ce mandat les progrès réalisés ont été, selon nous, sensibles. Ce n'est pas parce que nous nous situons à huit mois de nouvelles échéances électorales qu'il faut omettre de mentionner aussi les aspects positifs qu'il me semble intéressant de poursuivre à l'avenir, quelles que soient les majorités installées.

Concernant le schéma inscrit à l'ordre du jour de ce soir, j'ai pris, comme j'imagine beaucoup d'entre vous, le temps de le consulter dans le détail dans la continuité de l'intérêt que nous y avons porté. Sophie faisait référence tout à l'heure aux commissions depuis le démarrage des travaux. Après toute une étape préalable marquée par le traitement d'un questionnaire auprès des clubs et des usagers, marqué aussi par l'élaboration d'un état des lieux qui donne une photographie qualitative et quantitative de l'offre existante tout en pointant assez objectivement les attentes et l'ampleur des besoins, c'est aussi un élément fort de ce diagnostic. Le schéma débouche ce soir sur 29 fiches action, 19 orientations. Le travail mené est conséquent. Il ne mérite rien qu'à lui seul de nous inviter à consacrer un peu de temps à l'examen de ce schéma par respect au travail mené.

Je n'ai pas repéré de thématique importante qui n'ait pas été abordée et ce document constituera un document de référence pour les années qui viennent, quelle que soit d'ailleurs, me semble-t-il, la majorité qui sera désignée lors des prochaines élections. Nous partageons l'essentiel des orientations qui sont contenues dans ce schéma, c'est pourquoi nous le voterons parmi les orientations qui nous sont chères et que nous retrouvons aussi dans ce schéma. Je note en particulier la priorité donnée aux pratiques féminines et au sport adapté, dans l'élargissement de l'offre. La localisation d'équipements structurants dans les quartiers prioritaires, je crois que cela est un point faible de la situation actuelle et cela mérite effectivement d'être intégré dans les aménagements à venir de la même manière que les aménagements sport pour tous dans les différents quartiers. C'est un point aussi qui peut nous rassembler dans les priorités d'aménagement à venir. La poursuite des intervenants sportifs dans les écoles, la consolidation des clubs dans leur démarche sociale et éducative et la nécessité, mais je terminerai avec ça, de réhabiliter nombre d'équipements et d'en créer de nouveaux.

Pour autant, il serait naïf de considérer que la validation de ces différentes orientations suffira à garantir leur réalisation. Les fiches actions présentent des niveaux de précision assez hétérogènes, certaines décrivent une opération à mener et à chiffrer, là où d'autres fiches

indiquent plutôt le cap à suivre. Tout dépendra donc comme souvent de la volonté politique de mettre ce schéma en œuvre, des arbitrages financiers et, je pense, aussi de la ressource humaine dont la direction des sports disposera pour activer l'ensemble des fiches de ce schéma. Ces dernières ont néanmoins le grand mérite d'exister. Aux majorités d'aujourd'hui et de demain de faire en sorte qu'elles deviennent réalité.

Mon dernier point portera sur les équipements du schéma. L'enquête et l'état des lieux ont confirmé ce que nous savions : Les équipements pour certains vétustes, en cruel besoin de réhabilitation, la saturation de certains locaux, l'émergence de nouveaux besoins, etc. Le schéma tente d'y répondre via son axe 1, relatif aux équipements, et affiche une vingtaine de projets dont l'échéance, je crois que c'est important de le préciser, est fixée pour l'année en cours ou le prochain mandat.

Sur les 20 projets, seuls les trois quarts à ce stade sont précisément chiffrés pour un total qui s'élève à hauteur de 20 millions d'euros. Je ne les cite pas, tout le monde les retrouvera dans le document, y compris tous les acteurs du sport Bayonnais.

À ces opérations chiffrées à hauteur de 20 millions d'euros, s'ajoutent d'autres non chiffrées, dont l'échéance est également annoncée pour le prochain mandat. Je les indique parce que cela permettra aussi de mesurer l'ampleur de ces opérations. La couverture des gradins au stade Cacareigt, l'extension du gymnase de Sainte-Croix, le projet Etche Urdina de l'Aviron bayonnais, l'aménagement culturo-sportif de la salle Lauga, soit au bas mot, certainement, un joli petit lot de millions supplémentaires. Enfin d'autres projets sont également annoncés, mais du coup sans chiffrage ni indication d'une réalisation au cours du prochain mandat.

À ce niveau de précision, on peut craindre leur chance de voir le jour dans des délais raisonnables. On y trouve des projets fort pertinents, je les mentionne aussi parce qu'ils croisent aussi beaucoup de nos priorités. La création de nouveaux gymnases dans le secteur nord-est de Bayonne, un secteur plutôt dépourvu en fait d'équipements sportifs dont la concentration se fait davantage sur d'autres quartiers. Un nouveau gymnase dédié au sport de combat, la réhabilitation des frontons de Jean Dauger, du trinquet Saint-André, du mur à gauche Sainte-Croix dont on ne parle pas beaucoup. Les équipements sportifs de proximité dans les quartiers, les aménagements de voies vertes sur les berges, le franchissement pédestre et cycliste des fleuves, tout un tas d'opérations effectivement tout aussi pertinentes les unes que les autres, mais qui aujourd'hui souffrent d'une absence de chiffrage précis et de calendrier. Contentons-nous d'apprécier la faisabilité de ce qui est annoncé pour cette année et le prochain mandat.

20 millions pour les projets chiffrés. Plusieurs millions de plus pour les projets non chiffrés, ce qui vraisemblablement nous amènera à un coût total qui dépassera les 30 millions d'euros. La faisabilité de ce programme peut s'apprécier en comparant aussi les investissements qui ont été affectés aux équipements sportifs au cours des 5 premières années du mandat qui s'achève. Là où l'on atteint un chiffre de 7 millions d'euros pendant les premières années pour la totalité des équipements sportifs, 8 % de l'investissement global sur la période donc élément de référence important à prendre en considération pour apprécier aussi la faisabilité, le réalisme du programme qui est annoncé à hauteur de 30 millions pour le prochain mandat. Et ce, dans un contexte où le début du mandat sera marqué par un programme élevé d'investissements, en grande partie déjà affectés au projet du musée Bonnat et de la médiathèque et dans un contexte de fin de mandat qui devra avant tout rester fort en ramenant le niveau global d'investissement à un niveau plus raisonnable. Je l'ai déjà exprimé à plusieurs reprises, mais je suis persuadé que nous sommes tous convaincus de la même réalité.

Autant dire que les fiches actions de notre schéma en matière d'équipement auront malheureusement du mal à toutes voir le jour au cours du prochain mandat.

Il y a aussi ce langage de vérité que nous devons aux acteurs du sport bayonnais en ne laissant pas penser que l'inscription de ce projet au schéma vaudra forcément réalisation dans les délais indiqués. Tous les projets relatifs aux pratiques associatives et au sport pour tous nous conviennent aussi, mais nous n'échapperons pas à la définition de nos priorités respectives si tout au moins, elles sont différentes. La mise en œuvre du schéma s'inscrira dans un contexte budgétaire sur lequel la délibération reste muette à ce stade. Il manque sans contexte cet élément budgétaire à la rédaction de l'axe 1 du schéma, afin que chacun puisse se faire une idée de la faisabilité du réalisme des actions indiquées. Ça n'enlève rien à la valeur du document et à la pertinence des actions, mais c'est une précision qui me semblait important d'apporter, en complément du schéma qui nous est présenté, avant de l'adopter, merci.

M. le Maire : Merci, Monsieur Iriart. C'est Monsieur Etcheto qui a maintenant la parole.

M. Etcheto : Merci, Monsieur le Maire, je crains de devoir rompre l'ambiance lénifiante de cet échange.

M. le Maire : C'est gentil pour ceux qui vous ont précédé.

M. Etcheto : C'est gentil de me laisser parler jusqu'au bout. Pour l'instant, je n'ai pas beaucoup pris la parole. Même si Jean-Claude Iriart a commencé à introduire dans son style des nuances lourdes de sens d'ailleurs pour la suite. La ficelle est tellement grosse. Votre schéma directeur des sports, vous n'avez pas peur de le présenter aujourd'hui, en juillet 2019, à 6 mois de la fin du mandat. Un an de travail que nous pouvons saluer, mais il aurait dû être présenté en 2015, pour le moins. Il aurait dû être la traduction présentée en 2015 des propositions que vous aviez tenues dans le domaine des sports, elles n'étaient pas très épaisses et nourries, je crois, devant les électeurs en 2013-2014 au moment de la campagne électorale. C'est ça la démocratie.

La nécessité du schéma directeur a été rappelée, un PPI, nous l'avions proposé dans notre campagne électorale bien entendu. Vous nous proposez un plan pluriannuel d'investissement pour 2020-2025, pour le prochain mandat. Clairement c'est un document de campagne déguisé et plutôt un catalogue de promesses électorales qu'autre chose. C'est d'ailleurs la récapitulation des promesses annuelles répétées tous les ans en assemblée générale auprès des associations, morceau par morceau. C'est aussi une récapitulation d'ailleurs de tout ce que vous n'avez pas fait durant ce mandat, mais que vous aviez promis et que vous n'avez cessé de promettre année par année et que vous promettez donc à nouveau. Je ne me tournerai pas outre mesure sur ce sujet. Juste au grès de mes lectures, je suis tombé sur des préconisations juridiques sur le droit électoral, sur la campagne électorale. J'extrait juste cette citation : « la communication municipale ne doit pas faire référence à des projets qu'il est envisagé de mener après l'élection ». De manière générale, je pense que le juge électoral méritera d'être un petit peu sensibilisé à quelques pratiques qui sont ici tout sauf de la sincérité démocratique devant les électeurs. Par conséquent et malgré ce bel enrobage, nous ne prendrons pas part au vote sur ce schéma directeur des sports.

M. le Maire : Madame Duhart, je pense que vous allez répondre brièvement. La première intervention était une contribution, la deuxième avait à peu près cette nature aussi et il reste la troisième.

Mme Duhart : Merci Monsieur le Maire. Je vais revenir sur quelques points qui ont été évoqués. Pour votre intervention Madame Herrera, je précise une nouvelle fois que ce schéma

directeur est issu d'une enquête qui a été réalisée par questionnaire soumis à la population, aux pratiquants et aux acteurs du sport. Au total, il faut le souligner, il y a eu près de 800 contributions du grand public.

Vous parlez du catalogue des possibles mais pas d'engagement. Je crois que ce que j'ai souligné dans mon intervention première en préambule, c'est un vrai engagement et le PPI, vous l'avez réclamé à plusieurs reprises lors de conseils municipaux et vous l'avez là. Maintenant, c'est une chose actée.

Vous parlez d'une enquête qui n'a pas concerné l'agglomération, je voulais souligner quand même une chose importante. Cette étude a certes été réalisée sur le territoire bayonnais avec, comme je l'ai dit, 800 contributions, mais également des recherches ont été faites concernant des données sur l'agglomération et je parle en particulier par exemple du plan piscine au niveau de la communauté d'agglomération Pays basque. Nous pouvons nous en féliciter, c'est le seul schéma directeur à aller chercher des données sur la Nouvelle-Aquitaine, ce qui permet de mesurer la pertinence d'action de la collectivité.

Vous évoquez également l'impact sur le bilan carbone, donc le développement durable. Pour avoir énormément de courses sur Bayonne et des courses d'importance puisque nous en aurons une d'importance dans quelques jours : la foulée des festayres, mais également Odyssea, la course du bout de l'an. Les courses sont très importantes. Il y a un travail qui se fait au niveau des courses et bien entendu, il y aura la mise en place d'une charte permettant de mettre en place des manifestations écoresponsables, par exemple ne pas utiliser de bouteilles. Nous veillons à tout ça dans la pratique. Il y aura également une généralisation du tri sélectif dans les installations sportives. Il y a déjà eu des tris sélectifs qui ont été mis en place à Jean Dauger où nous pouvons avoir jusqu'à 17 000 spectateurs, mais également à Lauga pour ne parler que de ces installations. À Lauga pour donner une idée, il y a eu une trentaine d'associations qui pratiquent du sport chaque semaine.

Le sport féminin, bien entendu j'y suis sensible puisque je suis adjointe au sport et sportive également. Nous avons parlé du sport pour tous. Nous sommes en plein dedans. Certes les femmes sont plus présentes dans les loisirs, nous le constatons, notamment vous connaissez la discipline de l'aviron, mais ce n'est pas uniquement le seul exemple, et moins certes en compétition. En parlant d'aviron, nous avons une championne du monde, Perle Bouge, en handisport.

Par contre, effectivement les femmes sont moins présentes au niveau des directions, il faut le souligner et justement nous veillerons dans le cadre de la critérisation à tenir compte de cette mixité. Je pense aussi aux nouvelles installations, nouvelles disciplines qui verront le jour, nous veillerons également à l'importance de cette mixité.

Le sport en lien avec l'économie et le tourisme. Vous vous souvenez bien qu'à Lauga, un exemple parmi d'autres, mais il y en aura très prochainement puisque nous avons eu des demandes. Vous vous souvenez du match de handball que nous avons eu qui a opposé la France au Brésil et nous avons la salle Lauga transformée pour l'occasion avec donc 3 000 spectateurs. Vraiment c'est l'évènementiel qui est à souligner et nous aurons d'autres exemples, je le rappelle dans un avenir très proche.

Concernant votre intervention Monsieur Iriart, je reviendrai rapidement sur deux points. Encore cette notion de sport pour tous, vous avez évoqué à juste titre, le fait que le sport concerne certaines catégories socioprofessionnelles et c'est notamment le cas concernant l'opération génération junior. Des moyens sont mis en place pour lutter contre cela. Notamment le service

des Sports a centralisé cette opération génération junior sur le site Sainte-Croix, ça permet aussi de lutter contre l'absentéisme, parce qu'il faut le dire quand nous avons des activités sportives qui sont situées sur tout Bayonne, dans tous les quartiers, ça indique que les parents doivent se déplacer d'un quartier à un autre et cela pose forcément problème, d'où l'absentéisme dans certaines activités sportives, ce qui nous permet de trouver une solution à cela également.

Concernant le budget, vous avez évoqué que les trois quarts des projets sont précisément chiffrés et d'autres où il n'y a pas de chiffrage à ce jour, mais c'est en cours de chiffrage. Sachez quand même que ce schéma directeur répond à des besoins des associations non bayonnaises. Il y a certes des projets qui sont partis, par exemple les projets des deux terrains synthétiques au stade Didier Deschamps, les projets vestiaires foot à La Floride, le projet de sièges pour l'aviron bayonnais, rugby amateur, ce sont des exemples parmi d'autres. Il y a d'autres projets qui sont en cours. Nous avons par exemple les tennis, l'aviron bayonnais, il y a une étude qui est difficile à mener puisqu'il faut travailler main dans la main avec les architectes des bâtiments de France, également bien entendu avec l'aviron bayonnais l'omnisport. Cela est difficile parce que nous sommes dans un secteur protégé qui nécessite des études très techniques. Il y aura bien entendu un arbitrage budgétaire comme nous le faisons chaque année et bien entendu si je suis la future élue au sport, je me ferai un plaisir de défendre bec et ongles tous ces projets.

M. le Maire : Très rapidement Monsieur Iriart.

M. Iriart : Je voulais juste apporter une précision, il faut bien que l'on s'entende sur le terme de PPI pour la clarté du débat. Un PPI, c'est programme ou un plan prévisionnel d'investissement. C'est un document sur lequel on lisse un certain nombre de projets d'investissement qui sont tous chiffrés et mis en calendrier. Cette mise en calendrier est faite aussi à l'éclairage des capacités budgétaires d'ensemble de la collectivité. Aujourd'hui, nous ne sommes pas encore à ce stade du PPI, ceci étant dit l'intention est bien affichée, j'en prends acte et je crois qu'il est important de préciser cet aspect-là des choses c'est-à-dire que nous avons un document complètement exhaustif qui nous permettra très certainement de pouvoir, à vous et à ceux qui vous succéderont, de pouvoir effectivement élaborer un véritable de PPI digne de ce nom, mais je crois que l'heure de vérité sera à ce niveau-là. C'est cela que je souhaitais mentionner tout à l'heure surtout dans le souci de ne pas laisser penser à tous ceux qui nous écoutent, parce qu'après nous le prenons tous comme un boomerang, que ce n'est pas parce que les projets sont écrits ici qu'ils seront forcément réalisés dans les délais qui sont indiqués. Pour la clarté du débat public, c'est un point sur lequel je souhaitais insister.

M. le Maire : Vous êtes très clair. Madame Herrera c'est vous qui allez conclure.

Mme Herrera-Landa : Très rapidement, le premier point, je voulais rebondir sur le PPI dans le domaine sportif. Par exemple, il y a une problématique qui est la problématique de l'évolution des normes et aussi du vieillissement des équipements et de la mise en sécurité. Il y a des normes sportives et après il y a des problématiques de sécurité. Nous avons l'exemple du terrain synthétique qui est dans les remparts qui, me semble-t-il, ne pouvait plus être utilisé, parce qu'il ne correspondait plus à des conditions d'homologations sportives. Par exemple, un PPI c'est dire que nous avons un certain nombre d'équipements dans la commune qui ne répondent plus à des normes sportives ou à des normes de sécurité. Nous en avons un certain nombre. La mise en sécurité, qui est le premier élément avant même de réaliser d'autres équipements, représente un investissement de temps sur plusieurs années. Sommes-nous en capacité de financer parallèlement de nouveaux équipements et de quel type? C'est tout

simplement pour éviter les fermetures, pour éviter des non-utilisations, des non-conformités à l'homologation qui vont empêcher la conduite d'événements sportifs.

Pour revenir sur le développement durable, il ne s'agit pas de savoir, quand nous organisons des courses, si nous avons des gobelets en carton ou si nous faisons le tri sélectif. Le sport a un fort impact climatique du fait du transport des pratiquants et de tout ce que les activités génèrent. Il est bien évident que nous avons des chartes sur les événements. Là, le législateur intervient parce qu'il va y avoir une interdiction de l'usage des plastiques, qui est prévu par la loi, mais il ne s'agit pas de ça et nous aurons l'occasion, je l'espère, de parler en commission des sports, de tous les autres volets qui concernent le développement durable dans le sport.

M. le Maire : Merci pour toutes ces contributions fortes intéressantes. Il faut que nous concluions, Madame Duhart, vraiment deux mots.

Mme Duhart : Effectivement, nous en discuterons en commission des sports, juste un dernier élément. Nous avons eu trois commissions des sports sur le schéma directeur, une qui a concerné le lancement avec la méthodologie, il y a eu un échange avec vous. Le résultat de l'étude et les orientations à la présentation des orientations qui a été faite. Également la présentation du schéma directeur. Donc trois commissions sur le schéma directeur ont été réalisées et bien entendu, nous discuterons de thèmes comme le développement durable ou encore la mixité qui sont des thèmes très importants et prioritaires.

M. le Maire : Merci, Madame Duhart. J'ai compris que Monsieur Iriart et le groupe votaient pour, vous ne voulez pas participer au vote et je n'ai pas compris votre position Madame Herrera, vous votez ? Pour. Voilà les choses sont claires et je vous remercie.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

MM. DUZERT, ETCHETO (avec mandat), PALLAS, ARTIAGA (avec mandat)
ne prennent pas part au vote.

3. Création de gradins sur le stade Bélascaïn – Autorisation de travaux sur monument classé.

M. le Maire : Madame Duhart, vous poursuivez avec le rapport 3, vous lirez le résumé qui ira très vite.

Mme Duhart : Merci Monsieur le Maire. La création de gradins sur le stade Bélascaïn. Autorisation de travaux sur monument classé. L'homologation du stade Bélascaïn nécessitant la mise en place de tribunes, il est proposé de réaliser deux rangées de banquettes constituées de lames de bois, soit deux cents places assises. Ces travaux étant situés dans le périmètre de plusieurs monuments historiques, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande d'autorisation de travaux sur monuments classés.

M. le Maire : Merci. Sur ce rapport, il n'y a pas d'abstention ni de vote contre. Il est adopté.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

4. Convention d'occupation du domaine public au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro – Saison sportive 2019-2020.

M. le Maire : Les rapports 4,5 et 6, ces fameux triptyques que nous connaissons bien, qui concerne l'aviron bayonnais. Trois rapports présentés par Monsieur Soroste, tout d'abord le rapport 4.

M. Soroste : Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme chaque année nous avons trois rapports à analyser concernant la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro. D'abord, évidemment deux mots supplémentaires pour réitérer nos remerciements pour les objectifs qui ont été atteints sur les votes que nous avons réalisés il y a un an. Je crois qu'au niveau de la ville, les missions qui avaient été fixées lors de ces votes ont été largement respectées cette année et encore toutes nos félicitations aux deux présidents et à toutes leurs équipes sportive, staff et administrative.

Premier rapport, convention d'occupation du domaine public au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro. Pour la nouvelle saison sportive 2019-2020, la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro occupe de manière permanente et non exclusive les installations et les emprises foncières du stade Jean Dauger. La ville formalise chaque année cette mise à disposition par la signature d'une convention d'occupation du domaine public stipulant le périmètre, la période et conditions d'utilisation du stade ainsi que le montant de la redevance versée par la SASP. Sur la base de ces éléments, le montant de la redevance annuelle qui est proposée au titre de la saison 2019-2020 s'établit à 218 000 euros TTC, c'est à dire très voisin du montant de l'an passé, mais il y a quelques éléments variables, notamment par rapport à la billetterie.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de convention d'occupation du domaine public au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro pour la période du 1^{er} août 2019 au 31 juillet 2020 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

M. le Maire : Nous faisons les trois rapports et nous regroupons les interventions

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Mme DURRUTY, MM. SOROSTE, NEYS, Mme MEYZENC, M. LAIGUILLON ne prennent pas part au vote, en qualité de conseillers intéressés.

5. Convention de financement au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro – Saison sportive 2019 – 2020.

M. Soroste : Deuxième rapport, il s'agit du financement de cette SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro pour cette saison 2019-2020 dans le cadre de sa politique en faveur des pratiques sportives de haut-niveau. Chaque année la ville accompagne depuis de nombreuses années, le développement du rugby d'élite à Bayonne et conclut chaque année à ce titre l'engagement du soutien financier par la signature d'une convention de financement.

En conséquence, il est demandé aujourd'hui au conseil municipal d'approuver l'attribution au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro pour la saison sportive 2019-2020, d'une subvention totale de 650 000 euros, c'est-à-dire le même montant que l'an passé dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

ADOPTION, A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Mme DURRUTY, MM. SOROSTE, NEYS, Mme MEYZENC, M. LAIGUILLON ne prennent pas part au vote, en qualité de conseillers intéressés.
Mme LEUENBERGER vote contre.

6. Accord cadre de prestations de communication et de promotion de la Ville – Signature de l'accord-cadre avec la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro – Saison sportive 2019-2020.

M. Soroste : Troisième et dernier rapport sur l'accord-cadre, le troisième élément de ces relations avec la SASP. C'est que depuis plusieurs années nous avons un accord-cadre de prestation de communication et de promotion de la ville et donc il s'agit de la signature de cet accord avec la SASP Aviron bayonnais Rugby Pro pour 2019-2020.

Il a été décidé d'acquiescer auprès de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro diverses prestations de communication visant à rapprocher et associer le nom et l'image de la ville à celle du club au travers d'un contrat de prestation de service.

En conséquence il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre pour un montant maximum de 290 000 euros hors taxes dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse et à prendre toutes les décisions concernant son exécution et son règlement, là aussi il s'agit du même montant que l'année précédente.

M. le Maire : Merci, Monsieur Soroste. On va reprendre les questions. Monsieur Etcheto lève la main, Monsieur Iriart aussi et Monsieur Bergé.

M. Etcheto : Merci. En effet quelques mots rapides qui embrasseront les trois délibérations comme vous l'avez deviné. L'an dernier à la même époque je saluais au nom de notre groupe les premiers pas de l'équipe dirigeante de l'aviron bayonnais qui nous paraissait aller dans le bon sens. Nous avons été confortés dans ce sentiment au cours de cette saison, et je ne parle pas évident de la très belle cerise sur le gâteau des résultats sportifs, mais de manière plus générale de l'orientation générale qui a été donnée au club pro et qui vise à rapprocher de son ancrage historique associatif de ces associations support du public et de la ville de manière générale.

Je crois que nous l'avons déjà salué l'an dernier, je salue à nouveau aussi l'esprit de responsabilité de l'équipe dirigeante dans sa politique budgétaire qui cherche à moins solliciter un surcroît d'argent public pour financer sa propre politique. Évidemment il s'agit d'ailleurs des délibérations que nous avons à traiter ce soir. Et nous sommes aussi très satisfaits qu'aient été écartées de manière assez claire les perspectives funestes de la fusion, de ce qu'on appelle la fusion bien entendu de toute opération qui s'en serait rapprochée, qui aurait signifié la disparition évidemment du rugby professionnel propre, du rugby au plus haut niveau et plus exactement à Bayonne. Voilà pour toutes ces raisons, même si nous restons bien entendu vigilants, je crois que nous sommes sur la bonne voie et nous voterons ces trois délibérations. Je vous remercie.

M. le Maire : Donc vous avez dit que vous voterez les trois délibérations ?

M. Etcheto : Oui.

M. le Maire : Merci. Monsieur Iriart ?

M. Iriart : Juste avant de vous faire part de mes intentions de vote, je souhaite faire un lien 30 secondes avec le schéma directeur des sports que nous venons d'adopter et qui évoquait aussi la question du sport professionnel. Si nous avons voté le schéma, c'est aussi parce que les

orientations indiquées dans ce domaine semblent tracer une voie qui pourrait être plus consensuelle que certaines décisions passées. C'est en soi un point important, car le devenir de ce club au plus haut niveau passe aussi par un partenariat pérenne et équilibré avec la ville, fondée sur les principes aussi possibles partagés.

Certes, nous pourrions discuter de la pertinence ou du caractère prioritaire de certaines réflexions évoquées dans le schéma concernant les aménagements futurs du stade Jean Dauger, mais je voudrais plutôt noter que la ville se positionne bien dans ce schéma, dans une fonction de facilitateur pour des projets portés et financés par le club tout en veillant à maintenir l'enceinte du stade dans le domaine public et à maîtriser, je ne fais que citer les éléments du schéma, et à maîtriser la définition des différentes opérations. C'est une posture à laquelle nous adhérons bien entendu et qui méritait d'être clairement posée. Nous serons forcément attentifs au respect de ce principe dans les modalités de traitement et de réalisation des futurs projets.

Concernant maintenant les aides financières à apporter au club, c'est, selon moi, le positionnement du curseur qui fait davantage débat que la question de principe. Nous pouvons déjà apprécier la pertinence de ce positionnement en regardant comment ont évolué pendant le mandat le montant de l'aide apporté au rugby professionnel et le total des aides de fonctionnement attribuées à l'ensemble des clubs sportifs de la ville. C'est une grille de lecture, un élément de référence. En prenant l'année 2013, précédent le mandat comme année de référence, nous observons qu'en 2019, 6 ans après, l'ensemble des aides financières affectées au sport associatif se situe à peu près au même niveau qu'en 2013 c'est à dire aux alentours de 775 000 euros pour la totalité des aides accordées aux associations sportives de la ville. L'aide au rugby professionnel, quant à elle, était à elle seule de 870 000 euros au début de cette même période. C'est à dire déjà supérieure de près de 100 000 euros à la totalité de l'aide affectée au sport associatif. Nous partions donc déjà d'un niveau significativement élevé.

Six ans après, pour la saison 2019-2020, l'aide accordée au rugby professionnel s'élève à 998 000 euros, soit 128 000 euros de plus qu'en début de mandat. Nous savons que cette augmentation est due en grande partie au contrat de prestation que vous avez subitement augmenté de 500 000 euros en 2016 avant de le ramener l'an dernier à un niveau plus raisonnable. L'évolution des aides accordées au rugby professionnel doit régulièrement interroger aussi au regard de l'effort mené parallèlement au service du sport associatif ou plus généralement des acteurs associatifs travaillant sur le champ social ou éducatif.

Au regard de cette analyse donc, en ce qui me concerne, je voterai pour les rapports 4 et 5 et je m'abstiendrai pour le rapport 6 relatif aux prestations de communication puisqu'il a fait l'objet au cours du mandat d'une décision que nous n'avions pas partagée. Patricia précisera ses intentions.

M. le Maire : Le sens du vote Monsieur Iriart quel est-il ?

M. Iriart : Je vote pour 4 et 5, c'est à dire la redevance pour la convention de financement et je m'abstiens sur le contrat de prestation.

M. le Maire : C'est clair, Madame Leuenberger, donnez le sens du vote.

Mme Leuenberger : Pour la 4, non la 5 et abstention la 6.

M. le Maire : Voilà qui est clair. Maintenant nous n'avons pas fini les prises de parole et c'est Mathieu Bergé qui terminera aussi en disant le sens du vote. Il manque le micro à Monsieur Bergé, ce n'est pas de la censure.

M. Bergé : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, tout d'abord, je voudrais vous remercier parce que c'est vrai, ça n'a pas toujours été le cas que nous puissions débattre de manière totalement transparente des relations entre la commune et l'aviron Bayonnais rugby professionnel, ce qui nous permet ce soir d'avoir un débat totalement apaisé. Ce que je dirai constitue peut-être ce qui devrait être la relation passée avec l'aviron Bayonnais rugby professionnel avant de construire la relation nouvelle avec l'aviron Bayonnais rugby professionnel. Je m'explique. D'abord, le fait de présenter ces trois délibérations de manière consécutive nous permet de faire quelques calculs. En mathématique, vous savez, priorité aux parenthèses « 150 000 euros pour l'éducation et la cohésion sociale plus 500 000 euros au titre de la médiatisation plus 290 000 euros au titre de la communication moins 218 000 euros au titre de l'occupation du domaine public est égal à 722 000 euros ». Donc la municipalité accompagne à hauteur de 722 000 euros nets le rugby professionnel et son opérateur l'ABRP, si nous ne comptons pas les mises à disposition d'équipement. Nous ne rentrerons pas aujourd'hui dans le débat savoir si ce montant est légitime, mais il nous semble important de comparer cette somme de 722 000 euros avec d'autres éléments chiffrés comme l'a fait juste avant moi Jean-Claude Iriart.

722 000 euros, c'est un peu moins de deux fois le bénéfice du caractère payant des fêtes, cela représente entre 25 et 30 % de l'aide que nous apportons à l'ensemble de la vie associative bayonnaise en fonction de la manière de calculer et c'est l'équivalent de l'ensemble des aides aux associations sportives comme le disait Jean-Claude Iriart.

Une fois cette comparaison faite sur la somme, il nous semble intéressant d'interroger ce que finance la commune. 150 000 euros au titre de l'éducation et de la cohésion, 500 000 euros au titre de la médiatisation et 290 000 euros au titre de la communication. Là, ça pose question, est-ce la médiatisation qui est au service de la communication ou la communication qui est au service de la médiatisation ? Ne finançons-nous pas ici deux fois la même somme et n'est-ce pas une manière de prétexter des aides au fonctionnement ?

Pour notre part, nous trouvons peu pertinent cette manière de faire et nous souhaiterions que dans l'avenir et dans le cadre des négociations avec le projet de centre de performance que nous soutenons dans le cadre d'une maîtrise foncière publique, l'ensemble des relations financières avec l'ABRP soit également remis à plat. Nous souhaitons que nous utilisions ce moment pour tout mettre à plat également dans les relations financières avec l'ABRP.

Nous souhaitons que si la ville de Bayonne finance l'aviron Bayonnais rugby professionnel, cela soit au titre de l'éducation, de la communication, mais surtout de la formation, car c'est sur la base de la formation et uniquement de la formation que nous inscrivons le sport de haut-niveau sur Bayonne.

Nous souhaitons que dans les négociations que la ville mène avec l'ABRP la question de la soit contractualisée entre la commune, l'ABRP, mais aussi l'association aviron bayonnais rugby professionnel qui est aujourd'hui en charge de la formation et qui a prouvé qu'elle savait le faire au regard de la qualité de la formation qui est sortie de cette structure. Et je rajouterai un autre acteur : l'ASB et son pôle d'excellence et de haut niveau féminin. Au mois de juin, nous vous signalions que nous étions à la croisée des chemins dans la relation à l'ABRP. L'extrême responsabilité et rigueur de ses dirigeants actuels nous permet de nous concentrer aujourd'hui sur l'aspect sportif et de la formation qui doivent être au cœur de la relation entre la commune et l'opérateur.

Nous vous invitons donc, avant d'organiser la cérémonie de pose de la première pierre, à construire les fondations avec tous les acteurs de rugby de haut-niveau à Bayonne, que sont l'ABRP, l'association aviron bayonnais rugby, l'ASB et la municipalité.

Au regard de notre argumentaire, nous voterons pour les deux premières délibérations et nous nous abstenons sur la troisième.

M. le Maire : Pour : 4 et 5, abstention 6, c'est clair pour les services. Cela n'empêche que Monsieur Soroste peut donner quelques éléments rapidement de réponse, et encore que ce sont plus des contributions que des questions.

M. Soroste : Juste quelques éléments pour dire qu'il y a une stabilité depuis plusieurs années. Il y a eu une hausse, je ne me rappelle plus qui a posé la question. J'ai tous les chiffres des 10 dernières années. La hausse qui s'est passée en 2015-2016 au moment d'une attaque juridique forte, que nous avons connue était un moyen d'aider le club à passer ce cap historiquement très difficile. C'est ça qui a entraîné une hausse et qui derrière a été ramené pratiquement divisé par deux au niveau du montant de ce contrat qui était donc de 540 000 euros en 2016 et qui est descendu à 290 000 euros, ce qu'on nous propose aujourd'hui qui est le même chiffre que l'an dernier, alors que le club monte en top 14. Donc il n'y a aucun chiffre qui monte alors que le club est monté sportivement, je tiens quand même à le rappeler. Nous ne sommes pas dans le même schéma sportif que l'an dernier, c'est quand même à prendre en compte. Il n'y a pas 1 euro de plus, donc l'effort de la ville reste quand même raisonnable, mesuré, et la demande du club tout l'est tout autant. Je crois que cela est important.

Ensuite, si l'on compare, il faut comparer avec d'autres villes et d'autres clubs. Je ne vais pas vous infliger tous les chiffres. Ce n'est pas important. Bayonne, je connais bien. Cela fait 24 ans que je connais ces chiffres. Donc, Bayonne fait un effort pour son équipe de rugby. Seulement je rappelle que jamais le conseil municipal n'a dû voter une subvention exceptionnelle pour boucher un trou, jamais en 24 ans. Je vous fais grâce de la liste des clubs qui ont survécu grâce aux subventions exceptionnelles qu'il a fallu donner à la fin de la saison. Jamais ici, cela n'a été soumis au vote. Il faut quand même le rappeler. Quels que soient les dirigeants, c'est un club qui n'a jamais demandé à boucher un trou depuis 24 ans. C'est une réalité.

Ensuite par rapport aux autres villes, évidemment c'est très difficile de comparer, nous n'avons pas la même taille. Nous n'allons pas nous comparer à Toulon. Mais je vous fais grâce des sommes qui sont données par Montpellier, par Toulon, cela n'a rien avoir avec ce que nous, nous pouvons donner. Mais ramené à l'habitant, je crois que nous faisons l'effort que nous sommes en mesure de pouvoir faire, ni plus ni moins. Je crois que nous sommes dans des chiffres raisonnables, si vous comparez, et aussi nous sommes dans la fourchette haute de la redevance des clubs, parce qu'il y a des clubs qui ne paient rien aux villes. Il y a des villes qui ont donné des stades aux clubs. Il y a des clubs qui sont propriétaires de leur stade, c'est plus facile comme ça, ils ne paient pas. Je veux dire que nous avons tout vu depuis 24 ans, tous les montages, dont certains ont même été sanctionnés très lourdement par la justice.

Nous sommes raisonnables et raisonnés, le club a toujours payé nos redevances, nous pensons ce qu'on veut, mais elle n'est quand même pas négligeable. Nous avons une subvention, etc., malgré que le club monte en top 14, pas un euro de plus. Nous ne pouvions pas la baisser, nous ne pouvions pas baisser ce qui avait été donné en dernier, sachant que ce qui a été accordé l'an dernier, je crois qu'il a été quand même très bien placé, puisque vous l'avez dit vous-même, l'équipe a parfaitement fonctionné cette dernière saison. Les gens de mon âge le savent bien, nous avons attendu pendant longtemps, on a eu une finale perdue, nous avons gagné le « Du Manoir » en 1979, j'étais à la finale perdue. Depuis 1982, nous l'attendons.

Bravo à tous et à toutes, ceux qui ont permis ce résultat et je trouve que tout cela est très raisonnable, voilà ce que je voulais rajouter Monsieur le Maire.

M. le Maire : Merci pour vos interventions. Dernier mot Monsieur Duzert et nous votons.

M. Duzert : Je ne veux surtout pas avoir le dernier mot, une explication de vote, je voterai contre sur la délibération 6 et je l'avais dit au service contre. Je vote contre sur la délibération 6 comme l'année dernière et comme j'ai le pouvoir de Monsieur Hervé Pallas qui lui vote pour.

M. le Maire : Contre la 6,4, 5

M. Duzert : 4 et 5, je vote pour, comme tout mon groupe et un petit rappel à Michel, c'est en 1981, la finale gagnée, je crois, Michel. La « Du Manoir » en 1981.

M. Millet-Barbé : Nous avons gagné en 1979 la « Du Manoir ».

M. Duzert : Mais non, 1981. Tu disais les vieux, mais fais attention à ne pas te vieillir.

M. Soroste : Excusez-moi pour la date, mais je savais que j'y étais contre Béziers. Nous avons gagné 16 à 12.

M. le Maire : Le sens du vote est parfaitement clair pour les services donc la délibération est adoptée.

ADOPTION, A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Mme DURRUTY, MM. SOROSTE, NEYS, Mme MEYZENC, M. LAIGUILLON ne prennent pas part au vote, en qualité de conseillers intéressés.

M. DUZERT vote contre.

Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, M. BERGE s'abstiennent.

M. IRIART et Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE

7. Demandes d'exonérations exceptionnelles de redevances d'occupation du domaine public.

M. le Maire : Philippe Daubisse, vous avez le rapport numéro 7, ce sont des demandes d'exonérations exceptionnelles de redevance d'occupation du domaine public.

Excusez-moi, mes collègues m'ont signalé que ceux qui ne participent pas au vote pour des raisons tenant à leur participation statutaire dans les structures en question, ce n'est pas autre chose. Non participants : Cyrille Laiguillon, Philippe Neys, Michel Soroste, Sylvie Durruty, Sylvie Meyzenc. Non-participation au vote, c'est moi qui l'avais perdu de vue, mais c'est important. Monsieur Daubisse.

M. Daubisse : Je reprends donc mes chers collègues le rapport numéro 7 qui porte sur les demandes d'exonérations exceptionnelles de redevance d'occupation du domaine public au titre de l'utilisation de locaux municipaux. Un certain nombre d'occupants sollicitent, compte tenu de la nature des événements organisés, l'exonération de nos redevances de mise à disposition. Il est donc demandé au conseil municipal d'accorder les exonérations exceptionnelles proposées

en note explicative de synthèse pour un montant de 1 982,02 euros ainsi que pour les commerçants sédentaires participants à la braderie d'été 2019.

M. le Maire : Merci. Sur ce rapport, pas d'abstention, pas de vote contre. Adopté.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ

8. Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'un terrain sis chemin de Loustaounaou au profit de l'association les Jardins du Séqué.

M. le Maire : Rapport 8, Madame Bisauta.

Mme Bisauta : Il s'agit de l'avenant numéro 1 à la convention de mise à disposition d'un terrain chemin de Loustaounaou au profit de l'association des jardins du Séqué. Nous avons établi il y a 5 ans en 2014 une convention avec l'association les jardins du Séqué, une association qui est vraiment moteur dans l'animation de ce jardin et sur la base des éléments développés dans la note explicative de synthèse, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir reconduire pour 5 ans maximum, par le biais d'un avenant, la convention que nous avons conclue en 2014, donnant l'autorisation à l'association les jardins du Séqué, d'occuper un terrain situé chemin de Loustaounaou, en vue de l'animation des dits jardins partagés.

M. le Maire : Merci, Madame Bisauta. Monsieur Etcheto.

M. Etcheto : Merci, très vite aucun problème concernant la délibération que nous votons, mais je profite puisqu'il est question de jardins partagés pour relayer une question, une interrogation qui m'a été faite par certains usagers des jardins familiaux et qui ont appris que Madame Chevrel avait quitté la direction des jardins familiaux et s'inquiétaient, enfin qui se demandaient quelle allait être la suite. Si vous avez une information à me communiquer là-dessus, simplement ça.

M. le Maire : Oui, c'est vrai. Madame Chevrel, très récemment, a demandé à être déchargée de cette fonction qu'elle assumait d'ailleurs avec beaucoup de ténacité. Ce n'est pas très facile et il y aura lieu de la remplacer. Je ne peux pas vous dire aujourd'hui ce qu'il en est parce que cette décision date d'y il y a moins de dix jours et il faudra prendre des décisions pour la gouvernance des jardins partagés, puisque vous savez qu'il y a une fédération des associations des jardins partagés et en réalité familiaux. Cette question sera prochainement réglée et je vous dirais ce qu'il en est puisqu'à l'heure où je vous parle, je ne peux pas vous en dire davantage. Merci

Que décidons-nous de voter ? Pas d'abstention, pas de vote contre, la délibération est votée.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ

FETES TRADITIONNELLES

9. Revalorisation de redevances d'occupation du domaine public et de prestations.

M. le Maire : Madame Meyzenc. Rapport 9

Mme Meyzenc : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de la revalorisation des redevances d'occupation du domaine public et de prestations. Il est proposé au conseil municipal d'approuver la grille tarifaire pour l'utilisation d'une aire d'accueil et l'entrée pour les courses de vaches pour la saison 2019. Notamment de la diminution du forfait cinq jours pour deux personnes, pour l'utilisation d'une aire d'accueil, le camping, les autres tarifs étant inchangés par rapport à la saison dernière.

M. le Maire : Merci, sur ce rapport présenté par Mme Meyzenc qu'il n'y a pas d'abstention ni de vote contre. Il est adopté.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ

CULTURE ET PATRIMOINE

10. Semaine de la diversité – « Bayonne en marche pour la diversité et l'égalité des droits » – du 23 au 30 novembre 2019 – Attribution de subventions aux associations participantes et demandes des subventions.

M. le Maire : Monsieur Aguerre, vous allez maintenant présenter la quatrième édition de la semaine de la diversité.

M. Aguerre : Merci, Monsieur le Maire, il s'agit de la quatrième édition de la semaine de la diversité qui, j'espère, remportera autant de succès que les trois éditions précédentes. Des moments forts pendant cette semaine de la diversité de 2019. Une pièce de théâtre sera donnée au théâtre de Bayonne qui s'appelle « Hospitalités », qui est une pièce de théâtre écrite par le metteur en scène Massimo Furlan, qui en a eu l'idée lors d'un de ses séjours à La Bastide-Clairence. Il a monté avec le Maire de La Bastide-Clairence un canular auprès de ses habitants en disant aux habitants qui s'inquiétaient de l'augmentation du coût de l'immobilier, que finalement pour faire baisser le coût de l'immobilier il ferait venir vivre des migrants à La Bastide-Clairence. Massimo Furlan a observé les réactions des habitants de la Bastide et il a eu l'idée du coup de refaire une pièce de théâtre, qui aujourd'hui, remporte un réel succès sur la France entière et qui sera donnée au cours de la quatrième édition de la semaine de la diversité, qui aura lieu du 23 au 30 novembre.

Un autre moment fort aussi, c'est un court métrage qui sera présenté par Laetitia Tomassi, qui nous a toujours habitués à beaucoup de qualité. C'est un documentaire filmé à Paosa, le centre d'accueil des migrants, c'est un documentaire basé sur le rapport qu'ont les migrants avec leur téléphone portable. Le sujet, l'abord est assez intéressant et je suis sûr que Laetitia Tomassi nous présentera un film tout aussi intéressant. Et bien sûr d'autres activités, des expositions, des associations de handicaps qui y participent et des associations qui participent traditionnellement comme le Patronage Laïque, Spacejunk. Une semaine très chargée.

Il s'agit donc de voter aujourd'hui pour l'attribution de subvention aux associations participantes et demande de subvention. La ville a souhaité organiser une manifestation ayant pour objectif de montrer sa diversité, de valoriser des valeurs de tolérance et de solidarité qui l'animent. Les projets de 16 associations ont été retenus par un comité de sélection pour la quatrième édition de cette manifestation qui se déroulera du 23 au 30 novembre 2019. Il est proposé d'attribuer aux associations participantes une somme totale de 23 400 euros de subvention pour permettre la réalisation de cette manifestation, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les demandes de subventions déposées auprès du GIP DSU et de la région Nouvelle-Aquitaine.

M. le Maire : Merci. Ça, nous le faisons avec le GIP DSU et la région Nouvelle-Aquitaine qui est aussi partie prenante. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ

11. Promotion des manifestations culturelles, sportives et événementielles – Partenariat avec les commerces bayonnais pour la constitution d'un réseau d'affichage – Approbation de la convention-type de partenariat.

M. le Maire : Monsieur Laiguillon, c'est vous qui présentez le rapport sur l'exposition au DIDAM parce que c'est l'exposition en relation avec le festival Point de Vue.

J'ai oublié un rapport, excusez-moi. Monsieur Ugalde, le rapport 11, pardon.

M. Ugalde : Pour ce qui concerne le 11, promotion des manifestations culturelles, sportives et événementielles, il s'agit du partenariat avec des commerces bayonnais pour la constitution d'un réseau. Je contextualise cet élément pour vous dire simplement qu'effectivement nous sommes à un degré d'affichage aujourd'hui, et Bayonne ne fait pas exception, qui justifie amplement que nous trouvions aujourd'hui des têtes de pont, des ambassadeurs qui sont à même de valoriser, je dirais, des communications plus spécifiques afin de permettre au grand public de hiérarchiser un petit peu tout ce qu'il peut lui arriver comme communication en général.

Et nous avons trouvé cette formule, nous l'avons réinventée, d'autres commerçants dans d'autres grandes villes, sont ainsi des ambassadeurs très utiles et très efficaces puisqu'ils sont les premiers à savoir bien parler d'un spectacle ou d'une manifestation dont ils sont quelque part, à travers dont je viens d'expliquer, les premiers partenaires.

Afin d'améliorer la promotion des manifestations, il est proposé de créer un réseau d'affichage constitué de commerces partenaires s'engageant aux côtés de la ville sur une période reconductible de douze mois avec le soutien de l'office du commerce et de l'artisanat. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le principe de ce partenariat ainsi que le modèle type de convention de partenariat, fixant les engagements de chaque partie et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer avec chaque commerçant adhérent au dispositif.

M. le Maire : Merci, Monsieur Ugalde sur ce rapport. Il n'y a pas d'observation. Peut-être, moi, juste vous dire Monsieur Ugalde, qu'hier, nous étions nombreux, plus de 6 000 aux arènes de Bayonne à prendre plaisir à voir les ballets Malandain, très belle soirée. Nous savons ce que nous vous devons parce que vous vous êtes beaucoup démené pour la réalisation de cette soirée aux arènes. La chorégraphie dans un tel format n'est pas facile et le résultat est pourtant au rendez-vous.

M. Ugalde : La grande récompense, c'est celle que vous avez résumée à travers la fréquentation, près de 6 000 personnes pour un public de danse. Si j'insiste sur ce chiffre, en l'occurrence, c'est parce qu'il est assez exceptionnel. Thierry Malandain me disait qu'en général un spectacle de danse de ce type d'ambition, si cela faisait 1 200 à 1 400 personnes dans une salle, c'est le maximum. Là, il y a eu véritablement un public de famille, un public populaire autour de la danse. Il suffisait d'ailleurs de voir comment ces réactions quelques fois un peu à contretemps pouvaient venir d'ici ou là, mais c'étaient des réactions d'enthousiasme qui ont fait chaud au cœur aux artistes qui écrasaient même pour quelques-uns d'entre eux une grosse larme. Pourtant, c'est une Cendrillon qu'ils ont tourné dans le monde entier et la version bayonnaise de l'accueil de ce spectacle restera longtemps dans leur cœur. 6 000 personnes

enthousiastes autour de la danse à Bayonne, c'est vraiment un grand moment avec cette magie particulière que peut produire l'arène dans ces moments.

M. le Maire : Merci, Monsieur Ugalde, pour ce que vous faites. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre, c'est adopté.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

12. DIDAM – Exposition « Monkey Birds » dans le cadre du festival « Points de vue » – du 20 septembre au 03 novembre 2019.

M. le Maire : Pour le coup, c'est vous, Monsieur Laiguillon, qui allez nous parler de l'exposition « Monkey Birds », que nous avons déjà vu ici se produire. Cette fois, c'est la vedette du DIDAM.

M. Laiguillon : C'est ça, après le succès du *DIDAM s'habille en Balenciaga*, le DIDAM s'installera à « Monkey Birds » après le plébiscite de la collection Martin Cooper et Wall Up, 7 000 personnes en cinq semaines, un véritable défilé. Le DIDAM se parera du joyau du collectif Monkey Birds, un travail d'orfèvre qui s'apparente plus à de la broderie, un travail de dentellier, à l'intérieur du DIDAM, comme à l'extérieur. Cette exposition lancera bien sûr la saison trois de « Points de vue ». Et je tiens à remercier Spacejunck aussi. Au programme, films, battles de dance avec le districtD. Je tiens aussi à remercier Street Art Studio qui nous annonce du très lourd avec de belles surprises. Il y aura aussi des concerts, un village, des conférences et bien sûr des fresques de toute taille et de toute beauté. Notre musée à ciel ouvert va acquérir une dizaine de nouvelles fresques. Quelques noms : How et Nosm, c'est un collectif qui est né à Donostia, élevé en Allemagne et qui vivent maintenant à New York. C'est une première en France. Never Crew c'est aussi un collectif qui travaille sur l'impact des activités humaines dans la faune. Et une belle surprise Ella et Pitir, une grosse surprise aussi. En octobre, Bayonne sera en état de graff.

M. le Maire : Vous n'avez pas tous entendu la chute, « Bayonne sera en état de graff ». C'était fini ? Non ce n'était pas fini.

M. Laiguillon : Dans le cadre de l'exposition Monkey Birds présentant le singe et l'oiseau, sacralisés pour aborder des problématiques de l'être humain, la ville souhaite accompagner le centre d'art Spacejunck qui assure la coordination et de la production de l'ensemble de l'exposition, à l'appui des éléments développés dans la note explicative de synthés. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et les contrats amenés à être établis pour la mise en œuvre de ce projet.

M. le Maire : Très bien. Restons dans cet état-là. Soumis aux voix, il n'y a pas d'abstention ou vote contre.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ

13. Développement des offres dans le cadre de la carte Déclic.

M. le Maire : Rapport 3, Monsieur Laiguillon poursuivez.

M. Laiguillon : La carte déclic, est plus qu'une carte c'est aussi une boussole qui indique notre volonté politique, oui je suis très poétique aujourd'hui, à rendre la culture et le sport accessible par et pour tous. Elle nous dirige aussi vers une réalité bayonnaise. Un Bayonnais sur deux ne paie pas d'impôts. Elle nous conduit aussi à une belle réalité, un tissu associatif très dense et

très généreux, je tiens à les remercier. Nous avons rendez-vous avec eux pour le Forum des associations.

Un marqueur aussi d'une attente, plus de 4 004 cartes délivrées pour des Bayonnais, Bayonnaises dans cette première année. Quelques chiffres concrets, un tiers des abonnées de dimanche en musique ont présenté la carte Décllic, 10 % des places pour Koruak ont été vendues à des détenteurs de la carte Décllic. Dans le sport, 60 % des licenciés à Azkar sont détenteurs de la carte décllic et 66 % au COB.

En 2019-2020, une volonté aussi de reconduire ce dispositif de l'améliorer et de l'élargir. Des partenaires, nous parlions de l'aviron rugby pro, pour suivre leur partenariat, pour la saison 2019-2020 et même le renforce avec une place achetée une place gratuite pour tous les matchs dans l'emplacement tribunes EUROPCAR, la ville elle-même se doit exemplaire sur ses propres propositions culturelles et sportives. Nous pensons à nos propositions pour les arènes côté scène, mais aussi pour les corridas une nouveauté. Une nouveauté aussi pour une offre du CGR, les places seront à 6,50 euros contre 9,60 euros. Les librairies bayonnaises aussi jouent le jeu avec une remise de 5 %. Il faudra aussi améliorer notre dispositif, nous y travaillons pour ne pas discriminer les personnes titulaires de la carte décllic, le recto fait l'objet d'un traitement esthétique, la rendre plus attractive, mais le verso de la carte décllic remplacera les données que certain pourraient considérer comme stigmatisantes, le montant du quotient familial, allocataire, des minimas sociaux et l'élargir, nous parlions de bénévolat. Une carte décllic bénévole ou un encadrement pour les bénévoles qui œuvrent durant toute l'année pour nos associations.

Une volonté de rendre plus accessible l'offre culturelle et sportive, cela commence à être entendu aussi par quelques mécènes. Je tiens à les remercier et d'autres mécènes vont aussi arriver. Nous sommes très fiers. Je tiens à remercier toutes les associations et tous les élus, Monsieur le Maire en particulier, les techniciens qui m'ont aidé sur ce projet. Le développement des offres de la carte Décllic permet aux Bayonnaises et Bayonnais non imposables de bénéficier de tarifs réduits pour toutes sortes d'activités culturelles, sportives ou de loisir afin de favoriser l'accès à ces activités au plus grand nombre. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et contrats nécessaires à la mise en œuvre de cette opération avec de nouveaux partenaires tels que les libraires et cinéma CGR, dans les conditions énoncées en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Bien. Il y a-t-il des questions ? Oui, Madame Herrera.

Mme Herrera-Landa : Mes chers collègues, Monsieur le Maire, la carte Décllic constitue un levier permettant de faciliter l'accès au sport et à la culture des Bayonnaises et Bayonnais, pour lesquels les freins, voire des barrières économiques sont une réalité quotidienne. Son succès, qui vient d'être dit, 4 000 cartes confirment qu'elle correspond à un véritable besoin et une demande diversifiée.

Parallèlement à ce constat de réussite, nous pourrions affiner par un bilan qualitatif et quantitatif, il y a quelques chiffres qui viennent d'être donnés sur les bénéficiaires.

Nous souhaitons vous faire part d'une certaine contradiction sur la gestion d'un des volets de ce dispositif. En effet n'est-il pas paradoxal que ce qui relève de la politique sociale de la commune soit assumé par des clubs sportifs et dans certains cas par des opérateurs culturels. Nous avons vu que la nature de ces opérateurs est différente, il peut s'agir de l'aviron bayonnais rugby pro ou d'opérateurs culturels qui ont des ressources significatives, mais dans certain cas il s'agit d'associations qui ne sont pas dans le même cas de figure.

En clair, l'application de la réduction dé clic, si on peut l'appeler comme ça, se traduit par une recette réduite pour certaines associations au sein desquels de nombreux bénévoles ; beaucoup d'associations sportives n'ont pas de salariés ; doivent au-delà de leurs activités d'encadrement rechercher au quotidien des recettes propres, indispensables pour compléter le budget, souvent en hausse et une subvention municipale souvent plafonnée voire parfois en baisse. Ce qui ne constitue qu'une faible partie de leurs recettes en termes de budget.

Est-il légitime de leur demander de prendre à leur compte les conséquences d'une tarification sociale à laquelle ils contribuent déjà de manière très significative par leurs engagements gratuits au quotidien ? De nombreuses communes ont fait le choix en France, et plus près de nous en Iparralde de ne pas faire porter ce volet de leur politique sociale par les associations et les bénévoles, mais bien de compenser les effets de cette fameuse tarification sociale par une contribution municipale directe. Il s'agit soit d'une subvention ciblée abondée, soit l'intégration d'un nouveau critère de calcul dans la critérisation ou indirect via un coupon délivré par le CCAS, qui bénéficie d'une subvention modifiée par la commune, et reversée aux associations.

Nous vous proposons que ces différentes solutions soient étudiées pour Bayonne, car si la ville a fait un choix socialement pertinent, il lui appartient selon nous d'en assurer l'impact économique d'autant que ce dernier au-delà des 10 000 euros qui constituent l'achat des cartes et la communication sur le dispositif. Il ne faut pas que les Bayonnais ou les clubs pensent qu'il s'agit d'une compensation, c'est véritablement le coût de l'opération. Au-delà de ces 10 000 euros, je n'ai pas utilisé la boussole comme cela a été évoqué tout à l'heure, mais la calculette. J'ai calculé que 4 000 cartes à 5 euros de moyenne, je pense que nous sommes à peu près, cela représente à peu près 20 000 euros, ce qui est un chiffre peu impactant pour le budget de la commune dans sa globalité, mais significatif rapporté au budget de certaines associations.

La mesure que nous vous proposons serait finalement assez simple à mettre en œuvre dont il faudrait étudier la solution la plus simple ou la plus adaptée en fonction des éléments qui ont été donnés et auraient au-delà du volet économique une forte valeur symbolique pour les clubs en matière de reconnaissance de leur rôle social largement évoqué dans leur rapport numéro deux qui portait sur le schéma directeur des sports. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci, Madame Herrera. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Vous pouvez donner quelques éléments de réponse.

M. Laiguillon : Vous ne perdez pas le nord Madame Herrera. Tout d'abord, les associations nous les finançons déjà, cela fait partie d'un système volontariste. En fait, nous, ce que nous faisons, nous communiquons leur tarif solidaire, parce qu'ils ont des tarifs solidaires, mais ils avaient du mal à communiquer leurs tarifs solidaires. Et ils se sentaient aussi mal à l'aise devant les personnes pour leur demander les justificatifs de RSA, de non-imposition. En fait, nous mettons en relation, c'est un système de volontariat. Après, nous nous devons, nous aussi, et la mairie le fait, de proposer des piscines à moitié prix, les corridas maintenant. La mairie œuvre aussi là-dessus.

Nous pouvons en parler et faire un bilan en commission vie associative sur l'édition de la saison 2 de la carte dé clic, mais c'est vraiment ce que nous avons voulu là-dessus et nous sommes fiers de ce tissu associatif qui est dense et riche, c'est leur volontariat de faire des tarifs solidaires. Ils les ont, mais avaient du mal à communiquer et donc nous communiquons pour eux et justifions aussi dans les bureaux de prendre en compte tout ce qui est revenu solidaire et tout ça. En fait, nous mettons juste en équation et en fait la rencontre entre le secteur associatif et les personnes qui sont non imposables. Donc c'est du volontarisme, par contre nous l'abondons sur les tarifs solidaires de la mairie de Bayonne. C'est le dispositif que

nous avons mis en place, parce que pour le premier forum des associations, c'était une demande du tissu associatif et des Bayonnaises et Bayonnais en réponse à cette demande, mais nous ferons un bilan commission vie associative.

M. le Maire : Parfait. Cela ne vous convient pas totalement, Madame Herrera, mais vous continuerez en commission. Vous voulez un mot avant que cela soit voté.

Mme Herrera-Landa : J'entends bien qu'il s'agit du volontariat, mais nous savons très bien que les associations qui ont une relation aujourd'hui de dépendance par rapport, par exemple à des infrastructures ou par rapport à une subvention, même si c'est le volontariat nous savons bien qu'il est difficile pour elles, d'ailleurs cela n'est pas du tout leur vocation, puisqu'elles ont toute une vocation sociale, de refuser d'être porteur de la carte décliné. Pas du tout.

S'il l'on doit reconnaître un rôle social et si nous devons montrer que les associations ont un rôle social, c'est bien aussi, même si cela aura une valeur symbolique de les encourager, de reconnaître par un élément par exemple sur la critérisation qui pourrait être intéressant. Je pense que cela doit être mis au débat sans que nous en parlions ce soir, mais cela mérite d'être étudié avec des chiffres assez précis.

M. le Maire : Travaillez cela en commission parce que c'est tout à fait audible. Si les enjeux étaient très importants peut-être que nous ne pourrions pas le voir de la même manière, mais ils ne le sont pas. Alors je mets aux voix cette délibération, vous votez pour, tout le monde vote pour. La délibération est donc votée.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ

14. Musée Bonnat-Helleu – Acquisition d'une œuvre et demande de subventions à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et au Fonds régional d'acquisition pour les musées (FRAM) Nouvelle-Aquitaine.

M. le Maire : Rapport 14, Madame Castel, vous pourrez aller vite.

Mme Castel : Monsieur le Maire, il s'agit acquisition d'une œuvre et demande de subventions à la Direction régionale des affaires culturelles et au Fonds régional d'acquisition pour les musées Nouvelle-Aquitaine. Par des acquisitions régulières, la ville de Bayonne enrichit les collections du musée Bonnat-Helleu. Le 30 juin, la ville a pu faire ainsi l'acquisition pour 6 625 euros frais compris, d'une œuvre de Léon Bonnat intitulée « paysanne d'Italie ». Cette œuvre permettra de renforcer l'évocation de la création de Bonnat en particulier dans ses scènes italiennes, et ce dans les salles qui lui sont consacrées au sein du nouveau musée.

Compte tenu des éléments énoncés dans la note explicative de synthèse il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions aux taux les plus élevés possible auprès de la DRAC ainsi qu'auprès du fonds régional d'acquisition pour les musées Nouvelle-Aquitaine et d'autoriser la prise en charge financière par la ville de l'acheminement de l'œuvre jusqu'à Bayonne.

M. le Maire : Très bien. Pas d'abstention sur les votes. Pardon, Monsieur Artiaga, parlez-nous de Bonnat.

M. Artiaga : Je vais vous parler de Bonnat et de ce que contient ce musée. Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération relative à l'acquisition d'une œuvre de Léon Bonnat pour notre musée s'inscrit dans cette délibération qui est traditionnellement au consensus au sein de

ce conseil, nous donne ce soir l'occasion d'une courte réflexion, rassurez-vous je serai bref, sur ce patrimoine muséal exceptionnel et ce sur consensus qui l'entoure au-delà de nos débats habituels sur le projet architectural en lui-même et sur son coût.

L'occasion également de vous interroger ce soir sur l'un des aspects fondamentaux de ce bien culturel commun et inestimable qui prime même les conditions de son exposition publique, je veux parler de sa conservation. A nos yeux la partie architecturale du projet musée Bonnat-Helleu à l'échelle de notre ville, présente cette particularité que le contenant n'égalera jamais, loin s'en faut, le contenu et si notre musée, vous l'avez rappelé à de nombreuses reprises, contient la collection la plus riche en œuvres appartenant au patrimoine pictural universel entre le Louvre et le Prado, son contenant ne pourra jamais rivaliser avec la valeur architecturale, incommensurable de l'un comme de l'autre et personne n'aura la prétention de l'affirmer ici. Mais ce que vous avez voulu réaliser à travers ce projet qui différerait de la simple réalisation de réserve mutualisée, si nous traduisons votre intention profonde, c'est bien l'édification d'un écrin digne et respectueux des chefs-d'œuvre qu'il contient. Au-delà de nos divergences, elles ont été nombreuses par le passé, si la richesse de ce patrimoine dont nous avons l'immense chance d'être les dépositaires et des gardiens éphémères dans ces œuvres, il s'établira toujours ici bon an mal an, un consensus pour sa préservation, voire son enrichissement comme en témoigne la présente délibération. Mais les prémices de ce consensus portent bien sur ce devoir premier et impératif de conservation et de sécurisation des œuvres qui motive d'ailleurs votre délibération 38 qui sera présentée dans la même séance tout à l'heure. Voilà pour la réflexion, passons maintenant au questionnement qui découle de ces prémices.

Nous avons pris récemment connaissance non sans inquiétude du rapport établi en juin 2017, à la demande de la conservatrice par le centre interdisciplinaire de conservation et de restauration du patrimoine de Marseille et intitulé « Diagnostic sanitaire du Musée Bonnat-Helleu de Bayonne ». Ce rapport fait état, je le cite, « d'une infestation aux insectes xylophages depuis 2013, qui n'épargne en rien la réserve externalisée AS'Pau ». En page 6 de ce rapport, de ce diagnostic, il est en particulier noté que cette réserve n'est absolument pas adaptée à la conservation des œuvres où l'on constate de nombreux désordres. Je continue la citation « aucun appareil de gestion du climat n'est installé et les nombreuses fuites du toit ont provoqué plusieurs inondations dont certaines directement sur les œuvres ce qui a favorisé le développement de moisissures sur plusieurs d'entre elles. De plus, la plupart des œuvres sont infestées par l'insecte xylophage calimaneru solinus dont nous remarquons de nombreuses dégradations ». Ces œuvres ne devraient absolument pas rester dans cette réserve insalubre et un lieu plus adapté à leur conservation devrait leur être trouvé.

C'est la conclusion alarmiste qui est portée par le rapport sur la réserve AS'Pau en juin 2017. Sachant que nous évoquons ici le plus riche patrimoine muséal entre Paris et Madrid, ainsi que vous l'avez rappelé, nous voulons connaître, Monsieur le Maire, les mesures que vous avez prises à la réception de ce rapport de juin 2017 et en prévision de la durée du chantier pour assurer la préservation de l'ensemble des œuvres du musée Bonnat-Helleu.

En second lieu, pouvez-vous nous dire si les conditions de conservation des œuvres sont de quelque manière que ce soit, en lien avec la procédure intentée par l'association Les Amis de Paul César Helleu. Et concernant la médiation qui est en cours avec cette association nous informer et de son contenu et de sa durée.

Et troisièmement, puisque Cyrille Laiguillon s'est permis un jeu de mots estival tout à l'heure, je vais aussi m'y adonner. Le musée de Paris a connu son trou de la Villette pendant quelques années, est-ce que notre musée Bonnat va connaître son trou de la vrillette pendant quelques années ? Je vous remercie.

M. le Maire : C'est moins poétique. Madame Castel, vous voulez commencer à répondre ? Je vais juste vous mettre sur la piste, très rapidement quand même, ce travail sur le chantier des collections, parce que nous ne sommes pas en train de dormir sur le chantier des collections, vous allez lire la réunion récente que nous avons eue, ce qu'il en est sorti, toutes les relations que vous avez avec le musée de Paris, les musées de France et le travail qui avance, c'est vrai dans l'ombre. Effectivement, la description que vous venez de faire un peu apocalyptique, c'est le rapport, vous allez me dire oui, c'est celui de 2016, c'est ça ? 2017. Mais vous savez, il s'est passé beaucoup de choses depuis. Vous ne le savez pas nécessairement : heureusement que les œuvres sont aujourd'hui à l'abri. Vous pensez bien que si ce n'était pas le cas, nous serions sanctionnés par le fait que ces œuvres remonteraient à Paris. On nous ne ferait pas de cadeau. Madame Castel, plus de précision. Avant de répondre, oui Madame Aragon ?

Mme Aragon : Monsieur le Maire, chers collègues, la presse locale a relayé récemment que des négociations étaient en cours avec l'association des Amis de Paul César Helleu afin de trouver une solution à l'amiable dans les procédures en cours entre l'association et la ville. De plus, nous avons évoqué ce sujet lors du conseil municipal du mois de juin sous la forme d'une décision du Maire, numéro 55 du 13 mai 2019, requête en référé instruction désignation de Maître Charrière-Bournazel pour représenter la commune. Êtes-vous en mesure de nous confirmer ces négociations et de nous communiquer les informations supplémentaires sur un éventuel accord avec la famille dans le respect des exigences en matière de confidentialité bien sûr ? Merci.

M. le Maire : Merci. Madame, vous commencez à répondre, je répondrai à la dernière question de Madame Aragon ensuite.

Mme Castel : Tout à fait, pour vous apporter quelques éléments d'information sur l'état de conservation des œuvres du musée Bonnat-Helleu, sachez qu'il y a aujourd'hui une assistance à maîtrise d'ouvrage et qu'une étude récente justement sur le chantier des collections a été mise en œuvre.

Cette étude récente est en cours et elle nous a démontré, il n'y a pas très longtemps que près de 70 % de la collection était dans un état satisfaisant.

Nous vous présenterons dans quelque temps, effectivement, les éléments de conclusion de cette étude tout en sachant, pour rebondir après sur les collections que vous mettez en avant à l'AS'Pau, pour être entrée à plusieurs reprises dans l'AS'Pau dans la partie musée Bonnat-Helleu, ce sont essentiellement des œuvres sculpturales et non picturales.

M. le Maire : Très bien, il y aura matière par rapport à votre question Madame Aragon, peut-être de consacrer une des réunions de la commission patrimoine à évoquer, justement ce volet qui vous intéresse. Vous le demandez, nous avons des éléments d'informations sur ce chantier de collections, ça date d'une quinzaine de jours, à peine. Je pense qu'à la rentrée vous pourrez faire une réunion qui permettra de faire le point sur ce que nous savons.

Sur le deuxième point, Madame Aragon, où en est ce contentieux, dites-vous, qui oppose la ville à l'association les Amis de Paul César Helleu. Je crois que nous vous l'avons déjà dit précédemment, une mesure de médiation a été engagée entre la ville de Bayonne et cette association. Le tribunal administratif de Pau en a pris acte et j'ai sous les yeux, mais c'est tout récent, une ordonnance du 17 juillet, que nous venons d'avoir en notification, je crois même que c'est d'aujourd'hui, où le juge des référés vient dire qu'il n'y pas lieu de statuer en l'état sur la requête présentée par l'association des Amis de Paul César Helleu. Il ne le fait pas parce que la médiation est en cours, je ne suis pas en train de vous dire que la médiation a abouti, mais il

n'y a plus de contentieux, en tout cas il est suspendu pour être encore plus exact aux suites qui vont être réservées à cette médiation.

La médiation, vous avez raison, il y a des conditions de confidentialité, donc nous ne pouvons pas tout dire, mais de toute façon au moment où je vous parle, je ne sais rien. Simplement, le médiateur est choisi d'un commun accord entre les parties, c'est ce qui est nécessaire. Vous savez comme moi qu'un médiateur doit faire des propositions, tenter de rapprocher les parties, soit il y arrive et c'est parfait soit il n'y arrive pas et de toute façon, tout ce qui a pu être dit, fait et écrit dans le cadre de la médiation n'est jamais rendu public.

C'est ce qui permet aux médiations d'aboutir, c'est justement ce principe de confidentialité qui entoure ce type de procédure.

C'est à une réponse que je ferai à Monsieur Etcheto, qui m'a envoyé un courrier le 9 juillet et où vous demandiez à être informé sur la communication de la requête. Je vous adresserai sur tout ce que vous demandez et aussi cette ordonnance que nous avons reçue aujourd'hui. C'était ça ce que vous vouliez me demander, donc nous allons satisfaire votre demande.

M. Etcheto : Non

M. le Maire : Non, autre chose.

M. Etcheto : Non, ce n'était pas ça, mais merci de votre réponse qui fait suite effectivement à notre requête écrite.

Je voudrais revenir un instant sur la question qui a été soulevée par André Artiaga qui est une question très grave, une très lourde carence dans la conservation des collections du Musée Bonnat. Je mettrai juste, et sans aller plus loin, cela nous aide à mettre en perspective évidemment les conséquences extrêmement fâcheuses de l'abandon du projet des réserves mutualisées pour pouvoir répondre à cet enjeu qui est, André l'a rappelé, qui doit être l'enjeu premier bien entendu, avant même de penser d'exposer. Le premier enjeu pour nous est de conserver dans l'état le plus satisfaisant possible le patrimoine qui nous a été confié. Là-dessus, oui l'abandon des réserves mutualisées qui seraient terminées aujourd'hui, même depuis un an ou deux est plus que fâcheux.

Je souligne aussi à ce titre que les réserves mutualisées comme leur nom l'indique, étaient destinées à accueillir les collections bien sûr du Musée Bonnat, mais pas seulement, du Musée d'Histoire Naturelle, également et surtout du musée Basque.

J'en viens au prolongement de la question, puisque nous avons entendu dire qu'au musée Basque également, il y avait un grave problème de conservation des collections, qui aujourd'hui sont affectées. Je crois que cela a été débattu en conseil syndical, de ce que nous avons entendu. Là aussi je dirais : même question que pour les collections du musée Bonnat-Helleu. Quel est l'état de conservation de ces collections ? Quelles remédiations d'urgence ont pu être apportées ? Je ne sais pas si la question que l'on suivra sera à plus long terme sur les enjeux de conservation puisque la rénovation du musée Bonnat-Helleu est une réponse dans le temps, peut-être beaucoup trop tardive, mais pour les collections du musée Bonnat-Helleu. *Quid* de celles du musée Basque ? Merci de vos réponses.

M. le Maire : Pour le musée Bonnat-Helleu, je crois que nous avons dit ce qu'on avait à dire pour l'heure. Par contre, pour le musée Basque, le Président qui est aussi notre adjoint à la culture va s'exprimer.

M. Ugalde : Je voudrais quand même me permettre de dire un petit mot sur Bonnat-Helleu, ce qui peut arriver de mieux aux collections dont nous parlons, c'est bien la réouverture du musée, puisqu'il faut rappeler que cette réouverture conditionne une qualité absolument irréprochable de toutes les œuvres qui seront présentées. S'il y a des fonds publics, au niveau où ils sont arrivés aujourd'hui au musée Bonnat-Helleu, c'est justement parce que la réouverture prescrit et demande à ce que la qualité des œuvres présentées soit au rendez-vous. Donc il y a une corrélation directe à faire entre l'ambition de la réouverture et évidemment, la qualité des œuvres qui sont présentées, d'où le travail déjà lancé œuvre après œuvre. Aujourd'hui, à l'heure où je vous parle, des œuvres sont restaurées quotidiennement, justement dans la perspective de cette réouverture. Ce pourcentage d'œuvres restaurées monte, augmente bien sûr dans l'optique de la réouverture du musée Bonnat. Donc, il n'y a pas de laisser-aller ou une possibilité d'imaginer que nous sommes indifférents au sort des œuvres, puisque par définition, c'est la qualité des œuvres qui fera l'intérêt de la réouverture et non pas simplement le projet architectural, cela nous l'avons bien compris. Vous l'avez souligné, Monsieur Artiaga. C'est une première chose.

En ce qui concerne le musée basque et de l'histoire de Bayonne, je suis d'ailleurs surpris que Monsieur Etcheto ait pu oublier l'intégralité de l'appellation, en général il va au bout. On peut sourire Henri. Apparemment, c'est difficile, mais j'en avais un petit peu envie.

Je signalerai simplement qu'effectivement nous travaillons aussi à cela et que, compte tenu des responsabilités que la ville a, des travaux ont déjà été effectués, très importants au Château-Neuf en particulier, puisque c'est là que se posait la principale difficulté dont vous parliez Henri.

Nous sommes en ce moment au travail et nous l'avons fait, de même la toiture de la Gourette où il y a eu des interventions récentes puisque nous étions conscients des difficultés qui pouvaient se présenter et parce que la ville a la responsabilité du couvert sur ses éléments là. Nous prenons nos responsabilités et petit à petit nous travaillons effectivement à la restauration de ces deux éléments. Le Château-Neuf aujourd'hui permet aux œuvres d'être conservées dans des conditions qui n'existaient pas encore il y a un an et demi où effectivement, le problème était plus prégnant qu'aujourd'hui. Nous travaillons dans ce domaine. Depuis trois ans en tout cas, je regarde les choses avec un petit peu de précision, vous pouvez l'imaginer, autant de travaux très précis, très centrés sur les toitures et sur l'isolation, puisque c'est la deuxième grande difficulté de la tour qui nous intéresse à Château-Neuf. Jamais des travaux aussi importants n'avaient été effectués. Cela va dans le bon sens, il reste effectivement du travail sur le Château-Neuf à effectuer, ça je vous le concède, Henri.

M. le Maire : Merci, Monsieur Ugalde. Nous allons mettre aux voix cette délibération, y a-t-il des abstentions, des votes contre ? Il n'y en a pas.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ

15. Médiathèque – Vente de documents réformés.

M. le Maire : Justement, Monsieur Ugalde, vous nous parliez de la vente des documents réformés, assez rapidement.

M. Ugalde : C'est d'un tout autre enjeu que ce qui vient d'être évoqué, mais cela a aussi son importance dans la vie de la médiathèque en particulier, parce qu'on finirait par oublier que pour qu'une médiathèque vive, de temps en temps des documents à réformer doivent être vendus, tout simplement pour permettre la libération de quelques rayonnages. Nous pouvons tout à fait le comprendre.

La vente annuelle des documents définitivement retirés des collections de la médiathèque sera organisée dans les deux sites de la médiathèque, les 7 et 14 septembre prochain dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse. Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'organisation de ces journées de vente, d'autorisation Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour leur organisation et d'approuver le principe du versement du produit de cette vente au bénéfice des associations Haur Eri dont je rappelle qu'elle concerne les enfants malades de l'hôpital et Atherbéa et de fixer les tarifs proposés.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstention ni de votre contre. Adopté.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ

16. Médiathèque – Conventions de prêt d'appareils photos anciens.

M. le Maire : Rapport 16, Monsieur Ugalde.

M. Ugalde : Dans le cadre de l'exposition des trente regards croisés, dont je ne serai trop vous conseiller la visite, car vous verrez des photographies en particulier de ces années qui ont, selon moi en tout cas, jamais été vues, en particulier pour ce qui concerne les bords d'Adour les plus urbains, dirais-je.

La médiathèque présentera notamment des appareils photographiques, c'est déjà le cas, des années 40 sous vitrine, prêté à titre gracieux par deux Bayonnais. Dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse, il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes des conventions de prêt et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

C'est l'occasion pour moi de rappeler, mais je sais que je ne parle qu'à des personnes compétentes en la matière ici, mais Bayonne n'est pas l'une des quatre ou cinq mégapoles françaises. Bayonne est une des villes moyennes où la tradition photographique est la plus forte. Donc, nous avons sur ce plan un fond et une histoire qui méritaient de temps en temps ses « coups de projecteur » si vous me permettez l'expression. L'occasion à la médiathèque de trouver des photographies d'un Bayonnais oublié, le descendant direct du général Balotelli en l'occurrence, nous fait le cadeau de nous montrer quelques-uns des plus beaux clichés très originaux sur les dames portant ombrelle du côté du yacht club de la nautique ou encore les bords plus industriels du côté de la sous-préfecture. Des photographies, que pour ma part, je n'avais jamais vu sous ces angles.

M. le Maire : Très bien, merci. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ

DEVELOPPEMENT DURABLE

17. Prêt des photos de l'exposition « L'apiculture dans le monde » d'Eric Tourneret – Approbation d'un modèle-type de convention.

M. le Maire : Rapport 17, Madame Bisauta pour un prêt des photos de l'exposition « L'apiculture dans le monde ».

Mme Bisauta : L'exposition « L'apiculture dans le monde » exposée en 2017 à la Poterne fait l'objet de nombreuses demandes de prêt. Dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver le modèle de convention qui régit le prêt cette exposition et d'autoriser Monsieur le Maire à signer chaque convention de prêt avec la structure qui en fait la demande.

M. le Maire : Merci, pas d'abstention ni de vote contre.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ

18. Budget participatif – Projet « un poulailler dans notre école » à l'école Marie Curie – Convention de partenariat et de gestion.

M. le Maire : Rapport 18 dans le cadre du budget participatif, toujours Madame Bisauta.

Mme Bisauta : Dans le cadre du budget participatif, c'est le projet « un poulailler dans notre école » de l'école de Marie-Curie, pour une convention de partenariat et de gestion. Le projet « un poulailler dans notre école » a été classé huitième dans le cadre de l'opération du budget participatif. Il vise à sensibiliser et responsabiliser les élèves de l'école Marie-Curie à propos du gaspillage alimentaire et aux soins apportés aux animaux. Par conséquent, au regard des éléments précisés dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de cette convention de partenariat et de gestion à conclure avec l'école et l'association des parents d'élèves, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

M. le Maire : Merci. Sur ce rapport, il n'y a pas d'abstention ni de vote contre. Il est adopté.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ

DEVELOPPEMENT URBAIN

19. Clôture de l'opération d'aménagement « ZAC d'Arrousets » et acquisition de terrains par la Ville de Bayonne à la SEPA.

M. le Maire : Rapport 19, Monsieur Lacassagne.

M. Lacassagne : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de la clôture de l'opération d'aménagement « ZAC d'Arrousets » et acquisition de terrains par la Ville de Bayonne à la SEPA. La convention publique d'aménagement de la ZAC d'Arrousets étant arrivée à terme, il convient de procéder à sa clôture. La société d'équipement des Pyrénées-Atlantiques a produit le compte-rendu de clôture, comprenant la création de 258 logements, le versement de 364 947 euros à titre de participation de l'aménageur à la création d'un groupe scolaire et la rétrocession à la Ville de terrains pour la création de voiries. Sur la base des éléments développés dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver le protocole entre la CAPB, la SEPA et la Ville pour la clôture de la ZAC d'Arrousets, et autoriser Monsieur le Maire à le signer, d'approuver le compte-rendu de clôture de la ZAC d'Arrousets, d'autoriser le principe de rétrocession par la SEPA à la Ville de 3 parcelles et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes afférents, ainsi que de prendre acte que la CAPB est, du fait de la clôture de l'opération, subrogée dans les droits et obligations de la SEPA résultant de ladite convention.

Mme Durruty : Merci, Monsieur Lacassagne. Sur cette délibération, Monsieur Etcheto.

M. Etcheto : Cette délibération nous donne l'occasion d'exercer notre droit de suite je dirais sur les échanges que nous avons pu avoir à plusieurs reprises sur les aménagements urbanistiques dans certains quartiers. Cette délibération, cette clôture de l'opération d'aménagement de la ZAC d'Arrousets, est tout simplement un constat d'échec à l'exception de la voirie. Aucun équipement public n'a été réalisé sur la ZAC d'Arrousets. Pas d'école, pas de fronton, pas de place, une manière bien curieuse de tourner la délibération, mais la réalité est celle-ci. Aucun espace collectif, rien qui fasse ville ou quartier. C'est une politique urbanistique caricaturale, nous n'y avons fait que du logement.

Deuxième aspect, je serai rapide puisque les faits se suffisent à eux-mêmes, le retour financier dans ces conditions est dérisoire. Les ZAC sont des outils conçus pour permettre à la puissance publique aménageuse de réaliser les équipements publics justement en les finançant sur l'équilibre général de l'opération. Or, les aménagements publics n'ont pas été réalisés et nous récupérons à peu près 350 000 euros, alors qu'il faudra pour le moins que la ville construise une école. Nous en avons parlé à maintes reprises. 350 000 euros, ce n'est sans doute même pas le coût de l'assiette foncière qu'il sera nécessaire de mobiliser pour répondre à cette nécessité. Ce n'est pas d'aujourd'hui. C'est vrai que les enfants d'Arrousets qui auraient pu aller à l'école au moment où le quartier a été loti, sont aujourd'hui, pour beaucoup sur les bancs de l'université. Il y en a d'autres quand même, il faudra penser à eux. C'est un bilan qui est quand même extrêmement parlant. Pour ces raisons nous ne prendrons pas part au vote sur cette délibération.

M. le Maire : Oui, Madame Aragon.

Mme Aragon : Oui Monsieur le Maire, chers collègues. La convention d'aménagement de la ZAC d'Arrousets a été signée en mai 2005 pour sept ans, puis prorogée à deux reprises en décembre 2012 et octobre 2015. Elle s'est terminée en mai 2018. La réalisation de cette ZAC de vingt hectares environ devait permettre la cession du foncier pour la construction de 300 logements environ et la réalisation d'équipements publics définis dans le programme d'aménagement de la ZAC.

Le protocole en annexe acte la réalisation partielle de l'aménagement de la ZAC par rapport au programme prévu initialement. Les équipements publics non réalisés comprennent : un parking public, un groupe scolaire sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Bayonne, un fronton, une place publique. Dans ce protocole, la commune de Bayonne s'engage à procéder à la construction d'un groupe scolaire neuf ou l'extension d'un groupe scolaire existant dans le périmètre de la carte scolaire concernée pour une valeur minimale de la somme restituée à la ville soit 364 947 euros, et ce, dans les 7 ans. Le montant, ça fait à peu près 3 Algeco, si je reprends avec la maternelle de Brana.

Première question : quand le refus de l'entreprise de maraîchage a été acté, la commune de Bayonne a-t-elle cherché une autre parcelle adaptée à la création du groupe scolaire ?

Deuxième question : combien d'enfants d'Arrousets ont été scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de Brana ou de Cavailles depuis les années 2010 ?

Troisième question : Avez-vous prévu un groupe scolaire à Arrousets sachant que les constructions d'immeubles collectifs se multiplient dans le quartier depuis plusieurs années ?

Quatrième question au Président de la CAPB qui fortuitement est dans la pièce : *quid* de la place publique, du parking ou du fronton ?

Je vous remercie.

M. le Maire : Je n'ai pas compris la fin.

Mme Aragon : À qui incombe la construction de la place publique, du parking et du fronton ?

M. le Maire : Très bien, j'ai compris. Monsieur Lacassagne.

Mme Aragon : Nous ne prenons pas part au vote.

M. Lacassagne : Je vais donner quelques éléments de réponse, ceux qui veulent compléter pourront le faire, notamment par rapport aux élèves. Il est vrai que par rapport aux équipements publics, il se trouvait que dans l'aménagement de la ZAC, nous avions un terrain où il y a un maraîcher, qui est en plein centre du projet. C'est vrai, quand il a été rencontré à l'époque, qu'il souhaitait continuer son activité. Il avait été engagé des négociations qui ne se sont pas forcément bien passées et en même temps il avait exprimé le souhait de pouvoir continuer son activité. Il est vrai que nous avons pris au sérieux aussi son activité de maraîcher et que l'on veut aussi conserver dans Bayonne. Il est vrai que la difficulté était de trouver ailleurs des terrains. C'est le premier point, il est vrai que par rapport aux équipements et par rapport à l'école et Monsieur le Maire l'a rappelé dans des réunions publiques que nous allions effectivement construire une nouvelle école et qui serait aussi un point de liaison entre le quartier du Séqué et le quartier d'Arrousets. Il y a un engagement, une date de 7 ans qui a été donnée parce qu'effectivement pour construire une école il faut avoir sa programmation, nous allons y travailler, parce que nous avons d'autres projets d'école, notamment celle du Prissé, donc il faut avoir la programmation, le budget nécessaire et également trouver les terrains. Nous avons des réflexions sur les terrains, mais je ne peux pas vous en parler aujourd'hui puisqu'il faut en même temps procéder à une révision du PLU, le futur PLU qui a une échéance en 2021. Voilà ce que je peux vous donner comme éléments de réponse.

M. le Maire : Merci, Monsieur Lacassagne. J'ai compris que vous ne participiez pas au vote, que Monsieur Etcheto a dit la même chose, je crois.

M. Iriart : Nous votons.

M. le Maire : Vous votez, Monsieur Iriart.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

MM. DUZERT (avec mandat), ETCHETO (avec mandat), ARTIAGA (avec mandat)
ne prennent pas part au vote.

Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, M. BERGE ne prennent pas part au vote.

20. Programme d'action foncière (PAF) – Secteur St Esprit/quai Bergeret – Clôture de la convention de portage foncier avec l'Établissement Public Foncier (EPFL) Pays basque du 1er août 2016 et modalités d'intervention.

M. le Maire : Vous poursuivez avec le PAF, Monsieur Lacassagne.

M. Lacassagne : Il s'agit du programme d'action foncière, le PAF, du secteur Saint-Esprit, quai Bergeret, clôture de la convention de portage foncier avec l'Établissement Public Foncier (EPFL) Pays basque du 1er août 2016 et modalités d'intervention.

L'EPFL Pays basque, dans le cadre de ses activités d'Office foncier solidaire (OFS), a été mandaté par la Ville pour acquérir des terrains dans le secteur Saint-Esprit, quai Bergeret, en vue de la réalisation d'une opération immobilière. Pour permettre la mise en œuvre

opérationnelle du projet, et à l'appui des éléments énoncés dans la note explicative de synthèse, il est proposé au conseil municipal de demander à l'EPFL Pays basque de mener à bien l'opération dans le cadre de ses activités d'OFS au moyen de baux réels solidaires (BRS), de donner son accord pour la démolition par l'EPFL ou les opérateurs désignés des biens situés dans le périmètre du projet et d'acter la clôture de la convention de portage de même que le principe d'une éventuelle participation de la Ville à l'opération si les coûts de démolition, dépollution, désamiantage devaient excéder 190 000 euros, étant précisé que dans cette hypothèse, le montant et les modalités de remboursement feront l'objet d'une nouvelle délibération.

Concernant la délibération, il vous a été remis sur table un document complémentaire puisqu'effectivement nous parlions de clôture de la convention de portage, elle n'avait pas été mentionnée dans le document qui vous a été remis, donc nous avons complété et daté la demande de clôture de la convention de portage.

M. le Maire : N'avez-vous pas ce document ?

Il n'était pas sur table. Donc vous reprenez, s'il vous plaît, en séance publique, Monsieur Lacassagne, ce que l'on a modifié du rapport d'origine, s'il n'était pas sur table, il faut pouvoir le dire. Il y a peu de choses nouvelles. Allez-y.

M. Lacassagne : Ce que vous venez de dire Monsieur le Maire, effectivement que nous complétons le document que vous avez bien reçu par mail en indiquant qu'il s'agit d'acter la demande de clôture de la convention de portage et le principe d'une éventuelle participation de la ville à l'opération si le montant estimé de 190 000 euros étant dépassé après réalisation, diagnostics, analyse des coups de démolition, dépollution, désamiantage, étant précisé que dans cette hypothèse le montant et les modalités de remboursement feront l'objet d'une nouvelle délibération. C'est un paragraphe qui a été rajouté au document qui vous avait été envoyé.

M. le Maire : Il est rectifié en séance, ce qui est possible. Pas de question. Oui, Monsieur Bergé.

M. Bergé : C'est une intervention qui risque de faire écho un peu à celle d'Henri Etcheto et Marie-Christine Aragon, mais il me semble important d'aborder le sujet global de la densification à Bayonne.

Entre 1995 et 2013, Bayonne est passée de 39 000 habitants à 46 000 habitants soit un gain de 7 000 habitants en 13 ans. La population est aujourd'hui au 1^{er} janvier 2019 de 52 000 habitants, soit une nouvelle augmentation de 6 000 habitants cette fois en 6 ans et une accélération forte de la pression et de la densification.

La densification urbaine n'est pas en question, nous partageons ses objectifs de lutte contre l'étalement urbain et de réduction de l'impact environnemental des activités humaines. Tous les urbanistes partagent cette vision, mais ils nous mettent également en garde contre l'effet rebond de cette densification lorsque cette dernière n'est pas maîtrisée ou suffisamment pensée.

Cet effet rebond de la densification se manifeste progressivement par une inadéquation des infrastructures de la commune à la taille de sa nouvelle population. Voirie et système de transports en commun inadéquats aux quartiers périphériques. Absence de commerce de proximité, éloignement des équipements sportifs et culturels, absence d'école de proximité, utilisation systématique du véhicule personnel pour se déplacer, dégradation de la qualité de l'air, nuisances sonores et enfin perte de qualité de vie globale.

Votre densification n'est pas une densification raisonnée, ni au Séqué, ni à Arrousets, ni au Prissé, ni à Saint-Esprit. Il s'agit d'une densification fiscale « court-termiste », aubaine fiscale immédiate, mais dont les coûts d'adaptation de la ville à ces nouvelles populations en souffrances reviendront à vos successeurs, car si vous avez fait du logement vous n'avez pas fait des quartiers avec des écoles, des commerces, des services et des pistes cyclables. Les Bayonnais s'en rendent désormais compte tous les jours, comme cette centaine de Bayonnais qui sont venus se prononcer lors de l'enquête publique contre le futur aménagement de l'îlot du Vigilant, au cœur du quartier Saint-Esprit, quartier qui après 25 ans de densification attend son poumon vert. L'hypercentre a la Poterne et le jardin public, Saint Esprit a la rue de l'Esté.

Nous sommes responsables, nous voterons pour cette délibération, car nous estimons que ce projet d'aménagement sur l'axe principal du quartier qui est le boulevard Alsace Lorraine avec des commerces et de la mixité est un projet cohérent. Cependant, nous vous alertons sur la demande de la population pour laisser place à la nature et au lien social au cœur de ce quartier. C'est pourquoi si nous voterons pour cette délibération, nous vous annonçons que nous nous opposerons dans l'avenir au projet d'urbanisation de l'îlot Vigilant et que serons force de proposition pour un projet tourné vers la population, les usages collectifs, la jeunesse et les retraités au cœur du quartier Saint-Esprit.

M. le Maire : Très bien. Monsieur Lacassagne ?

M. Lacassagne : Merci, Monsieur le Maire. Des éléments de réponse. Vous parlez de densification et je vous donnerais des chiffres, car c'est une question qui avait été posée par Jean-Claude Iriart lors d'un précédent conseil municipal, mais il est vrai que nous avons annoncé une pause. Je vais vous dire tout à l'heure que nous avons fait un grand coup de frein. Je vais vous donner des chiffres. Il est vrai que depuis le début du mandat, nous avons aussi mené en parallèle l'étude sur le futur PLU, sur les futures règles d'urbanisme qui viendront à partir de 2021. Nous avons mis en place un certain nombre de sursis à statuer dans différents quartiers que ce soit à Saint-Esprit, aux Arènes, à Marracq, au Polo Beyris, puisque la station d'épuration n'est pas opérationnelle aujourd'hui.

Nous savons que nous avons une pression immobilière dans l'ensemble de ces quartiers et c'est pour cela qu'aussi en parallèle par rapport à ces sursis, nous avons réalisé un inventaire patrimonial qui va nous permettre dans les futures règles d'urbanisme de protéger tel ou tel immeuble qui n'est pas étoilé, donc nous aurons différents niveaux de protection, avec des protections complètes. Nous ne pourrons pas démolir un ensemble de bâtiment, des immeubles ou maisons qui pourront également muter avec les extensions, ou d'autres qui pourront muter, puisqu'il s'agit à la fois de trouver un équilibre entre préservation et mutation.

Il est vrai que nous avons pris conscience de phénomènes. Il me semblait que vous étiez pour la construction il y a quelques années, alors que nous avons dit que nous étions en phase avec une pause.

Je vous disais que c'était une pause, mais moi je dis en fait c'est un grand coup de frein que nous avons mis et heureusement que nous étions là pour protéger les quartiers, protéger cette vie de quartier que nous souhaitons privilégier et, de redonner de la vie dans ces quartiers. Vous parlez de commerces. Nous aussi, nous avons beaucoup d'envies, qu'il y ait des commerces, des centralités qui se forment. C'est toute la réflexion que nous étudions dans le cadre du PLUI. Mais le commerce, nous pouvons effectivement l'infléchir, c'est ce que nous faisons à Saint-Esprit où nous sommes en capacité d'acquérir un certain nombre de commerces pour les remettre sur le marché à des coûts moindres, mais il y a des endroits où il y a des

porteurs de projet qui ne veulent pas venir. C'est toute la difficulté que nous avons. Nous avons refusé, je vous l'ai déjà dit, un certain nombre de permis de construire.

Nous avons refusé 25 projets. Bien sûr, il faut des arguments pour les refuser et cela représente, ces 25 projets, 927 logements en moins. Avec les services, nous avons fait un certain nombre de calculs et c'est pour cela que la fois précédente je n'ai pas répondu à Jean-Claude Iriart. J'avais un chiffre en tête, mais je voulais le vérifier avec les services. Jusqu'au début 2014, nous avons une moyenne de 1 012 logements par an. Aujourd'hui, nous avons fait les moyennes de tous les permis qui ont été acceptés, nous avons une moyenne de 384 logements par an. Ce qui fait une baisse de 62 %. Donc ce n'est pas une pause, c'est un grand coup de frein que nous avons mené sur les projets immobiliers qui auraient pu venir. Heureusement que nous avons agi, heureusement que nous avons mis en place ces sursis à statuer, heureusement que nous sommes dans la réflexion du PLUI où nous allons entamer toute une réflexion sur la qualité de vie, qualité de la ville. D'ailleurs il y avait une première réunion à l'agglomération, je n'ai pas vu grand monde venir. Excusez-moi, mais cela ne s'adresse pas forcément à vous, mais à l'ensemble des civils.

Nous allons travailler sur un nouveau thème à la rentrée notamment, au mois de septembre sur la ville nature, l'espace de la nature en ville. Vous voyez nous avons tous ces sujets-là qui sont pour nous des éléments très importants.

Pour revenir sur l'îlot de la Vigilante, il ne s'agit pas d'un projet public, il s'agit d'un terrain privé vous savez à qui il appartient. Sur ce terrain il n'y a pas de projet et il faut se dire que si nous avons mis cette orientation d'aménagement c'est pour réduire drastiquement la constructibilité du terrain.

Aujourd'hui, et excusez-moi, Martine, c'est *open-bar*, nous pouvons construire sur la totalité du terrain. Ce que nous avons fait, nous avons mis un certain nombre de règles notamment pour éviter qu'on y construise sur la totalité du terrain. Vous allez me dire que ce n'est certes pas assez, mais nous l'avons fait de façon à permettre la création de cœur d'îlot avec un jardin intérieur qui peut être accessible, la conservation des arbres existants et la limitation des constructions et également, mais cela nous ne pouvons pas le marquer dans l'orientation de l'aménagement, un nombre de stationnements qu'on souhaiterait.

Il n'y a pas de projet, nous nous sommes pour à la fois le maintien et réduire les droits de constructibilité.

Vous parlez de poumons verts. Nous sommes en train de travailler, de relier à la fois le Marquisat avec le rail bayonnais. Là, nous avons un véritable poumon vert qui s'ouvre sur la ville donc nous sommes sur ce projet. Nous avons un emplacement réservé, nous travaillons avec la propriétaire. Nous l'avons déjà rencontrée, Monsieur le Maire, une première fois, mais elle n'a pas renouvelé de rendez-vous. Donc nous allons travailler dessus.

Heureusement que nous sommes là, que nous avons maintenu la pression qui pouvait s'exercer sur la ville parce que nous ne sommes pas propriétaires des terrains. Ce sont les propriétaires qui vendent, ce n'est pas la ville. Quand on vient nous voir avec un permis qui est conforme aux règles du PLU, c'est à nous d'analyser le projet pour vérifier qu'il réponde bien aux exigences du PLU, aux réseaux également et dans ces limites. Et s'il ne répond pas aux exigences que nous souhaitons en fonction des règlements que je viens de vous dire, cela nous a permis de refuser un certain nombre de permis de construire. Donc je voulais dire que nous n'avons pas fait une pause, mais nous avons donné un grand coup de frein, ce qui va nous permettre d'appréhender avec le nouveau PLUI qui va être plus sage parce qu'effectivement il va falloir redonner d'autres orientations et notamment pour lutter contre le réchauffement climatique avec un certain

nombre de décisions que nous allons porter notamment, en termes d'architecture bio climatique. Voilà tous les enjeux que nous nous donnons pour les années à venir et pour le chantier du futur PLUI.

M. le Maire : Je ne vois rien à ajouter. Vous ne voulez pas que nous votions ? Vous n'êtes pas écrasé par les chiffres.

M. Bergé : Non.

M. le Maire : Vous savez, Monsieur Lacassagne dit toujours la vérité. D'abord, Madame Herrera.

Mme Herrera-Landa : Moi je vais juste essayer de dire la vérité aussi, puisque la réunion qu'évoque Monsieur Lacassagne, j'y ai assisté. C'était au mois de mars, un mercredi en milieu de semaine, un horaire qui n'était pas très pratique. Quand j'en ai parlé à plusieurs personnes, en dépit de la publicité qu'il y a pu avoir, il y avait très peu de citoyens et davantage d'élus et de membres de service que de citoyens, si c'est à cette réunion que vous faites référence. Nous avons travaillé sur des panneaux. Ce qui était d'ailleurs très bien organisé, mais je pense qu'il y avait un problème d'adéquation entre la communication de la population, ne pas faire le reproche aux gens de ne pas s'être déplacés parce que ce n'était pas très évident de venir dans le centre-ville, avenue Foch un mercredi après-midi à 18h.

M. Lacassagne : oui

Mme Herrera-Landa : C'est juste pour dire que nous y étions, comme il a été dit « je n'en ai pas vu certains ».

M. le Maire : Le micro à Monsieur Bergé.

M. Bergé : C'est probablement parce que Monsieur Lacassagne est membre de l'association Anticor qu'il dit toujours la vérité et je tiens d'ailleurs à le remercier d'avoir dit la vérité donc de nous donner raison.

M. le Maire : Alors là, je ne sais pas comment vous allez faire à la culbute là.

M. Bergé : Si j'ai bien compris maintenant, nous modifions le PLU via le nouveau PLUI pour pouvoir avoir une densification raisonnée et répondre à toutes les demandes que nous avons pu évoquer. Si je comprends bien Monsieur Lacassagne, c'est la faute à son prédécesseur.

M. le Maire : Il n'a pas dit ça.

M. Bergé : Or qui était le prédécesseur de Monsieur Lacassagne, c'était Monsieur Lacassagne, mais qui était le prédécesseur de Monsieur Lacassagne, c'était Monsieur Etchegaray.

M. le Maire : Il y en a eu un entre temps.

M. Bergé : Oui, il y en a eu un entre-temps quand même, mais bon il y a deux prédécesseurs. Il y a deux coupables dans la salle et maintenant, vous nous donnez raison et on vous en veut merci. Je remercie l'honnêteté de Monsieur Lacassagne pour ce qui est de dire que ce sont des terrains privés, nous ne pouvons rien faire. Nous venons juste de passer une délibération. Nous disons que nous allons l'adopter où nous avons fait intervenir l'EPFL pour pouvoir justement nous occuper de ces fameuses acquisitions. Le quartier Saint-Esprit, comme d'autres quartiers

que j'ai pu évoquer dans ma délibération, mérite aujourd'hui que nous puissions acquérir du foncier pour faire autre chose que de l'habitat, de manière très claire.

Dans ma jeunesse à Saint-Esprit, entre la rue Charles Floquet et rue Benoit Sourigues, il y avait un grand espace vert où toutes les familles, les enfants du quartier pouvaient venir jouer. Il y a un city stade à côté de la prison, je le pratique, je le dis également avec mes enfants, mais ce n'est pas l'endroit le plus idéal pour attirer des personnes. Honnêtement dans ce quartier où les gens vivent plutôt bien, ils sont très sérieusement en manque d'espaces verts, ce que je disais sur la Poterne, le jardin public. Il est anormal aujourd'hui qu'à Saint-Esprit, il n'y ait aucun espace de cet ordre. Et c'est bien à la municipalité de se poser cette question. Le seul îlot qui restait c'est celui-là. C'est le seul îlot qui reste sur l'ensemble de ce territoire et c'est peut-être pour ça qu'il y a 100 citoyens du quartier qui se sont mobilisés à l'occasion de l'enquête.

M. le Maire : Oui, vous les avez mobilisés.

M. Bergé : Nous ne les obligeons pas.

M. le Maire : J'ai la liste.

M. Bergé : Je vais vous dire, on ne les oblige pas.

M. le Maire : J'ai la liste.

M. Bergé : Vous savez pourquoi les gens sont au courant de toutes les enquêtes publiques. C'est ça aussi la démocratie.

M. le Maire : Vous décidez que le terrain de votre voisin est inconstructible et où on doit faire de la verdure, où vous n'êtes pas vous-même propriétaire.

M. Bergé : Je ne dis pas qu'il est inconstructible, je ne suis pas voisin de cet endroit.

M. le Maire : Mais vous avez compris ce que je veux dire. Ce bien qui appartient à l'évêché est tout aussi respectable que l'autre bien.

M. Bergé : Mais j'entends, mais nous pouvons lui acheter, une commune via l'EPFL, peut intervenir et acheter ce terrain comme le fait la nôtre.

M. le Maire : Acheter un terrain pour faire un parc ?

M. Bergé : Mais voyons, ce que nous faisons. Ne faisons-nous qu'un parc ? Faisons-nous une maison des associations avec des usages type ? Un fronton type ? Des jardins ? Nous pouvons faire ça. Si vous voulez, on pourra le faire dans quelques mois. Nous vous montrerons, il n'y a pas de problème. Ça reste très possible.

M. le Maire : Vous le mettez dans votre programme.

M. Bergé : Non, nous demanderons aux habitants de nous dire ce qu'ils veulent faire.

M. le Maire : Oui, c'est vrai. C'est comme ça que vous faites.

M. Bergé : Merci.

Mme Bisauta : Nous ne vivons pas dans la même ville.

M. Bergé : Non, il n'y a pas besoin d'espace vert à Saint-Esprit ?

Mme Bisauta : Ça n'a pas l'intérêt. Quand j'entends certaines descriptions, je ne reconnais pas la ville. Mais c'est assez intéressant au point de vue touristique. Ça nous promène, mais je ne reconnais rien de cette ville à travers certains propos que j'entends. Après chacun a sa vision. Demain, ça sera la campagne à la ville, ou la ville à la campagne, je ne sais pas. Mais moi, quand vous décrivez Bayonne, je me dis, ce n'est pas la même ville dans laquelle je vis et c'est intéressant quand même. Je vais devoir faire le tour demain pour voir la dégradation qui a pu se passer dans les 24 heures. Il y a des choses que je n'ai pas vues.

M. le Maire : Bon, vous n'allez pas enfoncer un coin entre Madame Bisauta et Monsieur Lacassagne, ils sont complètement en phase, ne vous inquiétez pas. Monsieur Etcheto, après votre intervention, nous votons.

M. Etcheto : Ce n'était pas prévu, mais vous me permettrez de m'inviter aussi quelques instants, les plus brefs possible, dans cet échange. Quand même, la réponse de Monsieur Lacassagne était tout sauf convaincante. Un vrai problème général, on dépasse le cap de synthèse primé de toute la ville. La remarque de Martine Bisauta qui se voulait tintée d'ironie est malheureusement, je crois, très tristement révélatrice aussi. Mathieu m'a coupé une partie de mon effet peut-être sur l'antériorité.

M. le Maire : C'est embêtant.

M. Etcheto : Nous avons déjà eu l'occasion de le souligner d'ailleurs, à ce même sujet. C'est quand même un peu facile de dire on arrive, on va tout fermer en 1 an. Vous êtes élus depuis 25 ans pour certains, peut-être plus longtemps que ça, pardon. Se dégager comme ça de toute responsabilité notamment en matière d'urbanisme, c'est extrêmement léger.

Autre élément de réponse. Les sursis à statuer, vous les choisissez bien, avec une belle tactique, un beau sens tactique qui relève plutôt de l'opportunisme ou l'occasion. L'autre jour nous avons évoqué les deux nouveaux permis de construire que nous avons découverts à Prissé-Belharra, deux résidences avec cinquante logements chacune sur d'ailleurs un terrain que vous nous aviez gentiment baladés en commission. En effet, Mathieu l'a dit, il y a l'outil réglementaire, mais il y a aussi l'outil de la prévention quand nous voulons faire de l'urbanisme. Bien sûr, cela existe, la ville l'utilise. Vous l'utilisez, nous l'avons vu au travers de ce conseil. Je crois que c'est légitime pour pouvoir donner les directions que nous souhaitons et notamment plus précisément sur certains sujets.

La densification, nous sommes pour une densification responsable, raisonnée et de qualité bien sûr avec les équipements publics. Le problème de tout de ce que vous avez fait et les exemples désastreux, nous venons de parler d'Arrousets, mais Prissé, Belharra, le Séqué, à un moment ou un autre le problème est que vous avez fait du logement, mais vous n'avez pas prévu les équipements publics. Vous n'avez pas cherché à les faire, ou vous vous êtes arrangés pour ne pas les faire. C'est celui-ci le problème. Voilà le problème de moins bien vivre à Bayonne, notamment dans certains quartiers qui en souffrent plus que d'autres, viennent de cette politique d'urbanisme caricaturale et irresponsable. J'avais donné l'exemple, mais je vais donner le contre-exemple, et j'y reviens. C'est exactement le contraire de ce que nous avons fait en son temps à la ZUP, à Sainte-Croix où là pour le coup nous avons pensé à un nouveau quartier, à l'époque nous ne disions pas écoquartier, mais cela aurait pu en être un, avec tous ces

équipements dont les habitants et la population auraient besoin. Les logements bien sûrs, mais tout ce qui fait la qualité d'une ville.

M. le Maire : Ce soir, j'apprends qu'il y a un programme commun qui est en train de s'écrire entre Monsieur Bergé et Monsieur Etcheto au moins sur ce sujet. Mais seulement entre vous deux, parce que Jean-Claude Iriart sur ce sujet...

M. Iriart : Ne cherchez pas à m'amener sur un terrain qui, à mon avis, n'intéresse pas à ce stade les Bayonnaises et Bayonnais. Je voulais en même temps exprimer une frustration en lien au débat que nous avons sur cette question-là. Ce n'est pas la première fois que nous évoquons cette question au conseil municipal et les mois qui viennent nous donneront certainement l'occasion encore de l'aborder en profondeur parce que c'est une question essentielle. La démographie, la gestion du logement, la programmation de l'habitat c'est peut-être le cœur de l'action municipale.

Alain Lacassagne a donné quelques chiffres. Je trouve que nos débats en conseils municipaux ont la limite de ne pas s'adosser à un diagnostic partagé.

Vous avez de votre côté un certain nombre d'éléments, vous connaissez de façon précise la totalité des permis de construire pendant les dix ans. Vous connaissez de façon précise la totalité des projets immobiliers qui vous sont présentés, vous pouvez apprécier effectivement ce que vous avez accepté, ce que vous avez refusé. Mais les quelques chiffres que tu as indiqués tout à l'heure ne permettent pas de faire un vrai travail sur cette question, d'avoir un débat qualitatif parce que nous allons rester chacun sur nos perceptions de l'aménagement de la ville. À mon avis, c'est fondamental pour la qualité du débat public d'aller au-delà.

Ma suggestion, je l'ai déjà exprimé, ne pourrions-nous pas avoir une véritable réunion de travail qui nous permette effectivement au moins de partager et d'échanger sur un diagnostic partagé, sur la réalité des chiffres, sur l'évolution des 10 dernières années en matière d'habitat, en matière de permis, etc. ?

Ça devrait nous permettre d'objectiver une situation et ça permettait déjà aux Bayonnaises et Bayonnais d'avoir des clefs de lecture. À partir de là, chacun appréciera par rapport aux arguments que l'on peut les uns et les autres défendre. À mon avis, il manque vraiment ce maillon pour structurer une vraie analyse et un vrai débat qui soit public.

Je le réitère et je crois que c'est la troisième fois que je le demande, mais cela mériterait un vrai travail dans le cadre soit d'une commission soit d'une réunion plénière avec tout le monde, c'est vous qui déciderez, mais que nous ayons la possibilité d'avoir accès à cette information et de partager le diagnostic. Il y a peut-être déjà un certain nombre de différences d'appréciation qui pourraient tomber d'elles même à la lecture des chiffres. C'est cette demande que je réitère.

M. le Maire : Merci Monsieur Iriart. Nous allons mettre aux voix. Monsieur Bergé vote, Monsieur Etcheto dit la même chose et vous aussi.

Vous êtes trois oui, écoutez il faut savoir, il y a un chef de groupe ou pas ?

M. Bergé : C'est la démocratie là.

M. le Maire : Écoutez, vous me direz pour chaque séance du conseil municipal qui est supposée donner la... Je n'ai pas l'impression que c'est si compliqué que ça quand même. C'est partagé. Voilà une autre façon de faire de la politique. C'est ça. Ça fait 30 ans que j'entends ça.

Mme Herrera-Landa : Nous n'avons pas cette prétention.

M. le Maire : Ce rapport est voté.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ

21. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine.

M. le Maire : Rapport 21, Françoise Brau-Boirie

Mme Brau-Boirie : Merci, Monsieur le Maire. Il ne s'agit pas de construction, mais de préservation.

M. le Maire : Plus fort.

Mme Brau-Boirie : Je vais m'approcher. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine. Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution, dans le cadre du dispositif OPAH-RU, PIG « habitat indigne et précarité énergétique » et du dispositif communal d'aides aux travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, des subventions détaillées en note explicative de synthèse pour respectivement 4 127 euros et 49 846,37 euros, ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstention. Délibération adoptée, je vous remercie.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Mme CASTEL ne prend pas part au vote, en sa qualité de conseillère intéressée.

ENFANCE-JEUNESSE ET EDUCATION

22. Tarification du service d'accueil périscolaire, du service de restauration scolaire et de l'accueil périscolaire lié (année 2019-2020).

M. le Maire : Rapport 22, Madame Martin-Dolhagaray. Il s'agit d'une simple révision, mais rien de plus pour les tarifs.

Mme Martin-Dolhagaray : Tout à fait, Monsieur le Maire. Il s'agit de tarification du service d'accueil périscolaire, du service de restauration scolaire et de l'accueil périscolaire lié pour l'année 2019-2020.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les dispositions présentées dans la note explicative de synthèse, portant sur la tarification du service d'accueil périscolaire ainsi que de la restauration scolaire, pour les 23 écoles publiques de la Ville, pour l'année scolaire 2019 – 2020.

M. le Maire : Très bien, abstention, Monsieur Etcheto, c'est pour le sens du vote ou pour intervenir ? Allez-y.

M. Etcheto : Une intervention rapide, nous n'allons pas nous étendre, on connaît nos positions, nous voterons contre cette délibération, la tarification de la restauration scolaire à Bayonne est l'une des plus élevées que nous connaissions, comparée avec celle des villes voisines, ou les

tarifs pratiqués par le département ou la région dans les collèges et les lycées, je rappelle que c'est pour ce dernier cas, 3 euros par élèves hors tarification sociale. Je voudrais aussi dire que nous sommes pour un grand nombre de famille, au-delà du coût du repas acquitté par la collectivité au prestataire qui doit tourner autour de 3,50 euros si mes souvenirs sont bons.

J'ajoute que la démarche punitive également qui impose, qui rajoute des pénalités qui peut porter le prix du repas consommé ou non consommé à 7 euros d'ailleurs le repas, me paraît aussi totalement excessif et ne correspond pas nous à notre inclination à lutter contre le gaspillage alimentaire de cette façon. Merci.

Mme Bisauta : Pouvez-vous reprendre parce que je n'ai pas bien compris la fin ?

M. le Maire : Reprenez parce que nous n'avons pas bien compris la fin.

M. Etcheto : Je disais simplement que les 2 euros de pénalité qui sont donc infligés aux familles et de leur divers cas de figure, pour avoir réservé tardivement le repas ou ne pas l'avoir pris, ne nous paraît pas la bonne démarche pour lutter contre le gaspillage alimentaire qui reste un combat auquel nous souscrivons. La démarche punitive ne nous va pas.

M. le Maire : Madame Bisauta vous répondra sur ce point, mais Jean-Claude Iriart voulait aussi intervenir.

M. Iriart : Pendant cette délibération, je pense que vous saurez nous répondre. Cette délibération vient chaque année à l'ordre du jour du conseil municipal. Sur l'ensemble des années qui précèdent, la délibération actualise la tarification à la fois des repas et du temps scolaire par rapport à l'évolution d'un indice de prix. C'est ce que nous faisons chaque année, vous nous indiquez effectivement les évolutions indiciaires, nous appliquons ensuite la déclinaison de cette évolution indiciaire sur la tarification. Et là, ce sont les mêmes tarifs que l'an dernier.

Ma question était de savoir pourquoi effectivement nous n'appliquons pas comme les 9 années précédentes, puisque ça remonte si j'ai bien compris à une décision de 2009, où il était décidé de fixer les tarifs de la restauration et de les actualiser chaque année sur la base de l'index. Cette année, il n'y a pas cette actualisation. Ma question est de savoir pourquoi cette année vous n'actualisez pas les tarifs de la cantine et du temps périscolaire.

M. le Maire : Très bien, la question est claire. Madame Bisauta va commencer par l'aspect purement gaspillage alimentaire.

Mme Bisauta : Oui, sur le gaspillage cela me paraît important d'informer. Nous nous sommes rendus compte qu'il y avait au fil des années une détérioration très importante de la prévenance des repas, soit pour dire que nous déjeunons là soit pour dire que nous ne déjeunons pas. Au fil du temps, comme la ville a eu une politique assez libre par rapport à la commande des repas, un bon nombre s'effectuait dans la matinée jusqu'à 10 h soit pour dire que l'enfant venait et plus rarement, qu'il ne venait pas.

Ça a mené notre prestataire à prévoir un nombre de repas absolument pas adéquat par rapport aux repas servis. Quand nous avons commencé à travailler sur les opérations de gaspillage, il pouvait y avoir jusqu'à 400 à 500 repas prévus non distribués, jetés.

C'était quand même dramatique. Le prestataire lui prévoyait parce que si jamais nous nous trouvions dans un moment où certains enfants ne pouvaient pas être servis par contre nous

aurions eu de grandes difficultés. Ce n'est pas tous les jours, ce sont les chiffres maximums que je vous donne, Christine me corrigera si je me trompe, je le dis de mémoire, je n'ai pas les chiffres sous les yeux et d'autres fois moins, mais il y en avait une quantité importante.

Il y a eu un travail dans tous les conseils d'école, les commissions de menus où il y a eu cette difficulté qui a été évoquée et je vous assure, ce que j'en ai vu ou entendu, quand les parents prenaient conscience de ça, ils étaient tout à fait ouverts à l'idée de mettre une règle qui permettrait quand même que ce laxisme par rapport à la commande j'y suis je n'y suis pas, diminue.

Pour dire mon étonnement, mais si je me trompe encore dans les chiffres, les services sont derrière moi. Nous avons eu une amélioration extraordinaire, c'est-à-dire que nous n'avons jamais plus eu 400 repas jetés.

Il y a des jours où il n'y en a pratiquement plus ou pas. C'est-à-dire que c'est une véritable révolution, en tout cas quelque chose qui fait plaisir parce qu'en fait les gens ne sont pas pénalisés puisqu'ils prennent la peine, ils ont bien compris la règle, ils prennent la peine soit d'inscrire leur enfant et de le laisser soit de dire quand il ne sera pas là.

C'est juste un peu de sens responsable et un peu d'adhésion à une règle simple qui permet de ne pas jeter des centaines de repas, ce qui peut ne satisfaire personne, ni nous ni les citoyens de cette ville, ni les parents d'élèves puisque c'était un gâchis absolument phénoménal et je crois que là pour le coup nous étions prenables et que nous pouvions nous le reprocher. Le fait d'avoir institué une règle et que finalement les gens s'y plient, la sanction n'a pas à intervenir. Je dois vous dire au niveau du gaspillage, c'est vraiment une satisfaction de voir que nous avons été compris, tout simplement, que les gens ont compris. Ce n'est pas qu'un repas, chacun se dit peut-être que s'il n'y va pas, ce n'est pas grave, ce n'est qu'un repas. Mais quand nous prenons conscience qu'il y en a 400, on se dit 400 repas aujourd'hui sont partis à la poubelle.

Dans le contexte que vous dites des problèmes sociaux qu'on nous rappelle souvent, l'environnement dans lequel nous vivons, savoir que nous jetons 400 repas et que sur plein de choses, nous ne pouvons même pas les utiliser pour un apport différent qui aurait pu satisfaire certains publics. Je pense que c'est une belle réussite que nous devons aux parents qui se sont responsabilisés par rapport à ça. Bien sûr, si un enfant est malade et qu'il est inscrit et a la grippe, personne n'envisage de faire pénaliser de 2 euros, ce sont des choses qui ne sont pas justifiées. Je crois que tout le monde l'a compris et nous n'avons plus de problème. Je pense que nous pouvons tous nous en féliciter.

M. le Maire : Vous pouvez réagir, Monsieur Etcheto, si vous voulez et Madame Leuenberger vous pouvez intervenir aussi. Allez-y.

M. Etcheto : Je voudrais quand même réagir là-dessus, la lutte du gaspillage alimentaire. Les réservations tardives aussi sont pénalisées de la même façon. Les réservations tardives, hors délai sont pénalisées de la même façon.

Mme Bisauta : Sauf s'il y a une raison.

M. Etcheto : C'est la même pénalité qui s'ajoute évidemment au prix du repas. Cette pénalité vient en plus, nous sommes bien d'accord. Derrière, moi je n'ai pas évidemment les mêmes échos que vous, mais ça ne sera pas étonnant bien sûr. Les enfants qui sont absents de manière impromptue parce qu'ils sont malades, mais ne sont pas forcément allés chez le

docteur non plus pour régler ça, mais même chose ils seront pénalisés. Bien sûr que oui il faut produire des justificatifs, tout cela rend le système particulièrement punitif, je dirai de manière générale quand même, où alors culpabiliser la population sur le gaspillage ici alimentaire. Quand nous voyons les pratiques de la municipalité, je pense quand même que nous comprenons que ça ne passe pas forcément très bien.

Je pense que là il vaut mieux commencer par balayer devant sa porte sur ce genre de choses.

M. le Maire : Madame Leuenberger, et après nous allons voter.

M. Iriart : Si vous permettez, j'aimerais bien qu'il y ait une réponse à ma question.

M. le Maire : Oui, je pensais qu'on ajoutait sa contribution. La réponse sera globalisée par Christine Martin-Dolhagaray qui réserve un stock de réponses. Ne vous inquiétez pas, elle note. Alors Madame Leuenberger ?

Mme Leuenberger : Justement, je propose une chose technique. Serait-il extrêmement difficile de rajouter une colonne ? C'est vrai que quand nous regardons, cela fait « 5 euros un repas ». Rajouter une colonne où vous mettriez le pourcentage de tous les repas servis. Le pourcentage des repas à 0,40, voyez-vous ce que je veux dire ?

Cela donnerait une information très précise de combien de repas sont servis à 0,40 centime et combien à 5 euros.

M. le Maire : pourquoi pas ?

Mme Leuenberger : Ai-je été claire ?

M. le Maire : Très bien. Voilà. Christine Martin-Dolhagaray va répondre en bloc à tout ça et nous allons voter ensuite.

Mme Martin-Dolhagaray : Merci, Monsieur le Maire. Juste pour abonder sur ce qu'a dit Martine qui connaît très bien le sujet. Nous sommes arrivés à une moyenne de 60 repas gaspillés par jour. Donc dire que ça n'a pas été efficace comme méthode, je suis désolée, mais voilà. Dire que ça ne marche pas, ce n'est pas possible, nous ne pouvons pas l'entendre, ça marche.

Pourquoi cela marche-t-il ? Parce que comme l'a très bien dit Martine, cela a été la contribution des parents qui ont tout à fait compris dans leur très grande majorité. Nous avons un délai de 48 heures pour s'inscrire, nous sommes passés à 72 heures. Il y a des communes, avoisinantes, très proches de nous qui demandent un mois de délai. Un mois de délai.

Je pense qu'à Bayonne nous sommes très compréhensifs par rapport aux parents, nous leur laissons la possibilité de réfléchir, jusqu'à 72 heures, je pense que sincèrement c'est tout à fait une mesure qui n'est pas restrictive.

En ce qui concerne les pénalités, elles concernent uniquement les gens qui ne respectent pas ce délai. Lorsque des enfants sont malades avec une production de certificat médical, bien entendu ils ne sont pas pénalisés. Lorsque les parents justifient d'un emploi du temps particulier, avec des horaires atypiques, nous parlons par exemple d'infirmières ou des choses comme ça, bien entendu qu'ils ne sont pas pénalisés. Nous tenons en compte des changements d'emploi du temps au dernier moment donc dire qu'on pénalise et qu'on sanctionne de manière arbitraire c'est totalement faux et je ne peux pas l'entendre. Ça, c'est une chose.

Ensuite, sur les tarifs, je vais pouvoir vous donner quelques chiffres, il est vrai qu'à Bayonne nous avons un taux de 0,40 euro. Quand nous disons que nous payons très cher à Bayonne, je vous rappelle quand même que les préconisations de l'État français étaient des repas à 1 euro. À Bayonne, cela fait bien longtemps que nous sommes en dessous et je pense que nous n'avons pas à rougir de ce que nous faisons.

Les tarifs à 5 euros, bien entendu il y a des Bayonnais qui sont à 5 euros. Ce sont avant tout ceux qui ne fournissent pas leurs revenus. Ce sont également les enfants qui sont d'autres communes.

Ensuite, si vous voulez quelques chiffres, je peux vous dire que 45 % des familles paient moins de 3,15 euros, 30 % des familles paient moins de 1,60. Cela ce sont des chiffres, c'est la réalité des choses. Si nous voulons prendre des cases, si on veut les isoler, bien entendu on va trouver toujours des cas. Moi ce que je vois c'est que dans la très grande majorité des choses, les choses marchent bien, les parents sont contents, tous les retours que nous avons en conseil d'école sont très positifs. Les équipes pédagogiques nous ont totalement soutenus sur cette mise en place parce qu'elles connaissent le gaspillage, elles sont au quotidien en présence dans les cantines, elles voient très bien ce qui se passe.

Cette action qui a été menée conjointement avec Martine et ses services a vraiment porté ses fruits donc dire que cela ne marche pas, ça c'est impossible.

Voilà c'était quelque chose que je ne pouvais pas, Monsieur le Maire, passer sous silence.

Ensuite pour revenir à Jean-Claude, c'est vrai que cette année nous avons fait le choix, et nous l'assumons pleinement, de ne pas appliquer le taux d'indice parce que justement ces 5 euros nous interpellent et nous nous sommes dit que cette année nous allions bloquer ce point d'indice pour faire en sorte que, justement, nous prenions en compte les difficultés qui pouvaient être plus ou moins importante des Bayonnais.

C'est un choix politique que nous assumons totalement, cette année le point d'indice n'a pas été appliqué. Je pense que cela permet aussi de travailler avec l'accessibilité financière que nous souhaitons mettre en place à Bayonne, cela va dans ce sens-là, voilà pour répondre j'espère assez clairement à ces multiples questions.

M. le Maire : Pas totalement puisque Monsieur Etcheto a encore une intervention. Rapidement s'il vous plaît Monsieur Etcheto.

M. Etcheto : Comme vous le voyez, je voulais faire court, mais vous me poussez à aller un petit plus avant. Bon d'abord Madame, non ça ne fonctionne pas comme ça. Je n'ai jamais dit que ça ne marchait pas, d'accord, non... ça participe quand même d'une petite tactique généralisée à nous faire dire ce que nous n'avons pas dit. Je ne suis pas le seul à le dire ici.

M. le Maire : Qu'avez-vous à dire ?

M. Etcheto : S'il vous plaît, ça c'est quand même assez déloyal et pas très supportable du point de vue de la transparence.

Le deuxième point, je voudrais justement, la dimension de la pénalité sur le gaspillage alimentaire c'est une partie de l'aspect et je vais revenir sur le reste très vite je vous rassure. Le troisième point, vous nous dites donc que 45 % des familles acquittent leur repas au-dessous de 3,15 euros, cela veut dire que 55 % des familles, moi je vous renverse la bouteille,

acquittent le repas plus cher que le coût du repas acquitté par la commune au prestataire. Ça suffit pour remettre les choses en perspective.

Quant à la tarification sociale, nous ne l'avons jamais contestée bien entendu, mais ce ne sont pas les finances de la ville qui la supportent pour l'essentiel. Vous savez que la ville de Bayonne contrairement à d'autres qui font de la politique de la ville, et destinataires de dotation de solidarité urbaine dont Christian Millet-Barbé, je pense, nous présentera le rapport d'utilisation un petit peu plus tard, délibération 45.

La réglementation ne nous oblige pas à flécher les dépenses précisément, mais c'est au titre de ce genre d'actions et de la situation sociale de la ville et c'est d'ailleurs écrit comme ça dans cette délibération comme ça l'a été dans d'autres, précédentes. Que tout simplement la solidarité nationale vient jouer notamment dans la mise en place de ces tarifs sociaux et très sociaux que nous approuvons parfaitement. Nous parlons aussi de la totalité des familles.

Dernier petit point, pour répondre à la question de Jean-Claude. Je pense que j'ai un élément de réponse et si tu veux nous en parlerons après autour d'un verre.

M. le Maire : Ecoutez, ça va vers un accord technique tout ça. Nous continuons. Vous avez quelque chose à dire ? Mais vous, il faut un décodeur, mais bon. Jean-Claude Iriart.

M. Iriart : Pour dire que moi je vais m'abstenir sur ce rapport parce que je n'ai pas été complètement convaincu par l'explication de Christine, parce que d'un côté elle nous indique que la majorité de la population n'est pas impactée par le tarif le plus élevé et en même temps vous nous dites que c'est justement pour tenir compte de ce tarif élevé, juste cette année, après neuf années consécutives, vous avez systématiquement actualisé les tarifs de la restauration. Cette année, vous ne le faites pas. Je ne suis pas complètement convaincu de cet argument donc je préfère m'abstenir sur cette décision.

M. le Maire : Abstention donc.

Mme Herrera-Landa : Abstention

M. le Maire : Qu'a dit Monsieur Etcheto ? Je ne me rappelle plus ?

M. Etcheto : Contre.

M. le Maire : Vous aviez une petite précision, je crois, Madame Martin-Dolhagaray ? Mais rapide.

Mme Martin-Dolhagaray : Très rapide, simplement pour vous redonner des chiffres quand même. Le coût réel d'un repas revient à 10 euros à la ville de Bayonne. Vous pouvez faire la soustraction très facilement en fonction des tarifs qui sont proposés aux parents.

Au final, les familles s'acquittent de 32 % de la somme et la ville prend donc en charge les 68 % restants. Si nous voulons revenir sur 10 ans en arrière, on s'aperçoit que la répartition entre les familles et la collectivité était de 40/60.

M. Etcheto : Non.

Mme Martin-Dolhagaray : Donc c'est pour noter, je vois que Monsieur Etcheto n'est pas encore prêt à être d'accord. Il se prépare, simplement pour noter l'évolution qui a été notée et la politique volontariste sur la tarification de la restauration scolaire. Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Deux mots, Monsieur Iriart... Monsieur Etcheto. Par contre, après nous votons.

M. Etcheto : Je voudrais quand même... Vous voyez, on nage dans l'ambiguïté. 10 euros le coût réel par repas. Moi je vous ai parlé du coût acquitté. Le coût du repas, alors c'est très facile à calculer à Bayonne, celui-là est très simple puisqu'on l'acquitte à un prestataire. Donc le prestataire nous facture un prix de repas aux alentours de 3,40, 3,50 euros, le reste... Non, ce n'est pas la matière, c'est la fabrication du repas, derrière, le reste c'est ce que vous intégrez dans ces 10 euros, c'est l'encadrement des enfants dans la pause méridienne par le personnel municipal dans une fonction. Nous avons eu ce débat pendant des années du temps de la précédente mandature, nous les connaissons par cœur. Nous connaissons quand même un petit peu le dossier, Madame. Ne croyez pas que nous l'ignorions totalement. Nous avons un petit peu travaillé ces choses. Figurez-vous que c'est la même chose d'ailleurs dans les établissements scolaires au département ou à la région. Le prix de l'encadrement scolaire ou même du personnel n'est pas répercuté sur le prix qu'acquittent les familles. Après c'est une position effectivement politique sur la place que nous accordons à l'école. Ça ne représente pas la même appréciation.

M. le Maire : Nous passons au vote. Alors, vous avez dit contre, Monsieur Etcheto. Vous, abstention et vous avez dit abstention aussi. La délibération est adoptée.

ADOPTION, A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

MM. DUZERT (avec mandat), ETCHETO (avec mandat), ARTIAGA (avec mandat)
votent contre.

Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, M. BERGE s'abstiennent.

M. IRIART et Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

23. Organisation de l'offre périscolaire municipale pour l'année scolaire 2019-2020.

M. le Maire : Madame Martin-Dolhagaray, le rapport qui suit est aussi pour vous, rapport 23.

Mme Martin-Dolhagaray : Il s'agit de l'organisation de l'offre périscolaire municipale pour l'année scolaire 2019-2020.

Sur la base des éléments énoncés dans la note explicative de synthèse, il est proposé au conseil municipal d'approuver l'organisation de l'offre périscolaire municipale au titre de la prochaine année scolaire, détaillée dans le règlement intérieur des services périscolaires étant entendu que les dispositions présentées sont en cohérence avec le projet éducatif du territoire et s'inscrivent dans le projet éducatif global de la Ville.

M. le Maire : Très bien. Sur ce rapport, il n'y a pas d'abstention ni de vote contre, il est adopté. Vous vous abstenez ?

Mme Herrera-Landa : Juste une petite explication, l'année dernière il y a eu un système qui a été amené à évoluer à la suite d'une évaluation et nous n'avons pas eu d'évaluation cette année d'un système qui est revenu à une autre organisation.

M. le Maire : D'accord, vous vous abstenez. D'accord, vote pour et vote pour aussi, la délibération est adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, M. BERGE s'abstiennent.

24. Modification du règlement de fonctionnement des trois crèches municipales.

M. le Maire : Madame Bensoussan, vous présentez rapidement le rapport 24.

Mme Bensoussan : Il s'agit d'une modification du règlement de fonctionnement des trois crèches municipales.

Par délibération du 19 juillet 2017, le conseil municipal a adopté le règlement de fonctionnement de ses trois crèches municipales. En vue de faciliter le fonctionnement administratif et financier des crèches et permettre un meilleur accueil des enfants et de leur famille, il est proposé de procéder à plusieurs modifications dans les règlements, décrites dans la note explicative de synthèse. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver les règlements de fonctionnement des trois crèches municipales.

M. le Maire : Merci, sur ce rapport pas d'abstention ? Si, c'est vous qui allez donner le sens du vote.

Mme Aragon : Monsieur le Maire et chers collègues, l'accueil en crèche de la ville de Bayonne compte toute structure confondue 288 places dont 102 places dans les crèches municipales. Si nous ajoutons la garde individuelle des assistantes maternelles, nous arrivons environ à 700 places pour les enfants de 0 à 3 ans. En prenant les données de l'INSEE, les naissances domiciliées à Bayonne représentent en moyenne sur les 4 dernières années 2014-2017 : 548 nouveau-nés donc par an 1 644 enfants entre 0 et 3 ans, sans prendre compte des départs ou des arrivées des familles.

Le rapport de l'observatoire national de la petite enfance analyse les souhaits de mode de garde de famille. 74 % des familles souhaitent garder leur enfant de 0 à 3 ans, dont 30 % en crèche. Pour garder 30 % des 1 600 enfants de moins de 3 ans, nous aurions besoin à Bayonne de 480 places de crèche, nous en avons 288.

Les familles déposent généralement le dossier de préinscription à 3 mois de grossesse, mais beaucoup se retrouvent sur liste d'attente et la liste est plus que longue puisqu'elle dépasse le numéro 100 pour intégrer certaines crèches municipales.

Dans de nombreux cas, la famille est contactée plusieurs mois après la naissance et la fin de congé de maternité. Les parents ont dû entre-temps trouver un autre mode de garde et perdre leur place. Monsieur le Maire, où en sont les listes d'attente dans les crèches ? Combien de places de crèche ont été créés depuis 2014 pour faire face aux 6 000 nouveaux habitants et leurs enfants ? C'est une première question.

Une deuxième question qui remonte d'un certain nombre de familles qui nous ont contactés, les crèches municipales seront-elles fermées au moment du G7 ? Il semblerait que la CAF ferme ses crèches et la question nous a été posée par un certain nombre de parents. Les crèches seront-elles ouvertes à Bayonne ?

M. le Maire : Ecoutez, les autres questions en dehors de celle-là, je suis sûre que Madame Bensoussan a les réponses et puis la dernière, peut-être aussi.

Mme Bensoussan : En fait, je suis un peu interloquée par votre intervention parce qu'il y a un schéma directeur de la petite enfance qui répond à toutes vos questions et qui a fourni tous les chiffres. Nous avons aussi un observatoire de la petite enfance aujourd'hui, vous ne faites pas partie de la commission des places d'attribution en crèche, mais en tout cas cela fait partie d'éléments que nous communiquons régulièrement.

Vos chiffres ne sont pas les bons du tout. Quand vous dites 1 643 enfants de 0 à 3 ans, ce ne sont pas les 1 643 enfants qui ont besoin de mode accueil puisque nous avons une partie des moins de 3 ans qui sont scolarisés. Il y a beaucoup de chiffres qui ne sont pas tout à fait corrects, je vous les communiquerai, mais je vous invite quand même à relire l'étude petite enfance qui a été faite et qui donne déjà beaucoup de chiffres et avec aussi des fiches action qui répondent à vos questions.

Quand vous dites « où en est la création de places en crèche ? » Je vous rappelle que nous sommes largement au-dessus de la moyenne nationale de places en crèche collective à Bayonne, nous sommes à peu près à 16 places pour 100 enfants en crèche collective, sachant que pour une place en crèche collective, il n'y a pas qu'un seul enfant qui prend cette place parce qu'aujourd'hui il y a très peu de familles qui mettent leur enfant en crèche 5 jours par semaine et que sur une place en crèche, nous avons à peu près un ratio de 2,5 enfants pour une place en crèche. Avec beaucoup plus d'enfants qui fréquentent ces places.

Ensuite, vous dites, vous parlez de numéro 100. Il faut savoir que, je vais vous expliquer comment se passe l'attribution de la commission des places en crèche, ou peut-être vous pourrez en discuter avec Alain qui en fait partie. En fait nous examinons les demandes, il y a des critères d'attribution des places en crèche avec un système de points par famille qui est attribué. Il faut savoir que nous ne rentrons pas dans le détail des plannings des directrices de crèche parce que c'est très compliqué quand nous avons une demande d'une famille nous allons avoir une famille qui est classée en numéro 10 qui demande le lundi, jeudi et vendredi et puis plus loin nous allons avoir une famille qui va demander le mardi et mercredi et qui est un peu plus loin, mais qui pourrait quand même combler une place. J'ai du mal à m'expliquer c'est un peu compliqué.

Par exemple, le numéro 10 peut quand même passer après le...

Mme Aragon : numéro 45.

Mme Bensoussan : Nous avons des taux de remplissage de nos places en crèche. Derrière un classement, nous avons eu le cas sur certaines commissions ou des familles qui sont très loin dans le tableau vont quand même avoir leur place en crèche demandée parce que les demandes de jours correspondaient à une place vacante.

Sur une commission d'attribution, nous ne rentrons pas dans les plannings des directrices de crèche, il faut savoir que la CAF aujourd'hui impose aux crèches collectives des taux de remplissage auquel tout le monde doit se conformer et c'est très compliqué quand nous avons de tels plannings, assez modulant c'est très compliqué pour les directrices de crèche parfois de faire ce travail de remplissage.

Voilà ce que je pouvais vous dire. Je ne sais pas dans votre intervention s'il y avait d'autres choses.

Oui, par rapport à la demande des familles sur l'accueil en crèche collective. J'ai l'impression de répéter ça à chaque fois comme un perroquet, mais je le répète. Oui effectivement la demande des familles, les choix qui sont faits en priorité ce sont nos crèches municipales, cela est clair. Les familles demandent en priorité un accueil en crèche collective parce qu'elles sont en demande de socialisation précoce, elles pensent qu'en crèche collective il y a une meilleure prise en charge de l'enfant et du coup l'assistante maternelle souffre un peu d'un déficit de notoriété aujourd'hui.

Pourtant, une fois que la famille trouve son assistante maternelle, ce qui n'était pas forcément son choix premier, les taux de satisfaction sont quand même identiques avec la crèche collective. Aujourd'hui une politique petite enfance qui se baserait sur le tout collectif n'est pas possible. Moi je suis pour, aujourd'hui, un service public de la petite enfance et même un droit opposable au mode de garde, nous l'avons à Bayonne. Il faudrait, je pense, au niveau national au niveau CNAF, au niveau de l'Etat... vous parlez du rapport de l'observatoire de la petite enfance, c'est préconisé dans ce rapport-là, le service public de la petite enfance avec un droit opposable au mode de garde.

Je soutiendrais ça, sauf qu'aujourd'hui nous sommes sur une pluralité des modes d'accueil que nous devons soutenir, parce que la France aujourd'hui devrait mettre en place cette politique depuis enfance. Depuis Giscard d'Estaing, il ne s'est pas passé grand-chose en termes de petite enfance. Aujourd'hui quand nous voyons au niveau européen ce qu'il se passe, quand nous voyons les rapports européens qui sortent sur la petite enfance et si nous comparons notre pays à d'autres pays, je pense que nous sommes quand même en retard par rapport à tout ça, notamment aussi par rapport à la conciliation travail emploi pour les femmes.

M. le Maire : Nous concluons.

Mme Bensoussan : Voilà ce que je voulais vous dire. Je ne sais si j'ai répondu à votre question, je vous donnerai les chiffres, je vous invite vraiment à relire le schéma directeur petite enfance, ça a été fiché. Parce qu'en fait, pour toutes vos interrogations, vous avez tous les chiffres dans le schéma et je vous communiquerai, si vous voulez, les données de l'observatoire petite enfance de la ville de Bayonne.

M. le Maire : Merci. J'espère que vous êtes comblée. Nous allons mettre le rapport aux voix.

Mme Aragon : Le G7.

M. le Maire : Le G7, tout à l'heure j'ai eu un propos liminaire. Je suis désolé. Je n'ai pas parlé des crèches pour le G7. Aujourd'hui, il n'y a aucune disposition qui est annoncée par l'État concernant les écoles et les crèches. Je ne peux pas vous en dire plus, nous mettons aux voix. Comment votez-vous ?

Mme Aragon : Nous votons pour.

M. le Maire : Monsieur Duzert ?

M. Duzert : Je ne suis pas chef.

M. le Maire : Vous n'êtes pas chef, mais il y a un problème de chefferie. Vous votez pour aussi.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

25. Petite enfance – Convention d’objectifs et de résultats 2019 – Association d’aide familiale et sociale (AAFS).

M. le Maire : Mme Martin-Dolhagaray sur la petite enfance, la convention d’objectif de résultats

Mme Martin-Dolhagaray : Oui, merci, Monsieur le Maire, convention d’objectifs et de résultats 2019, association d’aide familiale et sociale.

Par délibération du 11 avril 2019, une participation financière a été accordée à l’Association d’aide familiale et sociale (AAFS), ainsi qu’une participation exceptionnelle pour soutenir économiquement l’association. A cette occasion, le conseil municipal a également attribué une subvention au titre du Relais assistantes maternelles et une autre au titre du Relais unique petite enfance. Dans ce cadre, il convient d’organiser, par la signature avec l’AAFS d’une convention spécifique d’objectifs et de résultats, leur fonctionnement et les priorités d’actions à mener pour l’année 2019. C’est pourquoi il est demandé au conseil municipal d’approuver les termes de cette convention et d’autoriser Monsieur le Maire à la signer.

M. le Maire : Sur cette convention, il n’y a pas d’abstention et ni de vote contre. Elle est donc adoptée.

ADOPTION, A L’UNANIMITÉ

26. Petite enfance – Crèche Pirouette – Convention d’objectifs et de moyens pour les années 2020 à 2022 et convention de mise à disposition des locaux entre la Ville et la Caisse d’allocations familiales des Pyrénées-Atlantiques.

M. le Maire : Nous passons au rapport 26, Madame Bensoussan sur la crèche Pirouette.

Mme Bensoussan : Donc il s’agit de la convention d’objectif et de moyen pour les années 2020 et 2022 et de la convention de mise à disposition des locaux entre la ville et la caisse d’allocation familiale des Pyrénées atlantiques.

La dernière convention d’objectifs et de moyens liant la CAF et la Ville pour le fonctionnement de la crèche Pirouette portait sur la période 2017 – 2019. Il est proposé au conseil municipal de renouveler la convention d’objectifs et de moyens pour la période 2020 – 2022 afin de l’inscrire dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2019 – 2022, et portant engagement financier de la Ville au titre du fonctionnement de la crèche Pirouette, ainsi que la convention de mise à disposition de biens communaux.

M. le Maire : Voilà un résumé qui nous va très bien. Il n’y a pas d’abstention, il n’y a pas de vote contre, c’est adopté.

ADOPTION, A L’UNANIMITE

ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS

27. Muséum d’histoire naturelle – Prêt de quatre expositions au lycée professionnel agricole d’Orthez.

M. le Maire : Madame Castel. Vous pouvez être rapide sur certains rapports.

Mme Castel : Oui, trois rapports sur le muséum d'histoire naturelle. Le premier concerne le prêt de quatre expositions au lycée professionnel agricole d'Orthez.

Compte tenu des éléments énoncés dans la note explicative de synthèse, il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention de prêt au lycée professionnel agricole d'Orthez des expositions « L'arbre », « Pistil et sex-appeal », « Abeilles & Cie » et « [BIO] diversité » et d'autoriser M. le Maire à la signer.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ

28. Muséum d'histoire naturelle – Restauration des collections – Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Nouvelle-Aquitaine.

M. le Maire : Poursuivez avec le rapport qui suit, 28.

Mme Castel : Pardon, je continue.

M. le Maire : Vous poursuivez avec le rapport 28.

Mme Castel : Oui, pardon.

M. le Maire : Nous voterons en bloc.

Mme Castel : Donc là il s'agit de restauration de collection, et demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine.

Dans le cadre de sa prochaine exposition sur les zones humides et de sa politique de restauration annuelle, le Muséum d'histoire naturelle a identifié la nécessité de procéder à la restauration d'un lot de 41 spécimens naturalisés. Il est ainsi demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine au taux le plus élevé possible.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ

29. Muséum d'histoire naturelle – Frais de déplacement de l'artiste Jean Fontaine et du commissaire de l'exposition.

M. le Maire : Le rapport suivant.

Mme Castel : Et donc là il s'agit de frais de déplacement de l'artiste Jean Fontaine et du commissaire de l'exposition « Humanofolie ».

Donc le Museum d'histoire naturelle présente, depuis début juillet et ce jusqu'au 15 septembre, une exposition d'œuvres en bronze et céramique du sculpteur Jean Fontaine dans l'exposition « Humanofolie ». Alors cette exposition c'est la vingt-septième depuis la réouverture du musée en 2010 donc sur la plaine d'Ansot.

Je vous invite vraiment à aller la découvrir et jusqu'à présent il y a vraiment un retour très positif des publics de 3 ans à plus de 77 ans si on ne démarre pas de sept ans. Alors sur la base des éléments énoncés dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver la prise en charge des frais de déplacements et de restaurations du sculpteur et du commissaire de l'exposition.

M. le Maire : Merci. Le rapport 27, il n'y a pas d'abstention ni de vote contre ? Le rapport 28, il n'y a pas d'abstention ni de vote contre ? Le rapport 29 ? Pas davantage. Les trois rapports sont donc votés à l'unanimité.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ

EVENEMENTIEL ET ANIMATIONS

30. Transfert de la gestion du foyer Jauréguiberry du CCAS à la Ville de Bayonne.

M. le Maire : Nous arrivons donc au rapport 30, présenté par Madame Lauqué, concernant le transfert de la gestion du foyer Jauréguiberry du CCAS à la ville de Bayonne.

Mme Lauqué : Donc, poursuivant sa volonté de regrouper l'ensemble des facettes de la compétence animation vers tous les publics, la ville souhaite rassembler l'organisation des différentes activités de loisirs pour les retraités, en assurant directement la gestion du foyer Jauréguiberry. Il convient donc d'organiser le transfert partiel du marché public de fourniture de repas, le transfert de personnels, la gestion des biens immobiliers ainsi que la tarification des repas et des modalités de financement.

À l'appui des éléments indiqués dans la note explicative de synthèse, il est proposé au conseil municipal d'approuver les dispositions prévues et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à ce transfert.

Monsieur le Maire, si vous permettez, je voudrais déjà amener quelques précisions, puisqu'en conseil d'administration du CCAS, je me suis engagée vis-à-vis de Monsieur Duzert et Madame Herrera-Landa à amener quelques précisions qu'ils ont demandées sur une délibération qu'ils n'ont peut-être pas bien comprise ou qui n'était peut-être pas bien expliquée, et une délibération du conseil municipal de ce soir qu'ils avaient entre les mains et que je leur ai proposé de commenter ce soir.

C'est ce que je vais donc faire maintenant. Je vous rappelle que le 26 octobre 2017, nous avons voté à l'unanimité le principe de transfert du service animation senior du CCAS à la ville de Bayonne et dont la gestion des animations à l'intention des seniors.

L'objectif était de développer les animations pour tous les seniors, de consolider et d'élargir nos offres à destination de ce public très demandeur. Et cela afin de compléter celle du CCAS à vocation plus sociale. Nous nous situons donc dans une véritable stratégie de complémentarité qui consiste à maintenir au CCAS les prérogatives qui relèvent véritablement de son corps de métiers, c'est-à-dire l'action sociale.

L'offre de l'animation complète les propositions du CCAS restant centrée vers les seniors et nous savons que c'est par l'intermédiaire du CLIC que le CCAS peut également proposer des animations aux seniors, pour certaines d'ailleurs gratuites puisqu'il y a une aide du département.

Nous pouvons constater les bons résultats de cette stratégie, je peux vous donner quelques chiffres, nous avons 89 % de fréquentations de plus, nous sommes passés de 522 participants à 988 entre 2017 et 2018. Les sorties culturelles, nous avons une augmentation de 46 % passant de 339 participants entre 2017 et 2018. Dans la continuité de cette stratégie qu'aujourd'hui nous proposons le transfert de la gestion du foyer Jauréguiberry à la ville de Bayonne. Nous savons que nous avons 80 places assises au foyer Jauréguiberry, aujourd'hui

nous servons une moyenne de 15 repas par jour. Donc il nous semble que ce lieu aujourd'hui, nous pouvons le rendre plus attractif et pour cela le service événementiel peut nous aider à le faire. Les quinze personnes habituées du foyer Jauréguiberry, pour eux ça ne changera absolument rien.

Ils continueront à s'inscrire au CCAS, ils pourront bénéficier du transfert en bus sur le lieu de restauration et ils auront bien sûr les mêmes tarifs.

Pour les tarifs, Monsieur Duzert, puisque c'était la question. En effet, le repas est à 8,36 euros puisque c'est le montant qui est fixé par le département. Mais 8,36 euros, c'est le montant que la ville de Bayonne va facturer au CCAS, ce n'est pas le montant que vont payer les 3 catégories qui sont aujourd'hui la catégorie A, B et C. Dans notre délibération de la Ville, aujourd'hui nous allons en effet passer le repas à 7 euros pour les personnes qui auront la carte décliné.

Et c'est ce qui a surpris Monsieur Duzert, puisque vous pensiez qu'avec cette carte décliné, il était plus intéressant pour les retraités de passer par la carte décliné plutôt que par... Ce n'est pas ça. Pour les repas, pour les catégories A, B et C, le repas restera à 1,54 euro pour la catégorie A, 3,08 euros pour la catégorie B et 6,16 euros pour la catégorie C. La différence étant prise par le département. C'est clair ? Oui peut-être. Donc 7 euros le repas pour la carte décliné, 8,40 euros pour le tarif normal et 10 euros pour les invités lorsqu'ils auront peut-être quelqu'un dans la famille qui viendra déjeuner avec eux.

Donc ainsi, nous espérons augmenter la fréquentation du foyer Jauréguiberry. Pour maintenir le bon accueil de ce public, nous arrivons maintenant au transfert de deux équivalents temps pleins du personnel.

Sur notre délibération, nous avons deux équivalents et demi. Le demi correspond à la charge administrative qui a été évaluée par le CCAS, et qui maintenant sera réglée par la ville. Voilà les trois points sur lesquels vous m'aviez demandé des explications. Dont j'espère... que nous voterons quand même à l'unanimité pour le bien de nos seniors.

M. le Maire : Merci. Je pense que ce n'est pas assuré. Alain Duzert, c'est à vous.

M. Duzert : Je ne sais pas, parce que si Madame Lauqué fait les réponses et les questions et les votes effectivement. Comme vous l'avez bien dit, Christine, nous avons eu un petit débat, il y a quelques mois, mais vous étiez absente parce que vous siégiez ailleurs.

Sur ce transfert, mardi, la concordance des temps faisait qu'on avait à la fois la délibération municipale et la délibération du CCAS qui n'était pas du tout les mêmes, effectivement et qui ont opposé quelques surprises dans les regards des personnes autour de la table. Donc, Monsieur le Maire et chers collègues, notre intervention fait suite au débat lors du conseil d'administration du CCAS de mardi dernier, vous l'avez dit Christine.

Débat CCAS, je reprends pour les Bayonnaises et les Bayonnais un de vos arguments repris dans la note de synthèse municipale et qui n'apparaissait pas dans celle du CCAS. Vous dites donc, dans la note de synthèse, c'est bien que les gens qui nous écoutent, s'il en reste encore, que les Bayonnaises et les Bayonnais soient informés.

Je reprends quand même : donc si nous transférons, nous proposerons un espace convivial pour trouver des informations, prendre un café, pratiquer des jeux et changer. Je relis, ça va être un peu long.

Des activités de loisirs, de détente, encadrées chaque jour par des professionnels et le personnel du service génération senior. Possibilité d'organiser des repas par le service

génération senior les week-ends. Maintien, voire augmentation des ateliers gérés par génération senior. Possibilité de mise en place d'atelier cuisine, coiffure, etc.
Un restaurant ouvert tous les jours de la semaine de 12h à 14h, avec un menu complet et équilibré.

J'ose espérer que ceux d'avant l'étaient aussi et à un prix adapté aux ressources. Chaque senior pourra y inviter au déjeuner un ami ou un membre de sa famille. Maintien du service de repas sur place au déjeuner. Maintien de la navette via le service du CCAS. Maintien de l'accueil des habitués bénéficiant des aides départementales via le CCAS.

Cette liste à la Prévert ressemble à un réquisitoire des prétendus manques du CCAS depuis plusieurs années, direction politique et technique comprise.

Puisque maintenant vous voulez le transférer, c'est qu'avant ça ne se faisait pas. Qui veut noyer son chien l'accuse d'avoir la rage, parce que c'est celle-là la vraie expression, restons sérieux, ces activités existent déjà, et ne demandent bien sûr qu'à être améliorées, mais comme toutes actions publiques menées par les collectivités.

De plus Madame Lauqué, courant mai, nous en avons déjà discuté, vous nous avez indiqué Monsieur Etcheto et moi-même, que cela se faisait à la demande du vice-président et du directeur du CCAS et en rajoutant pour des problèmes financiers du service restauration.

Argument surprenant, car si le CCAS vit grâce à la volonté publique et le financement attribué par le budget municipal et les autres partenaires, le transfert nécessitera aussi les mêmes financements. Donc le déficit d'un côté ou de l'autre, l'explication n'était pas terrible. Mais le croisement des deux ordres du jour a permis au CA du CCAS, de découvrir que vous transférez non pas deux ETP, selon l'ordre du jour du CCAS, mais 2,5 ETP sur la note du conseil municipal. Effectivement, ce sont deux temps pleins, on ne parle pas de demi-personne.

Là aussi, pour récupérer de l'argent sur le dos des potentialités de développement des actions du CCAS donc vous continuez à le fragiliser. La lecture de la grille tarifaire, vous ne m'avez pas tout à fait convaincu. Proposez à votre majorité, interpellez beaucoup de monde au CCAS. Pour la même population, le tarif municipal sera moins élevé alors que le tarif du CCAS, drôle d'égalité au sein de la ville.

Madame Lauqué, vous avez l'inélégance d'incriminer les services de l'événementiel sur ces erreurs. Quant à l'argument du regroupement au sein du service événementiel, à huit mois des élections nous pensons qu'il n'y a pas de fumée sans feu. L'accompagnement des personnes fragiles et/ou seniors ne doit pas être un enjeu électoral.

Pour nous ce service doit rester au sein du CCAS, bras armé municipal de la solidarité entre toutes les populations bayonnaises. Les personnels et services du CCAS sont les plus pertinents pour associer animation et accompagnements, détection et prévention.

Vos chiffres ne nous ont pas convaincus, ça veut dire vraiment qu'avant, il y avait de grosses lacunes, ce que personnellement je ne pense pas. Nous voterons contre ce transfert. Merci.

M. le Maire : Parfait. Madame Herrera.

Mme Herrera-Landa : Je vais être relativement courte. Monsieur le Maire et chers collègues, nous avons déjà évoqué très longuement ce sujet sensible, masqué sous un titre finalement très neutre et technique lors des deux derniers conseils d'administration du CCAS. Puisque les

débats animés du premier conseil du 9 avril 2019 avaient conduit à la programmation d'une deuxième séance, qui s'est tenue, comme cela a déjà été dit, mardi dernier.

De quoi cela s'agit-il en fait ? D'une délibération présentée comme un simple acte de gestion. Il s'agit d'une décision du Maire, et c'est mentionné comme tel dans le PV, imposée au CCAS et à son conseil d'administration tel que cela est mentionné dans la séance du 19 mars 2019 qui consiste à réintégrer au sein de la commune l'ensemble des activités déployées sur le site Jauréguiberry, donc repas animation ; cela a été rappelé tout à l'heure, et transférer les deux personnels de restauration au service animation événementiel.

J'ai posé la question, ces deux personnes seront les seules à être sur ces types d'activités au sein du service événementiel donc elles vont être un peu isolées d'autres agents qui seraient sur les mêmes activités.

L'idée est aussi de transférer ces activités et ce personnel pour que les activités soient améliorées et enrichies. Tout cela ne manque pas de surprendre si la mairie estimait que finalement les services qu'elle attendait sur le foyer Jauréguiberry étaient partiellement ou totalement défailants, ou même que les usagers avaient fait remonter ce type de remarque. Il suffisait, je pense, d'avoir un dialogue avec le CCAS, le Président étant Monsieur le Maire et par délégation Monsieur Pocq. Nous estimons que le CCAS a toutes les compétences en termes de personnel, de technicité, d'expérience, je n'en rajouterai pas, pour finalement développer son offre et la faire correspondre aux attentes de son donneur d'ordre.

Alors, pourquoi faire un autre choix ? Au-delà des arguments peu convaincants développés lors des CA, du type regroupement des animations, etc., cette décision imposée au CCAS, parce que c'est quand même très clair, et aux élus, relève d'un choix politique. À notre avis et aux regards des échanges infructueux précédents, seul l'avenir nous permettra de connaître les véritables motivations. Pour ces différentes raisons, nous voterons contre cette délibération.

M. le Maire : Très bien, il n'y a pas d'autre intervention ? Madame Lauqué, si vous voulez je peux dire des choses, vous préférez que je les dise avant ou après, comme vous voulez ?

Mme Lauqué : la seule chose sur laquelle je veux revenir, c'est sur la complémentarité. Quand vous pensez qu'aujourd'hui il y a quinze personnes qui déjeunent au foyer Jauréguiberry, ce n'est pas du tout parce que le CCAS ne fait pas bien les choses. Avec le public, par les chiffres que je vous ai donnés, que nous avons réussi à tirer sur nos animations, que nous allons doubler pour certaines qui sont des cours de langue, etc. Nous insisterons aux nouvelles personnes qui connaissent ce lieu, à prendre leur repas et faire vivre le foyer Jauréguiberry, c'est tout. Je n'ai jamais dit ni que le CCAS faisait mal son travail et encore moins les agents que je remercie justement aujourd'hui de le faire si bien et de très bien organiser eux aussi, au sein du foyer, des accueils d'après-midi.

M. le Maire : Je vais intervenir maintenant, je crois que nous faisons un faux procès à Madame Lauqué et je trouve ça terriblement injuste. Vous avez parfaitement le droit d'avoir des arguments de toute nature sauf de considérer que Madame Lauqué ne fait pas bien son boulot dans cette ville. Mais si, vous êtes en train de lui faire le procès effectivement de ce que le transfert du service animation passe du CCAS à la ville de Bayonne. Le Maire de Bayonne que je suis et qui est le Président du CCAS considère que c'est une bonne décision. Maintenant vous déciderez de ce que vous voudrez, il n'y a aucun problème, mais je vous dis pourquoi c'est une bonne décision.

C'est un faux procès parce que vous avez l'air de dire que le fait que ce service soit rattaché à la ville de Bayonne serait une ineptie, une forme de manque de reconnaissance de l'action faite,

engagée par le CCAS, mais c'est totalement faux. Nous laissons le CCAS dans son vrai métier qui est capital et qu'il assure d'ailleurs dans les meilleures conditions possibles, donc le bilan du CCAS, je peux vous le dire, nous en sommes particulièrement fiers dans cette ville en particulier, dont je vous rappelle que le budget général vient financer le CCAS pour des personnes en situation de difficulté à une hauteur qui est de l'ordre de 2 500 000 euros par an. Là où une ville proche, Anglet par exemple, 41 000 habitants, assez proche de nous, est à 700 000 euros.

Alors, nous avons une politique sociale remarquable dans cette ville. Alors, nous n'allons pas mélanger les affaires.

Il y a l'animation et pourquoi vous considéreriez que l'animation des personnes âgées ne serait pas effectuée par les mêmes services que l'animation des autres populations de la ville ? Cette forme de vision, de ghettoïsation du troisième âge, alors dites-vous que je fais partie du troisième âge aussi, je n'ai pas du tout le sentiment d'avoir décroché et je n'ai pas du tout le sentiment aussi les mêmes goûts culturels, les mêmes goûts sportifs que les personnes qui ont 20, 30 ou 40 ans.

C'était dans cette logique que nous avons effectivement considéré que la direction de l'événementiel de l'animation de cette ville devait prendre la responsabilité de l'animation aussi de nos aînés. D'ailleurs, ils en sont aussi très heureux parce que la DEA a cet avantage, que voulez-vous, c'est une direction, c'est son métier, nous sommes ce qu'on appelle une direction métier c'est-à-dire une direction qui s'intéresse à tous les événements de toute nature et donc elle est en situation de faire des offres que le CCAS n'aurait pas pu faire.

Non pas qu'elle ne sache pas bien faire son métier, elle est dans son corps de métier, laissons le CCAS faire ce en quoi il est le meilleur, et je vous dis il y a un sacré boulot. Maintenant considérez aujourd'hui, je ne sais pas sur quels arguments, je sais que le conseil d'administration du CCAS a été très houleux là-dessus et que Madame Lauqué a été mise en difficulté, je vous dis simplement ceci, non, mais je le dis pour le monde.

Soyons sérieux là-dessus, il n'y a peu de personnes qui imaginent le travail qui est fait par Madame Lauqué chaque jour, sauf qu'elle le fait discrètement et que bien évidemment lorsqu'elle vient faire cette proposition qui est aussi la mienne, de faire en sorte que le service animation soit assuré par la DEA et bien c'est pour considérer que les personnes âgées ne sont pas une autre catégorie de citoyens.

Nous allons passer au vote et je n'ai pas compris. Oui, Alain Duzert vous pouvez intervenir.

M. Duzert : Monsieur le Maire, deux ou trois petites choses. Débat très ferme, mais pas houleux. Il n'y a jamais eu de débat houleux, ce n'est pas la responsabilité du vice-président même quand Madame Lauqué n'est pas à toutes les réunions parce qu'elle est prise ailleurs. Nous avons des échanges fermes, mais toujours courtois et qui finissent, une fois le PC clôturé, très tranquilles, nous ne sommes jamais partis fâchés du conseil d'administration du CCAS. Je tenais à le dire, vous n'êtes peut-être pas habitué à toutes les discussions peut-être.

Vous n'avez convaincu personne. Parce que déjà un, toutes les activités quand nous reprenons la délibération d'octobre. Je l'ai retrouvé et je l'ai relu, tout le canevas d'animation était prévu déjà dedans avec des associations partenaires et donc l'événementiel pouvait venir en complémentarité pour permettre au CCAS qui travaille sur ces populations, d'avoir la complémentarité de la détection, de l'accompagnement et de l'animation. Et là, et donc cela ne vous a peut-être pas plu vu votre intervention, mais il y a quelque chose dessous, une

malignité. Que ça vous plaise ou non, c'est le regard que nous en avons. C'est le regard que nous avons exprimé à d'autres personnes et que nous avons déjà eu des retours.

Et quant au document que nous avons reçu, je reprends le CCAS de notre PV, plein de choses se font et qui sont transcrites différemment là. Il n'y a pas besoin de transférer, en plus nous transférons de la restauration à l'événementiel. Permettez-moi d'avoir un doute quand même.

M. le Maire : Votez contre, il n'y a pas de problème.

M. Duzert : C'est fait, nous vous l'avons dit.

M. le Maire : Non vous allez le faire. Alors Madame Herrera vous voulez dire aussi un mot.

Mme Herrera-Landa : Je pense quand même que nous sommes des contributeurs très réguliers et très constructifs dans les différents conseils d'administration du CCAS, alors je vais me garder de faire de la politique. Mais, certaines personnes présentes dans cette salle ne sont jamais présentes et n'ont pas permis à cette réunion de se tenir par manque de quorum. Alors que nous nous étions déplacés pour y participer. Donc, je pense que notre voix peut être entendue. Je tiens à dire que Madame Lauqué n'a jamais été attaquée personnellement. Il n'y a jamais eu d'attaque sur des personnes, ce qui a été dit, c'est qu'il y avait une décision qui avait été prise et qu'elle s'appliquait au CCAS et c'est là que nous n'avons pas compris.

Parce que nous aurions pu avoir un espace de dialogue, nous aurions pu trouver une solution entre le service événementiel qui aurait pu intervenir, cela aurait pu nous être présenté comme ça, sur un certain volet de l'activité avec une ligne de partage en bonne intelligence. En fait, on nous a dit qu'il y a un transfert du personnel de la gestion, voire même à moyen terme du lieu. C'est cette façon de faire qui a été choquante. Alors quand même cela a été choquant, pas que pour Alain Duzert et moi-même. Cela a été choquant pour tout le monde.

Je tiens à rétablir quand même certains éléments, il n'a jamais été question ni de critique de notre part du CCAS, ni de quiconque du personnel municipal, tout le monde essaye de faire, on travaille du mieux possible. Mais là nous y voyons une sorte de contradiction en tout cas de manque de respect justement de certains personnels ou en tout cas de certaines procédures, voire d'administrateurs qui viennent à des réunions régulièrement sur lesquelles ils passent du temps et sur lesquelles ils s'approprient les dossiers en amont pour essayer d'avoir une action constructive, je le redis, je pense que le président ne pourra pas dire le contraire.

M. le Maire : Quel est votre sens de vote ?

Mme Herrera-Landa : Nous allons voter contre.

M. le Maire : Vous avez dit contre, Monsieur Etcheto contre. Pardon, je ne vous ai pas donné la parole.

M. Iriart : Juste pour expliquer le vote. Nous n'avons pas l'honneur et le plaisir de siéger au CCAS donc au regard du débat de ce soir, nous avons quand même le sentiment de ne pas disposer là de tous les éléments d'appréciation et pour cette simple raison et dans ce contexte, nous préférons nous abstenir.

M. le Maire : Voilà. Abstention.

ADOPTION, A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

MM. DUZERT (avec mandat), ETCHETO (avec mandat), ARTIAGA (avec mandat)
votent contre.
Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, M. BERGE votent contre.
M. IRIART et Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

FINANCES

31. Exercice 2019 – Budget principal – Budget supplémentaire (décision modificative n° 1).

M. le Maire : Nous voilà arrivés au dossier budgétaire et vous avez la parole pour le rapport qui est le budget supplémentaire ou la DM1 du budget primitif.

M. Soroste : Oui Monsieur le Maire, mes chers collègues donc budget principal comme il est de tradition dans le cadre de l'exécution budgétaire 2019 du budget principal, il est proposé une première décision modificative, qui s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 15 385 000 euros.

Le chiffre paraît important, mais quelques précisions en fonctionnement c'est 500 000 euros dont on parle et à l'investissement c'est 14 885 000 euros. À l'investissement il s'agit essentiellement d'ajustement de crédits et de tenir compte d'ajustement des recettes, notamment des droits de mutation puisque nous avons toujours, vous le savez, des prévisions difficiles à effectuer, mais nous avons fait une moyenne de la réalisation des dernières années et il s'avère que pour l'instant la tendance est en encore plus favorable, dont nous avons noté une recette complémentaire à hauteur de 236 000 euros.

En ce qui concerne la section de l'investissement où le montant est le plus important, il s'agit de constater l'inscription des restes à réaliser constatés au compte administratif 2018 que nous avons voté en juin pour un montant de 13 900 000 euros, qui en fait est ramené à 13 700 000 euros, suite à des réductions d'engagements et 5 500 000 euros de recettes.

Cette section d'investissement s'équilibre ainsi avec le résultat constaté au 31 décembre 2018, qui je vous le rappelle est de 7 900 000 euros.

En ce qui concerne toutes ces régularisations, nous nous retrouvons donc avec un ajustement du montant de l'emprunt qui, et vous le savez, permet de réaliser l'équilibre dont l'ensemble de ses recettes permet de réduire de 1 065 000 euros le recours théorique à l'emprunt du budget primitif que nous avons voté. Cette prévision se situe y compris avec les restes à réaliser à 16 300 000 euros, montant maximum théorique des emprunts pour équilibrer le nouveau budget rectifié par cette DM qui vous est proposée ce soir.

Donc l'équilibre de la section de l'investissement est ainsi arrêté à ce chiffre important de 14 885 000 euros, mais qui s'explique par les régularisations dont je viens de vous parler.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 et en application des articles L.2313-2 et 3 du CGCT, il est demandé au conseil municipal d'approuver ce budget supplémentaire, décision modificative n° 1 pour le budget principal, telle que présentée par chapitre dans le document annexé.

M. le Maire : Sur ce rapport, il n'y a pas de question.

M. Etcheto : Juste sur le sens du vote. Nous ne prendrons pas part au vote, ni sur cette DM sur le budget principal ni sur la DM qui suit, sur le budget du stationnement.

M. le Maire : Oui Madame Aragon ?

Mme Aragon : Même chose, nous ne prenons pas part au vote, ni sur le budget principal ni sur le budget du stationnement.

M. le Maire : Très bien

M. Iriart : Abstention traditionnelle sur le 31 et le 32.

M. le Maire : Abstention traditionnelle sur le 31 et le 32. C'est clair pour les services. Le rapport 31, il n'y a que celui-là qui a été lu et donc adopté selon les conditions que vous venez d'indiquer.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

MM. DUZERT (avec mandat), ETCHETO (avec mandat), ARTIAGA (avec mandat)
ne prennent pas part au vote.

Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, M. BERGE ne prennent pas part au vote.
M. IRIART et Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

32. Exercice 2019 – Budget annexe des parcs de stationnement – Budget supplémentaire (décision modificative n° 1).

M. le Maire : Maintenant Monsieur Neys prend la parole pour le 32.

M. Neys : Budget annexe des parcs de stationnement.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2019 du budget annexe des parcs de stationnement, il est proposé une première décision modificative, qui s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 941 000 euros repartis en investissement à 841 000 euros et fonctionnement 100 000 euros donc un total de 941 000 euros. Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 et en application des articles L.2313-2 et 3 du CGCT, il est demandé au conseil municipal d'approuver la DM n° 1 pour le budget annexe des parcs de stationnement, telle que présentée en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci pour la présentation. Les votes sont déjà enregistrés pour les services, c'est tout à fait clair, merci.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

MM. DUZERT (avec mandat), ETCHETO (avec mandat), ARTIAGA (avec mandat)
ne prennent pas part au vote.

Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, M. BERGE ne prennent pas part au vote.
M. IRIART et Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

33. Demandes d'exonération exceptionnelle de la redevance de mise à disposition d'équipements municipaux.

M. le Maire : Monsieur Laignillon, le rapport 33 les exonérations habituelles.

M. Laignillon : Au titre de l'utilisation de locaux municipaux, un certain nombre d'occupants sollicitent, compte tenu de la nature des événements organisés, l'exonération de redevance de

mise à disposition. Il est donc demandé au conseil municipal d'accorder les exonérations exceptionnelles proposées en note explicative de synthèse, pour un montant total de 10 128,29 euros.

M. le Maire : Sur ce rapport, pas d'abstention, pas de vote contre, adopté.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

34. Exercice 2019 – Subventions aux associations.

M. le Maire : Subventions aux associations, Monsieur Laiguillon, 34.

M. Laiguillon : Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution d'une subvention à six associations bayonnaises, pour un montant total de 16 700 euros ainsi que de modifier le mode de versement d'une subvention à Munduko Musiken Etxea nécessitant de la conclusion d'un avenant à la convention de financement.

M. le Maire : Pas d'abstention, pas de vote contre, délibération adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

35. Garantie d'emprunt à l'association Solidaires pour l'habitat (SOLIHA) Pays basque – Réhabilitation de cinq logements situés 1 allée Charles Malégarie.

M. le Maire : Rapport 35.

M. Soroste : Il s'agit de la garantie d'emprunt à l'association Solidaires pour l'habitat (SOLIHA) Pays basque – Réhabilitation de cinq logements situés 1 allée Charles Malégarie.

Par délibération du 19 juillet 2018, le conseil municipal a décidé de confier à l'association Solidaires pour l'habitat (SOLIHA) Pays basque un bail à réhabilitation pour cinq logements au 1 allée Charles Malégarie. Pour cette opération, l'association a signé un contrat de prêt de 446 750 € dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse et l'association sollicite la garantie de la Ville de Bayonne. En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'approuver la garantie d'emprunt à l'association SOLIHA.

En fait, je rappelle, nous l'avons déjà voté, mais il y a une question de forme par rapport à la Caisse des Dépôts qui nous oblige à revoter.

Cette délibération annule et donc remplace celle adoptée précédemment lors de la séance du 11 avril 2019.

M. le Maire : Merci, pas d'abstention ni de vote contre, délibération adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

FONCIER

36. Avenant au bail emphytéotique du 14 décembre 2006 au profit du Centre Hospitalier de la Côte basque (CHCB) – Rue Abbé Édouard Cestac – Réalisation de travaux d'aménagement de voirie et régularisation foncière.

M. le Maire : Monsieur Philippe Escapil-Inchauspe vous avez le rapport 36.

M. Escapil-Inchauspe : Il s'agit d'un avenant au bail emphytéotique du 14 décembre 2006 au profit du Centre Hospitalier de la Côte basque (CHCB) – Rue Abbé Édouard Cestac – Réalisation de travaux d'aménagement de voirie et régularisation foncière.

Dans le cadre de travaux d'aménagement de voirie au niveau de la rue Edouard Cestac, la Ville a réalisé des trottoirs dont l'emprise repose sur partie d'un ensemble immobilier pour lequel elle avait consenti un bail emphytéotique au Centre Hospitalier de la Côte basque (CHCB) et dont elle doit recouvrer la pleine propriété. C'est pourquoi, sur la base des éléments énoncés dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver les conditions de l'établissement de l'avenant au bail emphytéotique liant la Ville au CHCB et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de celui-ci avec le CHCB.

Je voulais juste rajouter qu'au-delà de cet avenant, cet aménagement était très attendu par les habitants du quartier d'une part et d'autre part aussi par les visiteurs du cimetière Saint Léon, aujourd'hui nous arrivons à une situation où l'ensemble de la zone est sécurisé, où la circulation est apaisée avec du stationnement organisé et des vraies circulations piétonnes.

Cette voie, je le rappelle, relie en particulier la cité de Lahubiague pratiquement au centre-ville et au rond-point Saint-Léon. Je voulais à ce stade exprimer aussi la satisfaction des habitants suite à cet aménagement réussi.

M. le Maire : Habitants que vous connaissez bien, cher collègue puisque vous êtes président de la commission Vie des Quartiers et que tout remonte dans cette commission et c'était une demande très très ancienne qu'il fallait satisfaire. C'est chose faite. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre, délibération adoptée.

Excusez-moi, il n'y a non-participation au vote de Madame Durruty et Monsieur Esmieu parce qu'ils sont membres du conseil de surveillance de l'hôpital de Bayonne.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Mme DURRUTY et M. ESMIEU ne prennent pas part au vote, en leur qualité de conseillers intéressés.

INFRASTRUCTURE ET ESPACES PUBLICS

37. Enfouissement coordonné des réseaux aériens et de communications rue Saint-Frédéric – Convention avec la société Orange.

M. le Maire : Rapport 37, Monsieur Salducci.

M. Salducci : Merci Monsieur le Maire. Enfouissement coordonné des réseaux aériens et de communications rue Saint-Frédéric – Convention avec la société Orange.

Préalablement à la réfection définitive de la rue Saint-Frédéric, la Ville de Bayonne a passé une commande à ENEDIS pour procéder à l'enfouissement des réseaux aériens de basse tension et à la dépose de tous les supports. Il est ainsi nécessaire de définir la répartition des prestations, des coûts, droits et responsabilités entre la Ville et Orange par le biais d'une convention, annexée à la note explicative de synthèse. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

M. le Maire : Pas d'abstention, pas de vote contre, délibération adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ

MARCHES PUBLICS

38. Musée Bonnat-Helleu – PC sécurité provisoire pendant la phase 1 des travaux de restructuration et d'extension du musée.

M. le Maire : Rapport 38, Monsieur Esmieu.

M. Esmieu : Oui merci Monsieur le Maire, il s'agit d'un marché pour le musée Bonnat-Helleu, la mise en place d'un PC sécurité provisoire pendant la phase 1 des travaux de restructuration et d'extension du musée.

Dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension du musée Bonnat-Helleu, il apparaît nécessaire de mettre en place un PC sécurité provisoire, à compter de l'automne 2019 et jusqu'à l'achèvement du déménagement des personnels et des collections, pour lequel il est nécessaire de recourir à un marché public, sans minimum ni maximum, et qui donnera lieu à l'émission de bons de commande. Sur la base des éléments indiqués dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché public à intervenir avec l'attributaire pressenti et à prendre toutes décisions concernant l'exécution et le règlement de ce marché.

M. le Maire : Très bien, pas d'abstention ni de vote contre ? Vous ne prenez pas part au vote ?

M. Duzert : Oui, 38 et 39.

Mme Herrera-Landa : Pour.

M. le Maire : Pour aussi, c'est parfait

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

MM. DUZERT (avec mandat), ETCHETO (avec mandat), ARTIAGA (avec mandat)
ne prennent pas part au vote.

39. Rénovation et extension du musée Bonnat-Helleu – Marché de maîtrise d'œuvre conclu avec l'équipe agence d'architecture Brochet Lajus Pueyo – Avenant n° 4 (avenant de transfert).

M. Esmieu : Il s'agit de la rénovation et extension du musée Bonnat-Helleu – Marché de maîtrise d'œuvre conclu avec l'équipe agence d'architecture Brochet Lajus Pueyo. Avenant numéro 4, avenant de transfert.

La Ville de Bayonne a conclu en juillet 2016 avec l'équipe agence d'architecture Brochet Lajus Pueyo, un marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la rénovation et de l'extension du musée Bonnat-Helleu. La Ville ayant été informée de la modification de la raison sociale de cette agence, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant transférant ce marché à BLP & Associés.

M. le Maire : Ne participe pas au vote, le groupe vote et ici aussi. Délibération adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

MM. DUZERT (avec mandat), ETCHETO (avec mandat), ARTIAGA (avec mandat)
ne prennent pas part au vote.

40. Marché de fourniture de repas en liaison froide aux restaurants scolaires de la ville et aux crèches municipales – Avenant au marché conclu avec la SCIC EOLE.

M. le Maire : Rapport 40, Madame Martin-Dolhagaray.

Mme Martin-Dolhagaray : Marché de fourniture de repas en liaison froide aux restaurants scolaires de la ville et aux crèches municipales, avenant au marché conclu avec la SCIC EOLE.

En raison de l'augmentation de ses effectifs, l'établissement scolaire Largenté a informé la Ville de son souhait d'organiser son propre approvisionnement de repas pour ce qui concerne les écoles maternelles et élémentaires, à compter de la rentrée 2019. Les effectifs représentent environ 8 à 9 % du marché. Il convient donc de traduire cette évolution en autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de restauration à intervenir.

Mme Herrera-Landa : Ce retrait est assez tardif par rapport à la date de la rentrée. Est-ce qu'il y aura des conséquences en matière de tarification ?

M. le Maire : Est-ce qu'il y aura des problèmes de tarification des repas ?

Mme Martin-Dolhagaray : Honnêtement je ne vais pas savoir vous répondre là mais nous pouvons vous donner les renseignements ... non normalement il n'y a pas de problème. La réponse est non.

M. le Maire : La réponse des services est non.

Nous votons, pas d'abstention, pas de vote contre, délibération adoptée

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ

41. Détection et géoréférencement du réseau d'éclairage public, contrôle et analyse de conformité du relevé effectué, menés par les villes de Bayonne et d'Anglet – Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes avec la Ville d'Anglet, lancement et signature de l'accord-cadre.

M. le Maire : Le 41, Monsieur Esmieu vous reprenez la parole.

M. Esmieu : Merci, Monsieur le Maire, il s'agit de la détection et le géoréférencement du réseau d'éclairage public, contrôle et analyse de conformité du relevé effectué, menés par les

villes de Bayonne et d'Anglet, l'approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes avec la Ville d'Anglet, lancement et signature de l'accord-cadre.

Les villes de Bayonne et d'Anglet sont gestionnaires de réseaux sensibles, le plus étendu étant celui de l'éclairage public. Pour les deux villes, ce réseau est mal connu et les plans existants, quand ils sont disponibles, ne correspondent pas aux exigences de l'arrêté du 15 février 2012 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages. À l'appui des éléments développés dans la note explicative de synthèse, il est proposé au conseil municipal d'approuver la constitution du groupement de commandes et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec la ville d'Anglet, ainsi que toute pièce nécessaire dans le cadre de sa participation à ce dispositif et de sa mise en œuvre.

M. le Maire : Pas d'abstention, pas de vote contre. Adopté.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ

PATRIMOINE IMMOBILIER

42. Ecole élémentaire Jules Ferry – Ravalement de la façade donnant rue de l'Esté – Autorisation de dépôt de l'autorisation d'urbanisme correspondante.

M. le Maire : 42, Madame Martin-Dolhagaray.

Mme Martin-Dolhagaray : Il s'agit de l'école élémentaire Jules Ferry, le ravalement de la façade donnant rue de l'Esté, autorisation de dépôt de l'autorisation d'urbanisme correspondante.

Dans la continuité des travaux de piétonnisation de la rue de l'Esté, et à l'appui des éléments indiqués dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande d'autorisation d'urbanisme visant à opérer un ravalement complet de la façade de l'école élémentaire Jules Ferry donnant rue de l'Esté.

M. le Maire : Pas d'abstention, oui Monsieur Bergé.

M. Bergé : Je pense que c'est ce que nous appelons une politique de façade parce que vous avez eu l'amabilité de nous mettre à disposition un local, un autre groupe Bayonne à Jules Ferry et je ne sais pas si vous avez remarqué, mais cette façade est particulièrement dégradée, voire plus dégradée que celle de la rue de l'Esté. Alors je me posais la question naïvement, pourquoi refaire la façade de la rue de l'Esté et non également de la rue Denis Etcheverry ?

La façade qui donne du côté de l'école avait été refaite il y a 3 ou 4 ans, quelque chose comme ça. Voilà, je pensais que quitte à faire une demande d'autorisation d'urbanisme correspondant, ça serait cohérent de refaire au moins ces deux façades en même temps.

J'ai bien compris maintenant que ça se voit rue de l'Esté vu que maintenant c'est utilisé, utilisé je ne sais pas si c'est le terme, mais rendu à la population, donc cela se voit, cela se voit beaucoup.

M. le Maire : Mais, vous savez il y a beaucoup de choses qui vont se voir, nous faisons beaucoup de travaux dans cette ville, à un moment donné il faut s'arrêter à une rue, il faut s'arrêter à une façade. Cela dit, nous regardons, j'ai compris ce que vous avez dit.

Vous êtes bien sinon là ?

M. Bergé : Moi, très bien. Vous savez, vous connaissez très bien le quartier, vous veniez chez mon grand-père quand vous étiez jeune.

M. le Maire : C'est exact, mais ça remonte à...

M. Bergé : Je n'étais pas né.

M. le Maire : Nous ne sommes pas de la même génération.

Mme Bisauta : Vous n'avez pas le temps de mettre un petit coup de peinture.

M. Bergé : Si même les échafaudages je les fais.

M. le Maire : Et le *street art*, Monsieur ?

M. Bergé : On le fera ensemble

M. le Maire : Allez soyons sérieux

M. Bergé : Nous voterons pour, mais nous souhaiterions que nous étendions à la rue Etcheverry, ça serait cohérent.

M. le Maire : On a compris, vous votez pour. Le rapport 42 est voté à l'unanimité.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ

43. Eglise Saint-André – Réfection à l'identique de la couverture de la chapelle de l'Adoration – Autorisation de dépôt de la déclaration préalable correspondante.

M. le Maire : Rapport 43, Madame Lauqué, nous passons à l'église Saint André. Est-elle en bon état ? Pas tout à fait, parce que là aussi on nous demande des travaux. Allez-y.

Mme Lauqué : C'est l'autorisation de dépôt de la déclaration préalable correspondante.

La couverture de la chapelle de l'Adoration de l'église Saint-André présente des faiblesses au niveau de son imperméabilité et doit être remplacée. La réfection de la couverture se fera à l'identique, mais nécessite le dépôt d'une déclaration préalable. Il est par conséquent demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer la déclaration préalable pour les travaux mentionnés dans la note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci, Monsieur Duzert, votez-vous pour la chapelle de l'Adoration ?

M. Duzert : Ne me provoquez pas.

Mme Aragon : C'est le patrimoine municipal.

M. le Maire : C'est le patrimoine municipal, tout le monde vote, adopté, merci.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ

POLITIQUE LINGUISTIQUE

44. Fixation de tarifs pour deux spectacles en euskara.

M. le Maire : Rapport 44, fixation de tarifs pour deux spectacles en euskara, Monsieur Ugalde.

M. Ugalde : Oui Monsieur le Maire et je souris à l'idée que nous puissions mettre un coup de pinceau chez Denis Etcheverry ce qui serait la moindre des choses puisque c'était quand même un grand maître bayonnais de la peinture.

Fixation de tarifs pour deux spectacles en euskara.

Dans le cadre de ses actions, le service de la politique linguistique propose de programmer deux spectacles en euskara à l'automne, à des tarifs très attractifs (spectacle de l'ikastola Jaso de Pampelune et pièce de théâtre *Ghero*). Pour ce qui concerne le spectacle de l'ikastola, il faut dire que c'est une comédie musicale qui peut plaire à un public très élargi, pour avoir vu la première édition il y a un an et demi au théâtre, je peux vous dire que le public le plus large possible pourrait y adhérer et en particulier chez les jeunes puisque c'est une comédie musicale de très très bon niveau, bien que jouée par les élèves eux-mêmes. Quant à la pièce de théâtre *Ghero*, elle nous est largement conseillée par l'académie de la langue basque qui la considère comme une référence en matière de respect jusqu'aux règles syntaxiques de la langue basque.

Il y a effectivement là deux propositions qui vont dans le sens de ce que nous avons toujours défendu à la commission de la langue basque, à savoir une pratique y compris culturelle de cette langue et pas simplement sur le terrain populaire de nos fêtes au sens large.

Sur la base des éléments indiqués dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver les tarifs pour ces deux spectacles.

M. le Maire : Pas d'abstention, adopté.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ

POLITIQUE DE LA VILLE

45. Rapport sur l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) – Année 2018.

M. le Maire : Rapport informatif et qui ne donne pas lieu au vote.

M. Millet-Barbé : Oui, mes chers collègues donc c'est un rapport sur l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) pour l'année 2018.

Conformément à l'article L.1111.2 du code général des collectivités territoriales, les communes bénéficiaires de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale doivent établir un rapport retraçant les actions de développement social urbain qu'elles mettent en œuvre et les conditions de leur financement. Le rapport, présenté en note explicative de synthèse, a pour objet de rappeler les principales actions menées au cours de l'année 2018 dans ce domaine. Le conseil municipal prend acte de la présentation du présent rapport, qui n'appelle pas de vote.

Je rappelle que le montant perçu par la ville de Bayonne aura été de 1 256 860 euros.

M. le Maire : Ce n'est pas négligeable. Pas d'abstention ou de vote contre ?

M. Duzert : Il n'y a pas de vote.

M. le Maire : Non, vous ne votez pas. Excusez-moi, c'est mécanique.

DONT ACTE

RESSOURCES HUMAINES

46. Modification du tableau des effectifs

M. le Maire : 46, modification du tableau des effectifs.

Mme Durruty : Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Il nous est demandé de bien vouloir modifier le tableau des effectifs par 4 créations de postes et 18 postes supprimés, comme indiqué dans la note explicative de synthèse.

Pour ceux qui nous écoutent, je précise bien sûr que préalablement, d'autres postes ont été créés. Donc, ça ne change pas l'effectif global de la collectivité.

M. le Maire : Bien sûr, la précision est utile. Pas d'abstention, vous ne prenez pas part au vote, vous non plus et Monsieur Iriart a dit abstention.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

MM. DUZERT (avec mandat), ETCHETO (avec mandat), ARTIAGA (avec mandat)
ne prennent pas part au vote.

Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, M. BERGE ne prennent pas part au vote.

M. IRIART et Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

47. Modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation (CPF).

M. le Maire : Madame Lauqué, vous reprenez la parole pour le 48. J'ai sauté le 47, je vais trop vite. Modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation.

Mme Lauqué : En effet, la formation professionnelle des agents territoriaux a évolué et les formations nécessaires à la construction d'un projet d'évolution professionnelle relèvent désormais du compte personnel de formation (CPF). Il appartient donc au conseil municipal de fixer le montant maximal du budget consacré au financement des actions de formation qui seront accordées dans ce cadre. Sur la base des éléments développés dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal de fixer le montant consacré au financement de ces actions de formation à 8 % du budget de formation et de prendre en charge les frais pédagogiques jusqu'à 3 000 euros par demande.

M. le Maire : Merci, sur ce rapport quel est le sens de votre vote ?

M. Iriart : Pourrions-nous savoir sur quoi est fondé le fameux 8 % ? Il n'y a pas d'explication dans le rapport.

Mme Durruty : Je suis incapable de répondre. C'est par rapport au budget qui a été fixé. C'est 10 000 euros.

M. Iriart : C'est habituellement le montant des formations.

Mme Durruty : En général, ça suffit au montant qui est consacré à ce type de formation chaque année.

M. le Maire : À l'unanimité, délibération 48.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

48. Autorisation de recours à un intervenant auprès des séniors dans le cadre du programme d'activités génération séniors (cours d'espagnol).

M. le Maire : 49, Madame Durruty vous poursuivez.

Mme Durruty : Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'un accompagnement de la collectivité.

Mme Lauqué : Il y a un rapport juste avant.

M. le Maire : Décidément, je saute, je veux aller trop vite. Le 48, Madame Lauqué.

Mme Lauqué : Il s'agit de l'autorisation de recours à un intervenant auprès des séniors dans le cadre du programme d'activités génération séniors justement.

Il est proposé au conseil municipal de recourir à un vacataire rémunéré sur la base d'un forfait de 75 euros nets par cours de 1 heure 30, pour dispenser des cours d'espagnol la saison prochaine, dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à recruter cet intervenant.

M. le Maire : Très bien et Monsieur Duzert a un avis sur le sujet

M. Duzert : Nous voterons pour bien entendu.

M. le Maire : Très bien. Voté, unanimité

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ

49. Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'un accompagnement de la collectivité pour l'élaboration d'un nouveau protocole relatif au temps de travail – Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes avec le CCAS.

M. le Maire : Rapport 49, Madame Durruty.

Mme Durruty : Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'un accompagnement de la collectivité pour l'élaboration d'un nouveau protocole relatif au temps de travail – Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes avec le CCAS.

Comme vous le savez, le projet de loi de transformation de la fonction publique prévoit d'harmoniser le temps de travail des fonctionnaires et de mettre fin au régime dérogatoire.

Les collectivités dont le temps de travail annuel est inférieur à 1 607 heures disposeront d'une année après le renouvellement de leurs instances pour se mettre en conformité soit en mars 2021.

Afin d'élaborer un nouveau un protocole de temps de travail avec conforme avec cette nouvelle réglementation, la ville et son CCAS souhaitent se faire assister par un cabinet spécialisé dans ce type de démarche dans le cadre d'un groupement de commandes.

Les contrats conclus avec les titulaires du marché public prendront la forme d'un accord-cadre à bons de commande dont le montant maximum sera de 200 000 euros hors taxe à savoir 100 000 euros pour chacune des entités.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la constitution du groupement de commandes, tel que défini dans la note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le CCAS, ainsi que toute pièce nécessaire dans le cadre de sa participation à ce dispositif et de sa mise en œuvre.

M. le Maire : Très bien. Vous ne prenez pas part au vote et vous voulez dire quelque chose.

M. Duzert : Nous avons eu un débat ferme lors du conseil d'administration du CCAS, très ferme, et c'est tout, mais pas houleux.

On trouvait surprenant, 100 000 euros pour chaque structure pour revenir indépendamment du contenu. 100 000 euros pour chaque structure si l'appel d'offres est à ce niveau, mais à égalité, sauf que d'un côté il y a un tiers de salariés en ETP et grosso modo de l'autre côté deux tiers. Puisque vous venez de récupérer 0,5 ETP sur le budget du CCAS, je pense que là, il faudrait avoir un regard d'équilibre par rapport aux effectifs, d'une quote-part de paiement, deux tiers d'ETP à la mairie et un tiers au CCAS. Pourquoi payer 100 000 euros chacun ? Nous pourrions équilibrer les comptes. Merci.

M. le Maire : Madame Durruty, vous voulez dire quelque chose ?

Mme Durruty : De toute façon, c'est un marché à bon de commande, vous l'avez bien noté effectivement. C'est un sujet que nous pourrions regarder, je pense.

M. le Maire : Vous avez quelquefois raison.

Mme Durruty : Mais bien évidemment toutes les actions menées ne seront pas proratisables puisque vous le savez ce n'est pas aussi cartésien que cela, loin s'en faut.

M. Duzert : Nous ne prenons pas part au vote.

M. le Maire : Vous ne prenez pas part au vote. Vous vous abstenez.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

MM. DUZERT (avec mandat), ETCHETO (avec mandat), ARTIAGA (avec mandat)
ne prennent pas part au vote.
Mme LEUENBERGER s'abstient.

STATIONNEMENT

50. Tarifs du stationnement – Mise en œuvre de nouvelles dispositions.

M. le Maire : C'est Monsieur Neys pour les tarifs de stationnement.

M. Neys : Il s'agit du tarif du stationnement et la mise en œuvre de nouvelles dispositions.

Cette délibération, tout d'abord, il faut rappeler qu'elle récapitule l'ensemble des tarifications en vigueur en matière de stationnement, en effet quelques rares corrections techniques, et propose de nouvelles dispositions engageantes au profit des résidents et des chalands en adéquation avec les projets urbains.

La ville de Bayonne apporte aujourd'hui une politique volontariste et ambitieuse de renforcement de la vitalité de son centre-ville, notamment à travers la démarche « action cœur de ville ».

Cette politique s'entend au bénéfice d'une amélioration significative du cadre de vie de ses résidents, mais également d'un renforcement de l'attractivité du centre-ville vis-à-vis des différentes catégories d'usagers : chalands, commerçants, professionnels selon leurs attentes et besoins respectifs.

Les aménagements entamés l'année dernière et qui touchent à leur fin visent ainsi à permettre aux Bayonnais comme aux non bayonnais de redécouvrir le centre historique de Bayonne, notamment en se réappropriant des espaces jusqu'ici largement confisqués par une présence exagérée des voitures. C'est un pari réussi, la forte occupation des espaces comme la déambulation parfois impressionnante des piétons illustre ce succès.

Mais l'objectif de conforter l'habitabilité du centre-ville requiert également de proposer aux résidents d'aujourd'hui et de demain des solutions pour stationner leur véhicule pour lesquels, il faut le souligner, les places en volerie ont été réduites au profit du piéton.

Aussi, si les offres de mobilité vont connaître d'ici la rentrée une explosion sans précédent avec le Tram'bus, la navette fluviale, ou encore les vélos en libre-service, il nous faut donc importer des alternatives aux habitants pour garer leurs véhicules.

C'est la raison pour laquelle nous avons expérimenté depuis un an maintenant les abonnements sur les parkings en enclos, en particulier sur le parking Boufflers. Eu égard au succès de cette offre, qu'il a fallu renforcer par ailleurs en nombre, nous proposons par conséquent d'étendre ces offres sur de nouveaux parkings. À savoir Lautrec : 93 places, Owen Roe : 125 places, pour les résidents du grand Bayonne, Maubec : 48 places, pour les résidents de Saint-Espirit, Wallard : 29 places, pour les résidents du grand Bayonne ouest et Sousbielle, à venir.

Il est apparu par ailleurs que les offres de stationnement à leur bénéfice nécessitent une attention particulière, c'est dans cette optique que les arrêts minute ont été déployés dans le centre-ville. Nous en comptons désormais plus de 70. Compte tenu de l'attraction qu'ils

gènèrent, ces 70 arrêts équivalent à près de 700 places. Mais cette offre de courte durée n'embrasse pas l'ensemble des besoins. Il est en effet indispensable de proposer en outre une offre de plus longue durée en utilisant nos parkings en enclot.

C'est dans cette perspective qu'il est proposé de modifier la tarification du parking Glacier : 90 places dont les études engagées ont montré qu'il était intégralement accaparé par les pendulaires alors que son positionnement de possibilité lui confère un statut de parking de centre-ville. À cette fin, l'objectif poursuivi ici est bien de créer de la disponibilité de place.

Cette évolution s'opère bien entendu, vous l'aurez deviné, au moment où le Tram'bus est mis en service, apportant au pendulaire une solution alternative pour accéder facilement et à un tarif équivalent au centre-ville.

Pour ceux qui restent contraints d'utiliser leur véhicule, ils pourront utiliser le parking Champ de foire, voire les parkings relais gratuits mis en place soit par le Tram'bus soit pour la navette fluviale.

Le développement de l'offre de mobilité constitue un virage qu'il convient de prendre en incitant les automobilistes à changer leur pratique et c'est à ce titre que le stationnement est une clef de réussite pour une politique de mobilité ambitieuse.

Les corrections apportées sont : tarification des parkings en ouvrage, le tarif actuel du quart d'heure supplémentaire à compter de la douzième heure n'est pas adapté. C'est la raison pour laquelle, il est proposé d'instaurer un tarif forfaitaire de 10 euros par jour à compter des vingt cinquièmes heures.

Ticket congrès, il s'agit de tickets qui permettent de stationner dans nos parkings en ouvrage comme en enclos pour une durée définie de 7 jours, 14 jours et 1 mois. Ces tickets ont une tarification selon que l'utilisateur soit bayonnais ou non, à ce titre il est apparu qu'aucun tarif n'était proposé aux Bayonnais pour une durée d'un mois, il a donc été proposé de créer au prix de 40 euros, ce que nous pouvons comparer au tarif mensuel de 39 euros dans les ouvrages.

Pendant les fêtes, un tarif a été mis en place pour faire payer les tickets perdus, il s'élevait à 30,40 euros par jour. Or, il est apparu impossible de vérifier son nombre de jours. C'est la raison pour laquelle ce tarif a été revu pour se mettre à la hauteur du forfait hebdomadaire, à savoir 75 euros.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver l'ensemble des tarifications proposées par la Ville en matière de stationnement, développées dans la note explicative de synthèse.

M. le Maire : Voilà, la présentation du rapport qui était plus long que le résumé.

M. Neys : Mais, le rapport est complet.

M. le Maire : Oui, le rapport est complet, y a-t-il des questions sur ce rapport ? Oui, Monsieur ?

M. Etcheto : Pas de question, c'est juste pour indiquer que le groupe votera contre ce rapport et au-delà de la tarification du stationnement, c'est contre la politique de stationnement en général.

M. le Maire : Contre.

M. Bergé : Nous nous abstenons.

M. le Maire : Abstention.

M. Iriart : Je voudrais juste revenir sur l'échange que nous avons eu l'an dernier, le 19 juillet 2018, au même moment, sur cette même délibération. Nous avons eu un échange sur le fait que vous appuyez forcément vos décisions tarifaires sur des éléments quantitatifs, notamment sur le nombre de places, les taux d'occupation, etc.

Nous avons souhaité, et c'est un peu dans le même esprit que je m'exprimais tout à l'heure vis-à-vis de la politique habitat, souhaité pouvoir bénéficier de ces éléments. Monsieur Etcheto s'était aussi exprimé dans ce sens et, Monsieur le Maire, vous aviez conclu en nous disant « oui, nous ferons une réunion dessus ». Je suggère d'ailleurs que ce soit une réunion plénière dans cette composition, ce serait une réunion de travail avec ce sujet à l'ordre du jour, ce que nous pouvons vous donner, on vous le donnera.

Sauf erreur de ma part, cette réunion n'a pas eu lieu.

M. le Maire : Vous avez très bonne mémoire, même si vous dites sauf erreur.

M. Iriart : C'est un peu comme le sujet habitat, si nous pouvions bénéficier avant la fin du mandat, de ces deux réunions de travail.

M. le Maire : Je ferais amende honorable, Monsieur. Il faut que nous fassions cette réunion, les services concernés le notent et vous m'en parlez, s'il vous plaît. Nous évoquerons ce sujet avec Philippe Neys qui porte ce dossier et nous ferons cette réunion en commission générale, c'est ce que nous étions en train de dire. Par contre, je n'ai pas compris votre vote.

M. Iriart : Nous nous abstenons.

M. le Maire : Vous vous abstenez, vous avez tout le sens des votes pour ce rapport, ce stationnement ?

ADOPTION, A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

MM. DUZERT (avec mandat), ETCHETO (avec mandat), ARTIAGA (avec mandat)
votent contre.

Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, M. BERGE s'abstiennent.

M. IRIART et Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

SYSTEMES D'INFORMATION

51. Convention de mutualisation en matière d'usages numériques avec la Communauté d'agglomération Pays basque.

M. le Maire : Nous avons presque terminé. Le dernier rapport, ça serait bien que vous le lisiez rapidement, 51, Madame Durruty.

Mme Durruty : Convention de mutualisation en matière d'usages numériques avec la Communauté d'agglomération Pays basque.

Par délibération du 13 avril 2019, la Communauté d'agglomération Pays basque a conclu une convention avec le Syndicat mixte La Fibre64 afin de déployer un programme de services numériques portant sur la mise en conformité au règlement général sur la protection des données (RGPD), la dématérialisation de la commande publique et la dématérialisation de

l'envoi au contrôle de légalité. La Ville de Bayonne étant intéressée pour utiliser la plateforme de marchés publics, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation correspondante, ainsi que de procéder à toutes les formalités nécessaires à la mise en application de la présente délibération.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ

TEMPORADA

52. Contrats d'engagement des professionnels taurins.

M. le Maire : Rapport 52 qui nous permet de sentir le toril.

M. Soroste : Contrats d'engagement des professionnels taurins.

La Ville a choisi d'organiser directement l'ensemble des spectacles taurins présentés aux arènes. Elle est de ce fait l'employeur de tous les professionnels taurins, avec lesquels des contrats d'engagement doivent être conclus à l'occasion de chaque nouvelle temporada, le montant prévisionnel étant estimé à 560 000 euros pour 2019. Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'ensemble des dispositions décrites en note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à leur mise en œuvre.

M. le Maire : Très bien, vous ne prenez pas part au vote.

M. Iriart : Abstention.

Mme Leuenberger : Contre.

M. le Maire : Contre, bien sûr elle est anti-corrída.

Mme Herrera-Landa : Mode de gestion.

M. le Maire : C'est ça, c'est sûr, ce ne sont pas les mêmes raisons que Madame Leuenberger.

Mme Aragon : Contre.

M. le Maire : Alors c'est clair pour vous ? Il y a trois groupes dans le groupe Bergé, c'est ça ?

M. Bergé : Chez vous aussi.

M. le Maire : Sur des sujets de tauromachie, c'est dur.

ADOPTION, A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

MM. DUZERT (avec mandat), ETCHETO (avec mandat), ARTIAGA (avec mandat)
ne prennent pas part au vote.
Mme ARAGON vote contre.
Mme HERRERA LANDA et M. BERGE ne prennent pas part au vote.
M. IRIART s'abstient.
Mme LEUENBERGER vote contre.

53. Dispositions complémentaires relatives aux tarifs et aux partenariats entreprises.

M. le Maire : Dernier rapport, 53.

M. Soroste : Dispositions complémentaires relatives aux tarifs et aux partenariats entreprises.

Sur la base des éléments développés dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'appliquer le tarif réduit de 4 € aux guichets pour les corridas des 27 et 28 juillet, préalablement à ces journées, et d'accorder un tarif réduit aux spectateurs d'une corrida le 31 août qui auront préalablement assisté au match de l'aviron bayonnais le même jour. Il est également proposé au conseil municipal de mettre à jour les modalités et grilles tarifaires prévues par la délibération du 5 juin 2014, concernant les partenariats entreprises, suivant les dispositions développées dans la note explicative de synthèse, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec les entreprises intéressées.

M. le Maire : Madame Leuenberger vote contre.

Mme Leuenberger : Toujours contre.

M. le Maire : Le groupe de Monsieur Etcheto, c'est oui, Madame Aragon, contre.... Ne participe pas ou autre pour les derniers. C'est complexe. L'essentiel, c'est que cela soit clair. Non-participation au vote de BVO.

ADOPTION, A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Mme ARAGON vote contre.

Mme HERRERA LANDA et M. BERGE ne prennent pas part au vote.

M. IRIART s'abstient.

Mme LEUENBERGER vote contre.

M. le Maire : Très bien. Je vous donne la prochaine séance : le jeudi 10 octobre à 17 heures 30 et commission générale, le 1^{er} octobre à 18 heures.

Bonne soirée et à tout de suite.

La séance est levée à 22 heures 15.